



**École des Hautes Études en Sciences Sociales**

Mention Sociologie

Spécialité « Genre, politique et sexualité »

Mémoire de Master 2

---

**Émergence, organisation et rôle des groupes de soutien aux demandeur-se-s  
d'asile LGBTI en Italie**

---

par **Noemi MARTORANO**

sous la direction de Massimo Prearo

2017-2018



## Remerciements

Ce mémoire arrive à la fin d'un parcours intense, passionnant, éclairant, qui m'a appris une autre façon de voir, comprendre, lire, et vivre les choses. À tout-e-s ceux et celles qui m'ont accompagné vont mes remerciements. Certaines personnes méritent toutefois des remerciements spéciaux.

Je remercie Massimo Prearo pour sa collaboration et le temps qui m'a dédié. Nos échanges et –surtout - ses suggestions ont été précieux pour la formulation de ce travail.

Je remercie ma famille qui me soutient dans mes choix, qui me permet de réaliser mes désirs et qui m'accompagne en chaque moment.

Je remercie Giovi pour l'amour et le soin, la patience et le soutien. T'es toujours avec moi.

Je remercie Andrea, ma copine d'aventures, pour le partage, le support, le soin et les complots, Sarina et Marti pour les moments « casaniers » et les Pétroleuses qui enflamment tout.

Je remercie tout-e-s les rital-e-s qui rendent Paris moins froide, avec le pastis en hiver, les paillettes, les réflexions collectives. Avec vous c'est toujours beau de conspirer.

Je remercie mes amies proches et distantes, pour être mes amies de toujours et pour la sororité.

Je remercie mes camarades éparpillé-e-s dans le monde, qui me rappellent toujours d'où je viens et où aller.

Je remercie tout-e-s ceux-celles qui m'ont donné des avis, conseillé des lectures, offert des suggestions et de l'aide linguistique. Sans vous je n'aurais pas réussi à écrire ce mémoire.

Je remercie tout-e-s ceux-celles qui ont produit des textes et des réflexions sur ce thème important. Leur travail a nourri mes réflexions.

Enfin, je remercie les bénévoles et les demandeur-e-s d'asile de groupes enquêtés qui m'ont permis de conduire ma recherche.

## TABLE DE MATIERES

<b>INTRODUCTION</b> .....	6
<i>Politiques de l'asile en Italie</i> .....	9
<i>Le droit d'asile fondé sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre</i> .....	11
<i>Migrants légitimes et illégitimes</i> .....	13
<i>Penser l'« humanitarisme sexuel »</i> .....	15
<i>Plan du mémoire</i> .....	16
<b>MÉTHODOLOGIE</b> .....	19
<i>Méthodologie et outils de recherche</i> .....	19
<i>Le choix du terrain</i> .....	21
<i>Limites méthodologiques</i> .....	22
<i>Catégories, catégorisations, codage</i> .....	23
<b>CHAPITRE 1</b> .....	27
<b>La question migratoire au sein des mouvements LGBTI</b> .....	27
1.1 <i>Un point de vue LGBTI sur la question migratoire</i> .....	27
1.2 <i>La prise en charge des migrant-e-s par les organisations LGBTI</i> .....	31
1.3 <i>Cartographie des groupes de soutien aux demandeur-se-s LGBTI</i> .....	34
1.4 <i>Communication et médiatisation</i> .....	41
1.5 <i>Divergences et tensions entre organisations</i> .....	44
<b>CHAPITRE 2</b> .....	49
<b>L'espace militant des groupes de soutien aux demandeur-se-s d'asile LGBTI</b> .....	49
2.1 <i>Les profils sociaux des bénévoles engagé-e-s</i> .....	50
2.1.1 <i>Déterminants socio-culturels et engagement politique</i> .....	51
2.1.2 <i>Pratiques de multi-engagement et multi-affiliations politiques</i> .....	55
2.2 <i>Division du travail militant : entre expertise et rapports sociaux</i> .....	57
2.2.1 <i>La place de l'expertise</i> .....	59
2.2.2 <i>Hiérarchies internes et rapports sociaux de sexe, d'âge et race</i> .....	63
2.3 <i>L'univers moral des bénévoles</i> .....	67
2.3.1 <i>Le langage de la compassion</i> .....	68
2.3.2 <i>Le langage politique</i> .....	71
2.3.3 <i>Le langage du management</i> .....	72
2.3.4 <i>Le concept d'utilité sociale</i> .....	73
2.3.5 <i>Entre assistance et militance</i> .....	75

<b>CHAPITRE 3</b> .....	77
<b>Le travail des groupes entre logique humanitaire et logique institutionnelle</b> .....	77
<b>3.1 Le travail d'évaluation des demandeur-se-s d'asile LGBTI</b> .....	78
3.1.1 <i>Sélectionner ses usagers</i> .....	79
3.1.2. <i>Stratégies de reconnaissance de la véracité du/de la requérant-e</i> .....	83
<b>3.2 La construction de la légitimité du/de la demandeur-se</b> .....	86
3.2.1 <i>La performance de genre et sexuelle</i> .....	87
3.2.2 <i>La performance de vulnérabilité</i> .....	90
3.2.3 <i>La performance civique</i> .....	92
<b>3.3. Les associations comme filtre</b> .....	94
3.3.1 <i>Le poids des groupes de soutien sur les demandeur-se-s d'asile</i> .....	95
3.3.2 <i>L'attestation de la subjectivité du/de la demandeur-se</i> .....	98
3.3.3. <i>Externalisation du jugement et multiplication de la frontière</i> .....	101
<b>3.4 La modernisation du sujet migrant LGBTI</b> .....	104
<b>CONCLUSIONS</b> .....	109
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	112
<b>SITOGRAFIE</b> .....	119

## INTRODUCTION

« J'ai connu cette association à travers un ami. Je n'aimais pas parler avec les gens, avec les personnes concernant les choses que j'avais vécues, il fallait que je me mette tranquillement pour pouvoir parler ou me faire un ami par exemple. C'était une histoire qui me fatiguait, j'avais envie de la partager avec quelqu'un de confiance. J'avais un ami, un ami avec qui on vivait ensemble dans la même structure, et je lui ai parlé, deux jours avant que je parte à la Commission, je lui ai parlé de mon histoire, de mes problèmes, qu'est-ce qu'il m'a poussé à venir ici et ce jour-là il m'a dit "est-ce que tu te confies avec quelqu'un ?", il m'a dit comme ça, j'ai dit "non", il a dit "bon vas-y" [...] après quand je suis allé à la commission, j'ai eu négatif... [...] et c'est lui qui m'a dit "bon ok je vais t'envoyer auprès d'une association, parce tu n'as pas été formé pour ça et je vais t'envoyer là-bas ils vont peut-être t'aider". Comme ça il m'a fait connaître cette association et c'est comme ça que j'ai connu *Bénévole1* qui est vraiment extraordinaire.... je l'aime beaucoup, je l'aime beaucoup parce qu'elle m'a permis de connaître plein de choses que je ne connaissais pas... elle m'a permis d'être ouvert, de connaître ce pays et comment me placer et comment me comporter et comment marcher, c'est des choses comme ça que je parle donc, à travers des conseils qu'elle nous donne... voilà comment j'ai connu cette association. »<sup>1</sup>.

Ce travail a pour objet le rôle que jouent des groupes LGBTI de soutien aux demandeur-se-s d'asile qui fondent leur requête sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans le dispositif d'accueil et de régulation des demandeur-se-s d'asile en Italie.

C'est le début du mois de janvier quand je rencontre le *Demandeur1*, lors d'un entretien avec un groupe de soutien aux demandeur-se-s d'asile LGBTI. Avec lui sont présent-e-s aussi la responsable du groupe et deux autres demandeurs nigériens suivis par le groupe. Après avoir interrogé la responsable autour de l'organisation du groupe, du travail, du but et des raisons qui motivent l'engagement du groupe dans la cause des migrant-e-s LGBTI, je demande aux demandeurs présents comment ils ont fait connaissance du groupe. Pour répondre à ma question, le *Demandeur1* retrace le parcours qui l'a mené en Italie. Il décrit la situation d'isolement et de malaise dans laquelle se trouvait, dû à son histoire de fuite et à la difficulté d'en parler avec quelqu'un qui ne soit son ami et colocataire. C'est lors de son audition auprès des autorités et au résultat négatif qui suit, que son ami et confident lui conseil de contacter une association, car il n'est pas « formé » à affronter les institutions tout seul. Le groupe auquel il s'adresse lui fait de support, de source d'informations, d'« école de vie ». La rencontre avec le groupe, et notamment avec la bénévole responsable du groupe, est décrite par le demandeur comme un passage fondamental dans sa trajectoire de vie, ainsi que dans

---

<sup>1</sup> Entretien réalisé avec un demandeur d'asile du *Groupe5* en date 06/01/18. À partir de maintenant l'entretien sera indiqué [*Demandeur1 Groupe5*].

son parcours migratoire en Italie<sup>2</sup>. L'affection avec laquelle le *Demandeur1* me raconte son expérience avec le groupe de soutien m'interroge sur la condition des demandeur-se-s d'asile LGBTI en Italie ainsi que sur cette nouvelle forme d'engagement et de prise en charge qui de plus en plus émerge sur le territoire national.

Dans le sens commun, dans les médias, dans le contexte académique des études sur les migrations, mais aussi dans le dispositif d'accueil des demandeur-se-s d'asile, les personnes migrantes sont souvent considérées comme étant des hommes hétérosexuels. De la même manière, on considère que « tous les migrants sont hétérosexuels et tous les *queers* sont citoyens. »<sup>3</sup> ; l'existence des personnes non-hétérosexuelles et migrantes n'est souvent pas considérée. En effet, comme le dénoncent nombreuses enquêtes<sup>4</sup>, le dispositif d'accueil, les services offerts par les institutions et par les associations en soutien aux migrant-e-s sont souvent pensés comme « neutres ». Les politiques migratoires sont cependant marquées par des présupposés genrés et hétéronormés qui ignorent et invisibilisent les existences et les besoins spécifiques des femmes migrantes et des minorités sexuelles. Pour ce qui concerne le cas italien qui d'ailleurs se distingue de manière positive dans le panorama européen, le dispositif d'accueil présente des considérables défaillances, notamment le manque de formations et de compétences des acteurs institutionnels relatives au genre et à la sexualité. Le déficit de compétences détermine souvent une mauvaise gestion du processus d'accueil des demandeur-se-s, avec des cas de violation de l'intimité des demandeur-se-s qui se déclarent LGBTI, des violences au sein des centres d'accueil, des traitements stéréotypés des demandeur-se-s lors des entretiens institutionnels, ainsi que le manque des services spécifiques lors de démarches pour la demande d'asile.

Si d'un côté le dispositif d'accueil discrimine et ignore les demandeur-se-s issue-s des minorités sexuelles, de l'autre côté la communauté LGBTI n'est pas inclusive à l'égard des personnes LGBTI migrantes et doit faire face à des attitudes racistes de la part de ses membres. De plus, les services de *counseling* et de support fournis par les associations et les groupes LGBTI sont souvent développés sur des modèles sexuels « occidentaux » et culturellement situés. Très souvent, même les réseaux informels de communautés des

---

<sup>2</sup> Avec l'aide du groupe, il a eu un recours en Cour d'appel. À l'heure de l'entretien il attendait une réponse de la part du tribunal.

<sup>3</sup> LUIBHÉID E., « Heteronormativity and immigration scholarship: A call for change ». *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies* 10(2): 2004, p. 233. Je traduis.

<sup>4</sup> Enquêtes autour de la demande d'asile fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre et sur les conditions des demandeur-se-s d'asile LGBTI en Italie : POZZOLI L. ; LELLERI F., *I.O. Immigrazione e Omosessualità. La montagna e la catena. Essere migranti omosessuali oggi in Italia*, Arcigay, mars 2009 ; JANSSEN S. ; SPIJKERBOER T., *Fleeing Homophobia. In fuga dall'omofobia: domande di protezione internazionale per orientamento sessuale e identità di genere in Europa*, COC Nederland, Vrije Universiteit Amsterdam, 2011.

migrant-e-s ne peuvent être considérés comme des espaces protégés pour les migrant-e-s non-hétérosexuel-le-s, qui ne dévoilent pas leur identité sexuelle par peur d'exclusion et de perte d'un support essentiel dans le pays d'arrivée<sup>5</sup>. Les migrant-e-s non-hétérosexuel-le-s se trouvent donc fragilisés-e-s, et très fréquemment exclu-e-s. La double discrimination raciste et homophobe à laquelle ils et elles sont exposés-e-s s'ajoute aux difficultés vécues par tout-te-s les migrant-e-s qui arrivent en Italie.

La marginalisation et l'isolement des demandeur-se-s qui se déclarent LGBTI encouragent de plus en plus de groupes LGBTI à s'engager dans la création de services adressés notamment aux migrant-e-s LGBTI. Avec le but de visibiliser les discriminations subies par les réfugiés homosexuels — majoritairement des hommes gay — dans leurs pays d'origine ainsi qu'en tant que migrant-e-s et minorités sexuelles dans le dispositif d'accueil dans le pays d'arrivé — des guichets d'accueil pour migrant-e-s LGBTI sont créés, ainsi que des espaces de socialisation et de soutien. Des groupes spécifiquement adressés aux demandeur-se-s LGBTI prennent aussi forme sur le territoire italien afin de combler un vide par l'action institutionnelle :

« Pour ces raisons il est vraiment important que les demandeurs d'asile LGBTQIA, souvent mal préparés à cause du fait d'avoir été éduqués à considérer leur orientation sexuelle mauvaise et pécheresse, soient suivis par des personnes qui puissent leur donner des conseils et les orienter. C'est pour ça qu'il est important que beaucoup de groupes locaux [...] soient en première ligne sur ce front. »<sup>6</sup>.

Les bénévoles des groupes offrent un service d'accompagnement juridique aux demandeur-se-s d'asile LGBTI, notamment travaillant à la préparation de l'audition où ils/elles devront réussir à convaincre les juges de la Commission Territoriale de la crédibilité des raisons de leur fuite et de leur migration, c'est-à-dire leur orientation sexuelle ou/et leur identité de genre. L'élément de la reconnaissance de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre du/de la requérant-e est ainsi la condition nécessaire pour accéder au soutien des groupes. Dans la grande majorité des cas, ils offrent en effet de l'aide en utilisant comme critère de sélection la déclaration ou la reconnaissance d'appartenance des migrant-e-s à la « catégorie » LGBTI. Dans la mesure où l'identification des migrant-e-s et la reconnaissance consécutive des bénévoles sont nécessaires pour recevoir cette typologie de soutien, mon hypothèse est que le rôle joué par les groupes est fondamental dans la construction de la légitimité juridique et sociale du/de la migrant-e et que les bénévoles des organisations LGBTI italiennes deviennent

---

<sup>5</sup> POZZOLI L. ; LELLERI F., *I.O. Immigrazione e Omosessualità. La montagna e la catena. Essere migranti omosessuali oggi in Italia*, Arcigay, mars 2009, p. 14.

<sup>6</sup> BENINI M., « Asilo per Chinonso: ecco perché aveva taciuto di essere gay », *Il Grande Colibrì*, 26 Juillet 2017. Je traduis. Consulté le 10/06/2018 URL:<https://www.ilgrandecolibri.com/asilo-per-chinonso-ecco-perche-aveva-taciuto-di-essere-gay/>.

des acteurs centraux du dispositif d'accueil. Pour vérifier cette hypothèse j'essayerai de répondre aux questions suivantes : Qu'est-ce qui motive l'engagement des organisations LGBTI dans la cause des migrant-e-s ? Quel est le travail mené par les groupes de soutiens aux demandeur-se-s d'asile dans le contexte de la demande d'asile fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre ? Quel est leur apport et leur rôle au sein du dispositif d'accueil ? Qu'est-ce que l'intervention des groupes de soutien produit dans la trajectoire de vie et dans le parcours de légitimation ou délégitimation des demandeur-se-s d'asile ? Avant de répondre à ces questions, il est pourtant nécessaire de donner des éléments du contexte dans lequel s'inscrivent le dispositif d'accueil et le travail des groupes de soutien, c'est-à-dire les lois qui régulent l'asile et les logiques que les supportent.

### *Politiques de l'asile en Italie*

À partir de 1951, la Convention de Genève définit le statut de réfugié et les raisons pour lesquelles une personne peut avoir le droit d'obtenir l'asile dans un autre pays. La convention établit les droits et les obligations de l'État qui accueille et des réfugiés : les personnes qui obtiennent ce statut ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine, elles ont le droit d'être accueillies et hébergées, de recevoir certaines prestations sociales et de participer à des programmes d'intégration sociale à la vie du pays dans lequel elles s'installent. La Convention de Genève est un traité-cadre et doit être ratifiée et transposée dans les systèmes juridiques des différents États adhérents, c'est pourquoi la définition et l'application du droit d'asile restent à présent non homogènes. Bien que l'Union Européenne se soit fixée comme but de créer un système commun de protection européenne avec un statut homogène et bien que l'Accord de Dublin définisse un standard commun d'application de la loi aux réfugié-e-s, les pratiques des États membres sont en-dessous des standards requis par les normes internationales sur les droits humains et sur les réfugié-e-s.<sup>7</sup>

En Italie, la loi qui pose les bases en matière de droit d'asile et d'immigration est la *Legge Martelli*<sup>8</sup> de 1990, qui nomme pour la première fois « l'asile politique », qui introduit les modalités de régularisation des travailleur-se-s immigré-e-s, ainsi que les procédures

---

<sup>7</sup> JANSEN S. ; SPIJKERBOER T., *Fleeing Homophobia. In fuga dall'omofobia: domande di protezione internazionale per orientamento sessuale e identità di genere in Europa*, COC Nederland, Vrije Universiteit Amsterdam, 2011, p. 4.

<sup>8</sup> Legge n. 39 du 1990.

d'expulsion et répression des migrant-e-s illégal-e-s. Ensuite, c'est la *Legge Bossi-Fini*<sup>9</sup> de 2002 qui introduit un nouveau régime d'accueil à travers le *Système de protection pour les demandeurs d'asile et les réfugiés* (SPRAR) qui régit au niveau national l'hébergement et l'accueil des demandeur-se-s d'asile ou des réfugié-e-s.

La loi Bossi-Fini reste centrale au sein de la structure des politiques migratoires italiennes contemporaines ; cependant, depuis 2005, on observe certains changements concernant la politique d'asile : une progressive décentralisation — à une échelle semi-régionale — de la démarche d'asile est mise en place à travers l'institution des Commissions Territoriales ayant pour objectif de réduire le délai d'examen de la demande d'asile. Les commissions sont composées de quatre membres : deux membres du Ministère de l'Intérieur, respectivement de la Police d'État et de la préfecture, un représentant des communes de la Région et un représentant du Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR). La Commission est chargée d'évaluer la demande du/de la demandeur-se à travers une audition individuelle qui est menée par un des quatre membres et où sont présent-e-s un-e interprète, éventuellement un-e avocate et le/la demandeur-se. L'évaluation se base sur la crédibilité et la plausibilité du récit du/de la demandeur-se et sur les données recueillies par la Commission sur la situation dans le pays de provenance ou sur la situation spécifique du/de la demandeur-se. En ce qui concerne l'hébergement des demandeurs-ses, la loi prévoit une première phase d'assistance dans les *hotspots*, les structures présentes sur les côtes méridionales où les migrants-es sont obligé-e-s de s'identifier, et ensuite à un tri entre ceux/celles qui peuvent présenter une demande de protection ou d'asile et ceux/celles qui seront expulsé-e-s ; la deuxième étape est celle du premier accueil, les migrants-es sont hébergé-es dans des *hubs* régionaux, centres de premier accueil, où commencent les démarches de demande de protection ou d'asile. Une fois la demande d'asile déposée, le/la demandeur-se est déplacé-e dans le centre d'hébergement territorial du SPRAR, et ce jusqu'à la réponse de la Commission territoriale.

Le système SPRAR a subi de nombreuses critiques portant sur son fonctionnement, notamment sur le délai de réponse des Commissions Territoriales qui reste supérieur à 250 jours, alors que la « Directive procédure » de l'UE prévoit un maximum de 180 jours. En outre, le SPRAR reste inadéquat face au nombre effectif des demandeur-se-s d'asile<sup>10</sup>. Le caractère décentralisé fait qu'il y a différentes applications de la même loi, qui changent de région à région, selon les choix politiques des gouvernements des villes ainsi que des spécificités territoriales. L'application schizophrénique du droit d'asile en Europe y contribue

---

<sup>9</sup> Legge n. 189, 30 luglio 2002.

<sup>10</sup> DI CECCO S., *Ils doivent se rendre utiles, Les transformations du travail migrant en Italie : le cas des demandeurs de protection internationale*, Mémoire de Master 2 Université Paris7, UFR sciences et société, 2016, p. 30.

puisque'elle est fondée sur plusieurs niveaux de jurisprudence, internationale et européenne, qui doivent être adaptés au système juridique national de chaque État.

Pour répondre aux problèmes de dysfonctionnement du système SPRAR, le gouvernement du Parti Démocratique Gentiloni a promu une nouvelle loi, la *Legge Minniti-Orlando*<sup>11</sup> de février 2017. La loi vise à donner des « dispositions pour accélérer les procédures en matière de protection internationale, ainsi que des mesures pour contraster l'immigration illégale ». La nouvelle loi se propose donc d'accélérer les procédures de régularisation, à travers la simplification des pratiques d'identification et d'expulsion, avec l'implémentation des CPR (Centres de Permanence pour le Rapatriement), et l'accélération des procédures de protection internationale : le temps d'attente pour l'audition avec la Commission Territoriale raccourcit, l'entretien est filmé et il y a l'annulation du recours en appel pour les cas de refus. Un autre aspect important promu par la loi est l'encouragement aux travaux socialement utiles pour favoriser l'intégration des demandeur-se-s d'asile. La loi Minniti-Orlando a été approuvée très récemment et au moment de cette recherche elle n'avait pas encore trouvé application dans le cas reportés par mes enquêtés, pour cette raison je n'approfondirai pas les changements qu'elle apporte, mais je précise qu'elle représente la somme de la logique humanitariste et de la logique sécuritaire dont je parlerai ci-après.

### ***Le droit d'asile fondé sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre***

L'introduction de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre comme raisons de persécution en Europe ne s'est faite qu'en 2004<sup>12</sup>, quand la Cour de Justice de l'Union européenne stipule que les personnes LGBTI sont éligibles au statut de réfugié. L'orientation sexuelle et l'identité de genre sont donc incluses, dans le cadre de la Convention de Genève, dans un cas d'appartenance à un « groupe social spécifique » — un de 5 motifs stipulés par la Convention — : « Un groupe de personnes qui partagent une caractéristique commune autre que le risque d'être persécutées, ou qui sont perçues comme un groupe par la société. Cette caractéristique sera souvent innée, immuable ou bien fondamentale pour l'identité, la conscience ou l'exercice des droits humains ». L'orientation sexuelle et l'identité de genre deviennent, par conséquent, une catégorie à part entière au sein des politiques migratoires,

---

<sup>11</sup> Testo del decreto-legge 17 febbraio 2017, n. 13 (in Gazzetta Ufficiale - Serie generale - n. 40 del 17 febbraio 2017), coordinato con la legge di conversione 13 aprile 2017, n. 46 (in questa stessa Gazzetta Ufficiale - alla pag. 1) recante: «Disposizioni urgenti per l'accelerazione dei procedimenti in materia di protezione internazionale, nonché per il contrasto dell'immigrazione illegale». (17A02767).

<sup>12</sup> Directive 2004/83/CE du Conseil de l'Union Européenne du 29 avril 2004.

après une longue période d'exclusion. Ce changement et la prise en charge des minorités sexuelles ont été rendus possibles par le changement de perception de l'homosexualité en « Occident », grâce aux mouvements homosexuels, aux théories féministes, aux mobilisations de lutte contre le sida<sup>13</sup> et à la visibilité acquise par les revendications LGBTI et notamment par les dénonciations des persécutions subies dans le monde par les personnes LGBTI faites par les ONG internationales<sup>14</sup>. Le harcèlement, l'exposition aux violences, les sanctions pénales, les limitations de la liberté d'expression et la stigmatisation auxquels sont soumises les personnes LGBTI violent ouvertement le principe de non-discrimination proclamé par les Droits de l'Homme ainsi que les principes sur lesquels se fonde la Convention de Genève elle-même. Selon le rapport « Fleeing homophobia »<sup>15</sup> qui analyse les démarches de demande d'asile pour orientation sexuelle en Europe, il existe des différences substantielles entre les différents pays de l'Union européenne dans la façon d'examiner les demandes d'asile des personnes LGBTI, des pratiques plus respectueuses de la dignité du/de la demandeur-se, à celles plus dégradantes, qui violent l'intimité du/de la requérant-e. Par contre l'élément constant qui émerge des différentes études sur la demande d'asile fondée sur l'orientation sexuelle, c'est que, dans le cas de demande d'asile, l'attention des juges est focalisée sur la persécution subie. On requiert d'abord des demandeur-se-s LGBTI de démontrer s'ils ou elles sont LGBTI, et seulement après, si c'est en raison de leur orientation sexuelle qu'ils ou elles craignent des persécutions<sup>16</sup>. L'élément de la crainte est très significatif, car dans ce type de demande d'asile, la crainte fondée sur une persécution qui a déjà eu lieu est très rare. Ce qui est plutôt mis en avant par les demandeur-se-s et accepté par les juges, est la crainte d'une possible persécution en vertu de l'appartenance à la « communauté homosexuelle » qui provoquerait la peur de retourner dans le pays d'origine. Le passage de la persécution à la crainte implique un déplacement des preuves, de la vérification de la persécution aux preuves d'homosexualité du/de la requérant-e. L'orientation sexuelle devient un a priori positif. « La vérification de l'homosexualité semble être ce qui permet par la suite de s'interroger sur les craintes de persécution plutôt que sur les persécutions effectives. La question qui se pose alors

---

<sup>13</sup> KOBELINSKY C., « L'asile gay. Jurisprudence de l'intime à la cour nationale du droit d'asile », *Droit et société*, 3 (n° 82), 2012, p. 3.

<sup>14</sup> Quelques exemples sur Amnesty International <https://www.amnesty.fr/discriminations> ; « Liberté menacée : mesures de répression sur les libertés d'expression, de réunion et d'association en Russie » (Londres : Amnesty International, 2013) <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur46/011/2013/fr/> ; International Lesbian and Gay Association (16/05/2007). Homophobie d'État. <http://www.ilga.org/news> ; State Sponsored Homophobia report 2016 <http://ilga.org/what-we-do/state-sponsored-homophobia-report/>.

<sup>15</sup> JANSEN S. ; SPIJKERBOER T., *Fleeing Homophobia. In fuga dall'omofobia: domande di protezione internazionale per orientamento sessuale e identità di genere in Europa*, COC Nederland, Vrije Universiteit Amsterdam, 2011.

<sup>16</sup> STICHELBAUT F., « L'application de la Convention sur les réfugiés aux demandeuses d'asile lesbiennes : de quel genre parlons-nous ? », *Nouvelles Questions Féministes 2* (Vol. 28), 2009, p. 69.

pour les juges et les rapporteurs est celle de savoir comment établir effectivement l'homosexualité du requérant »<sup>17</sup>.

Ce qui est examiné est donc l'intimité du/de la demandeur-se. Fassin et Salcedo<sup>18</sup> — en reprenant l'analyse du pouvoir biopolitique foucauldien — s'interrogent sur la signification de l'identification en tant que migrant-e LGBTI dans le contexte des politiques migratoires actuelles, soutenant que l'enjeu qui est mis en place est la recherche d'un vrai sexe dans un contexte social que Foucault définissait comme « le régime du vrai sexe »<sup>19</sup>. Dès lors, le/la migrant-e qui demande l'asile en raison de sa propre sexualité doit s'inscrire dans un registre intelligible pour avoir des chances d'être accepté-e dans le pays.

### *Migrants légitimes et illégitimes*

Si le droit d'asile naît des cendres de la Deuxième Guerre mondiale dans un contexte de culture politique et de solidarité, le discours véhiculé par les médias et les pouvoirs publics autour de la « crise migratoire » engendre une progressive dépolitisation du droit d'asile. « Crise » et « migrations » sont deux termes qui apparaissent de plus en plus liés, déclinés selon une pluralité de discours qui se renvoient l'un à l'autre et qui structurent des pratiques et des dispositifs.

Ces dernières années, le discours autour des migrations a commencé à vaciller entre la représentation de « la crise de réfugiées » et celle des « migrants »<sup>20</sup>. Ces différentes représentations ne marquent, par contre, pas une distinction des implications juridiques et de sens commun qui peuvent dériver de l'utilisation des différentes catégories et qui risquent d'être perçues comme essentialisantes. La « naturalisation » de ces catégories contribue à la construction symbolique d'une partition binaire entre « les mauvais migrants » et les « bons migrants », donc à leur légitimation ou à leur délégitimation. La représentation médiatique d'aujourd'hui qui véhicule les discours sur les migrants, ou mieux, les immigrants, est toujours associée à celle d'une personne qui fuit la guerre et qui arrive en Europe avec un bateau, ce que l'on appelle les « boat people ». Cette représentation majoritaire tend à

---

<sup>17</sup> KOBELINSKY C., « L'asile gay. Jurisprudence de l'intime à la cour nationale du droit d'asile » *Droit et société*, 3 (n° 82), 2012, p. 600.

<sup>18</sup> FASSIN E. ; SALCEDO M., « Becoming gay? Immigration policies and the truth of sexual identity », *Sexual Behavior, Springer Journal*, 2015, p. 1119.

<sup>19</sup> FOUCAULT M., *Herculine Barbin*. New York, Random House, 1980.

<sup>20</sup> DE GENOVA N. ; TAZZIOLI M., « New Keywords Collective. Europe / Crisis: New Keywords of "the Crisis" in and of "Europe » », Near Futures Online No 1 *Europe at a Crossroads*, March, 2016, p. 2.

criminaliser et à rendre invisibles les personnes qui migrent pour d'autres raisons qui ne sont pas considérées comme étant suffisamment valides. Cette opération de criminalisation progressive est mise en place dans le cas des « migrants économiques », catégorie de sens commun, qui indique les sujets qui migrent à la recherche de meilleures conditions économiques et qui on juge illégitimes.

Dans le contexte de la demande d'asile, cette rhétorique de délégitimation se traduit par une suspicion qui amène à traquer le « faux réfugié », catégorie employée pour justifier le contrôle et les restrictions d'accès au statut<sup>21</sup>. La « culture de la suspicion » est pourtant le trait dominant et commun dans les démarches de demande d'asile, et elle serait la conséquence de la perception qui s'est imposée, celle selon laquelle la majorité des demandeurs se seraient déplacée pour des raisons économiques plutôt que politiques<sup>22</sup>. En effet, le terme « demandeur d'asile » suggère déjà, à la base, une suspicion préalable envers les personnes qui demandent la protection internationale et qui sont constamment refusées, en devenant « illégales »<sup>23</sup> et donc expulsables.

La bureaucratisation progressive des démarches pour la demande d'asile a fait que ces dernières se sont traduites en un processus individuel d'identification fondé sur un sentiment de suspicion des autorités auquel le demandeur est soumis et celui-ci doit dès lors prouver d'avoir subi des persécutions : il doit démontrer qu'il est un « vrai réfugié ». Dès lors, le processus de reconnaissance du/de la requérant-e se joue sur la crédibilité et la cohérence de sa déclaration. Cohérence « interne », le récit doit correspondre aux autres versions qui ont déjà été faites (récit écrit, auditions préliminaires) mais aussi cohérence externe, il doit correspondre aux informations sur le pays d'origine recueillies par l'autorité. Pourtant l'articulation de politiques publiques et de discours médiatiques a des conséquences éminentes : d'un côté, elle encourage la sophistication des institutions, au nom de l'efficacité et de la justice ; de l'autre, elle opère une hiérarchisation entre les différents degrés de mérite à l'égard des migrant-e-s, qui se base sur un jugement moral<sup>24</sup>. La traduction concrète est une croissante difficulté d'accès au statut de réfugié, qui devient un bien toujours plus rare et inaccessible, car opéré à travers des structures toujours plus complexes. Cette logique semble valoriser le droit d'asile en tant que principe abstrait et en même temps semble dévaluer la

---

<sup>21</sup> FASSIN D. ; KOBELINSKY C., « Comment on juge l'asile. L'institution comme agent moral », *Revue française de sociologie* 4 (Vol. 53), 2012. p. 661.

<sup>22</sup> KOBELINSKY C., « "Sont-ils de vrais réfugiés ? " Les tensions morales dans la gestion quotidienne de l'asile » in Didier FASSIN et Jean-Sébastien EIDELIMAN (dir.), *Économies morales contemporaines*, Paris : La Découverte, 2012. p. 165.

<sup>23</sup> DE GENOVA N., « Spectacles of migrant 'illegality': the scene of exclusion, the obscene of inclusion », *Ethnic and Racial Studies*, Vol. 36, No. 7, 2013, p. 119.

<sup>24</sup> CHAUVIN S. ; GARCES — MASCARENAS B., « Becoming Less Illegal: Deservingness Frames and Undocumented Migrant Incorporation ». *Sociology Compass*, 8, 2014, p. 424.

figure concrète du réfugié, avec le but de préserver la pureté du premier de la possible fraude du deuxième. La progressive bureaucratisation, le « régime de suspicion », l'expertise requise aux fonctionnaires institutionnels pour reconnaître l'authenticité des récits des demandeurs d'asile répondent à cette représentation binaire. La partition en bon et mauvais migrant s'inscrit dans une rhétorique qui mobilise soit une logique humanitaire, soit une logique sécuritaire.

### *Penser l'« humanitarisme sexuel »*

Le droit d'asile s'inscrit en effet dans la logique du « gouvernement humanitaire » qui peut être défini comme « l'administration de collectivités humaines au nom d'un principe moral majeur, qui voit comme valeur d'action la plus élevée la préservation de la vie et le soulagement de la souffrance »<sup>25</sup>. Il se présente comme un dispositif multi-localisé, chargé de s'occuper des « restes », des « indésirables », des réfugié-e-s<sup>26</sup>. Le discours humanitaire est à la base du droit d'asile et des politiques sur les réfugiés. Il se développe alors à travers l'imbrication d'une raison humanitaire qui concerne justement les réfugiés représentés en tant que « désespérés » et d'un discours paternaliste qui met l'accent sur la nécessité d'une bonne conduite et d'une bonne preuve d'intégration de la part des réfugiés. À cette logique de gestion de l'immigration s'en ajoute une deuxième, la logique sécuritaire. Par « sécuritarisme », on se réfère aux pratiques discursives et non-discursives à travers lesquelles des groupes sociaux sont catégorisés en tant que menaces<sup>27</sup>. La logique sécuritaire se sert des pratiques de défense des frontières, de contrôle et d'identification, de dispositifs biométriques, de détention et de déportation pour répondre à la menace de l'immigration, représentée comme une invasion et les immigrants comme de potentiels terroristes. Dans ce contexte, la présence de minorités de genre et sexuelles parmi les réfugié-e-s déclenche des interventions humanitaires par les gouvernements néolibéraux, dans une logique qui est décrite par Nicola Mai<sup>28</sup> comme étant de l'« humanitarisme sexuel ». La place du/de la demandeur-se d'asile

---

<sup>25</sup> FASSIN D., *La raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*, éd. De l'EHESS, av Seuil/Gallimard, 2010, p. 358.

<sup>26</sup> AGIER M., *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008, p. 350.

<sup>27</sup> DINES N. ; RIGO E., « Postcolonial Citizenships And The Refugeeization Of The Workforce: Migrant Agricultural Labor In The Italian Mezzogiorno », in Sandra Ponzanesi, Gianmaria Colpani, *Postcolonial Transitions In Europe: Contexts, Practices And Politics* di Rowman And Littlefield, London, 2015, p. 20.

<sup>28</sup> MAI N., « Between Embodied Cosmopolitanism and Sexual Humanitarianism: The Fractal Mobilities and Subjectivities of Migrants Working in the Sex Industry », in Baby-Collins, V. and Anteby L. (eds.) *Borders*,

LGBTI est alors, de fait, réduite à celle de victime des systèmes d’oppression de genre et de sexualité. Comme l’affirme Calogero Giammetta<sup>29</sup>, un des problèmes de cette forme d’humanitarisme est celui de placer les « corps qui souffrent » comme commun dénominateur de la condition humaine, en produisant la figure décontextualisée de la « quintessence de la victime ». Autrement dit, toutes les personnes qui n’ont pas les caractéristiques de cette figure victimisée subissent un procès d’exclusion. On voit alors que l’humanitarisme sexuel sert de filtre dans les politiques de contrôle des migrations, en passant d’un discours de protection sociale à un dispositif sécuritaire de contrôle de frontières, conformément à la dichotomie inclusion/exclusion intrinsèque à l’accès aux droits à la citoyenneté. L’imbrication de la logique humanitaire et de celle sécuritaire montre alors les deux faces du même dispositif qui est devenu de plus en plus restrictif et dur. Dans ce contexte, la situation de droits des demandeurs d’asile est plutôt spécifique car temporaire et limitée, ils ne profitent pas du système de protection sociale réservé aux nationaux ou aux migrants en situation régulière et en même temps ils ne sont pas sans-papiers. Leurs droits relèvent principalement du registre humanitaire qui vise à leur assurer les biens nécessaires. Cependant, ces services sont le produit d’actions de solidarité menées par des militantes organisés en associations autour d’une pluralité de causes, qui souvent sont reconnues par les pouvoirs publics<sup>30</sup>, comme c’est le cas des groupes que j’ai enquêté. Il faudra donc analyser les injonctions auxquelles les groupes de soutien doivent faire face : comment se situent les groupes enquêtés dans l’imbrication de la logique humanitaire et sécuritaire, en considérant que la morale humanitaire est devenue le sentiment dominant pour mener de la politique solidaire<sup>31</sup> et comment s’articulent ces dimensions macro-sociologique à la dimension micro-sociologique du travail des groupes enquêtés ?

### ***Plan du mémoire***

Après avoir expliqué la méthodologie utilisée dans la construction de l’objet de recherche du mémoire, ses limites, et l’emploi que je fais de certaines catégories et concepts, dans le

---

*Mobilities and Migrations, Perspectives from the Mediterranean in the 21st Century*. Brussels: Peter Lang, 2014, p. 176.

<sup>29</sup> GIAMMETTA C., « Narrativising one’s sexuality and gender : neoliberal humanitarianism and the right of asylum », in Stella F.; Taylor, Y. et al. (eds) *Sexuality, Citizenship, and Multiple Belongings : Transnational, National, and Intersectional Perspectives*. Routledge : New York, 2015, p. 58.

<sup>30</sup> D’HALLUIN-MABILLOT E., *Les épreuves de l’asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*. Édition EHESS, 2012, p. 82.

<sup>31</sup> GIAMMETTA C., *The sexual politics of asylum. Sexual orientation and gender identity in the UK asylum system*, Routledge, 2017, p. 21.

premier chapitre, de nature plus descriptive, je donnerai des éléments de compréhension des groupes en soutien aux demandeur-se-s LGBTI enquêtés. J'étudierai le contexte qui a encouragé la prise en charge des migrantes et la naissance des groupes spécifiquement intéressés au soutien des demandeur-se-s d'asile LGBTI. Je tracerai une cartographie des principaux groupes engagés dans cette cause et notamment de ceux enquêtés afin de restituer la conformation du phénomène, je décrirai les formes de travail qu'ils mènent auprès des requérant-e, leur rapport aux médias et aux formes de communication interne et sur un plan national. Enfin, j'inscrirai les différents groupes enquêtés dans l'histoire politique du mouvement homosexuel italien afin de comprendre les liens, les divergences et les tensions entre les groupes.

Dans le deuxième chapitre, j'analyserai de manière plus approfondie l'*espace militant* des groupes enquêtés. Pour espace militant, j'entends l'imbrication du plan subjectif qui concerne les acteurs sociaux et le plan organisationnel des groupes. D'abord, je me focaliserai sur les profils sociaux des bénévoles qui sont engagé-e-s dans les groupes, sur leurs carrières professionnelles, militantes, culturelles, ainsi que sur leurs pratiques de multi-engagement, afin de comprendre qui sont les sujets qui s'engagent dans cette nouvelle forme d'action solidaire. Ensuite j'analyserai comment le travail militant au sein des groupes est divisé, comment sont divisées les tâches, et comment sont hiérarchisées les différentes formes de travail solidaire. Enfin, j'analyserai l'univers moral des bénévoles, c'est-à-dire les raisons que motivent leur engagement et leur justification de l'action militante auprès des demandeur-se-s d'asile. Analyser comment l'engagement militant est compris par les bénévoles et comment ils/elles pensent leurs pratiques militantes permet d'analyser la déclinaison de l'engagement auprès des demandeur-se-s d'asile.

Le troisième et dernier chapitre met en relation le plan micro-sociologique des groupes enquêtés et le plan macro-sociologique des politiques migratoires, afin de comprendre comment se situent les groupes au sein du dispositif d'accueil et de régulation italien. Je me focaliserai donc sur le travail d'accompagnement juridique dont bénéficient les demandeur-se-s auxquels-les est accordé un suivi. La première question à laquelle j'essayerai de répondre est la suivante : pourquoi l'aide des groupes est organisée sur la base d'une sélection et d'un triage entre les « vrais » et les « faux » ? Comment ce choix est-il motivé par les bénévoles ? Ensuite, je me focaliserai sur comment est opéré la sélection des usagers et sur le travail de légitimation des demandeur-se-s, je retracerai trois types des performances qui sont attendues de la part des usagers. J'étudierai les avantages que comporte l'aide des groupes dans le contexte des démarches d'asile et dans quelle mesure l'aide des groupes est déterminant dans la réussite du parcours de demande d'asile. J'analyserai les relations entre institutions et

groupes ce qui nous permettra de comprendre combien le travail des associatif est façonné par les institutions et inversement, l'importance qui ont recouvrent les groupes dans le travail institutionnel de jugement des demandeur-se-s d'asile. Je terminerai en essayant de répondre à la question : quel est le profil des demandeur-se-s qui parviennent à accéder au suivi des groupes et donc au statut de réfugié-e-s ? Quels sont donc les profils « gagnants » de cette sélection ? Quelles sont les conditions posées par les groupes ? Quels effets sur le dispositif ? Et quels effets sur les parcours et les subjectivités migrants ?

## MÉTHODOLOGIE

### *Méthodologie et outils de recherche*

Les observations et les entretiens sur lesquels se base ce mémoire ont été conduits entre septembre 2016 et avril 2018 auprès de 7 groupes de soutien aux demandeur-se-s LGBTI, situés dans sept villes, dont cinq au nord de l'Italie, deux dans le centre et dans le sud de l'Italie.

J'ai eu une première rencontre avec le premier groupe en septembre 2016, lors de mon terrain de mémoire de M1. En cette occasion, j'ai effectué un entretien informel et « exploratoire » avec le responsable du groupe qui m'a permis d'entrer dans le cœur de l'objet de cette recherche et de commencer à formuler mes hypothèses. Les informations recueillies lors de cette première rencontre, notamment le fonctionnement du groupe, l'organisation et le lien sur le territoire ainsi que les contacts avec les autres groupes, ont orienté les grilles d'entretien que j'ai ensuite formulé et reproposé au même volontaire, dans un deuxième entretien en avril 2017. Grâce au bénévole, j'ai obtenu les contacts d'autres groupes que j'ai ensuite contactés.

Je me suis aussi basée sur les informations et les contacts que j'ai pu trouver sur internet, notamment sur le site *Il Grande Colibrì*<sup>32</sup>, sur les pages Facebook des groupes, ou bien dans les Groupes Facebook qui fonctionnent comme réseau virtuel entre les différentes associations et bénévoles. La prise de contact avec les groupes n'a pas été toujours facile, ce qui relève du rapport à la publicisation et à la médiatisation qu'ont les différents groupes en relation à leur travail. Lors de notre première prise de contact, le porte-parole du *Groupe3* pose des problèmes d'accessibilité au terrain et de prise de rendez-vous, avec une attitude hostile. À l'occasion de notre premier appel au téléphone, il arrête tout de suite mon explication du projet de recherche, en clarifiant qu'il « ne parle pas avec les journalistes ». Il me demande constamment qui je suis et qu'est-ce que je veux, il m'intime que je « ne pourrais jamais rencontrer les demandeurs, car ils sont des sujets vulnérables, on n'est pas là pour le jeter en pâture à qui que ce soit ». Au contraire, les groupes moins structurés et plus récents, à ma

---

<sup>32</sup> « Il Grande Colibrì » est une association de bénévolat en faveur des personnes LGBTQI qui se propose de raconter l'importance des différences ethniques, nationales, culturelles, religieuses, sociales, relationnelles et sexuelles, qui se croisent avec celles liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre à travers un site web. Le site propose ainsi le « Journal des réfugiés LGBTI » un espace dédié aux récits et témoignages de demandeur-se-s d'asile et réfugié-e-s LGBTI qui sont arrivé-e-s en Europe. Le site recueille des témoignages de migrants LGBTI ou d'italien-ne-s « de deuxième génération » LGBTI, des articles de la situation des minorités sexuelles en Italie et dans le monde entier, ainsi que des approfondissements culturels qui croisent les questions de sexualité, de genre, d'ethnie, de religion, de nationalité. Le site se propose en outre de sponsoriser les projets proposés par les associations en soutiens aux demandeur-se-s LGBTI, de promouvoir la réalisation des projets artistiques visé à sensibiliser sur les thématiques LGBTI.

demande d'informations ou lors de prise de rendez-vous, ont répondu très rapidement en m'accordant tout de suite une entrevue. Mon rôle a été associé à celui de journaliste et donc a été très bien accueilli : « Oui, on a vraiment besoin de quelqu'un qui parle de nos activités et des bonnes pratiques qu'on poursuit. » [*Bénévole1 Groupe5*]. Ma recherche a été perçue comme un moyen de se publiciser et mon rôle à celui d'une journaliste, la disponibilité des bénévoles a été quasi-totale. Même la présence des demandeur-se-s d'asile suivi-e-s par les associations a été encouragée, ce qui normalement n'est pas possible pour une question de vulnérabilité et de protection de leur *privacy*. Dans ce cas, c'étaient les responsables des projets eux-elles mêmes qui me proposaient des rencontres conjointes avec les bénévoles et les demandeur-se-s, ou bien de me rendre à l'association lors de leurs réunions. En effet dans les cas des trois premiers groupes, je n'ai pu interviewer que les responsables, tandis que dans les rendez-vous avec les autres groupes j'ai pu effectuer des entretiens collectifs avec plusieurs bénévoles et dans le cas des *Groupes6* et *7* avec certains des demandeurs d'asile suivis par les groupes.

Au mois de mars 2017, j'ai réalisé l'observation d'une formation organisée par un des groupes avec une ONG italienne qui s'occupe du droit d'asile fondé sur l'orientation sexuelle, à l'attention des travailleur-se-s sociaux-ales. À la formation ont participé environ 100 travailleur-se-s provenant de 11 régions d'Italie. L'événement m'a permis de comprendre le travail mené par l'association, le lien avec d'autres organismes présents sur le territoire et, à travers le récit des travailleur-se-s présent-e-s, l'état des lieux des compétences des travailleur-se-s du milieu de l'accueil en ce qui concerne le droit d'asile fondé sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. En outre, la présence de deux membres du UNHCR, m'a donné d'autres éléments pour comprendre l'articulation des auditions menées par les institutions. J'ai aussi réalisé une observation d'une réunion mensuelle d'un des groupes avec tous les bénévoles du groupe et certains de demandeurs suivis, ce qui a été une occasion très importante pour pouvoir comprendre comment est effectivement conduit le travail au sein du groupe et comment prennent forme les relations entre bénévoles et usagers.

J'ai donc réalisé un total de 8 entretiens, dont 5 individuels et 3 collectifs, et 2 observations. J'ai aussi analysé les pages *web* utilisées par les groupes, celles où ils actualisent leurs activités, les matériaux d'informations et publicitaires produits, ainsi que les groupes Facebook où ils échangent les informations relatives aux cas des demandeur-se-s suivi-e-s.

## *Le choix du terrain*

J'ai choisi de mener mon terrain en Italie, car ce pays présente plusieurs particularités dans le contexte des politiques migratoires. Tout d'abord l'Italie, au niveau géopolitique, joue un rôle important dans le contexte de ce que l'on nomme la « crise migratoire » à cause de sa position géographique qui la rend de fait un pays constamment traversé par des flux migratoires et qui la place au centre du débat public autour des migrations. En effet, l'Italie, joue un rôle de protagoniste dans les politiques de confinement aux « frontières de l'Europe » et c'est donc un bon point d'observation pour étudier les tendances qui ont à voir avec la reconfiguration du dispositif d'accueil.

Le choix des groupes de soutien a été déterminé premièrement par une question d'accessibilité, c'est-à-dire que les groupes enquêtés sont ceux qui ont répondu de manière positive à ma requête de rendez-vous. De même, j'ai choisi de contacter des groupes différents entre eux. Soit d'un point de vue géographique, les groupes sont situés en ville des différentes dimensions en différentes régions — du Sud au Nord ; soit d'un point de vue d'ancienneté : certains des groupes sont engagés depuis des années dans la cause, d'autres viennent de commencer leurs activités. Ces facteurs sont déterminants pour comprendre les similitudes et les variations qui existent dans le travail des groupes, dans le nombre de cas suivis et dans les relations qui tissent dans les territoires et avec les institutions. Enquêter des groupes hétérogènes entre eux permet donc d'avoir un regard plus complexe et de comprendre s'ils existent des analogies ou des différences dans l'apport de cette nouvelle forme d'engagement. Il me semble que ces divergences et analogies permettent en outre de dresser une analyse qui mette en lumière les continuités et les dissimilarités du dispositif d'accueil italien, tel que pratiqué par les institutions locales, dans lequel les groupes s'inscrivent.

Enfin j'ai choisi d'anonymiser les groupes et les bénévoles enquêté-e-s. Premièrement pour une question de protection de la *privacy* des enquêtés qui conduisent un travail essentiel et compliqué qui aborde des thématiques très sensibles d'un point de vue médiatique, ce qui souvent les expose à des formes de discrimination. De plus nommer les groupes comporterait l'exposition personnelle des bénévoles à cause de la gestion presque individualisée de ce type de travail de soutien. En dernier, l'anonymisation des groupes sert à détourner le regard de la spécificité du travail des groupes à une dimension plus élargie. Mon analyse ne se propose pas de mener une étude généalogique des groupes de soutien aux demandeur-se-s d'asile LGBTI, au contraire elle vise à comprendre quel rôle assume ce nouveau travail solidaire dans le dispositif d'accueil et, en même temps, même si marginalement, dans le paysage du mouvement LGBTI italien (et pas seulement) actuel. Je voudrais donc déplacer le focus de la

spécificité des cas étudiés pour étendre la réflexion et l'analyse à une tendance qui pourrait gagner de la place au sein du processus de légitimation des demandeur-se-s d'asile LGBTI.

### *Limites méthodologiques*

Une des limites principales posées par mon objet d'étude concerne la nouveauté de cette forme d'engagement. Son caractère récent reste fortement expérimental, ses évolutions peu prévisibles. L'organisation des groupes et leurs réflexions sont en mutation continue en fonction du contexte politique et des politiques migratoires.

En outre, la nature décentralisée du dispositif d'accueil produit un éventail hétérogène des contextes territoriaux qui peuvent changer de manière importante l'expérience et le travail des associations, surtout en ce qui concerne le rapport aux institutions. Des recherches plus approfondies pourraient être menées en tenant compte des variations à l'échelle géographique et des transformations du point de vue chronologique, en élargissant le nombre de groupes analysés.

Une autre limite est liée à l'absence des discours des demandeurs-se-s d'asile. Contrairement à mon projet de recherche initiale, j'ai choisi de ne pas m'adresser directement aux demandeur-se-s d'asile, mais de me limiter aux bénévoles de l'association. Ce qui me posait principalement de problèmes était la méthode d'enquête par les biais des entretiens, motivé par un manque de temps. En étant la forme même de l'entretien l'enjeu au centre du processus de légitimation du demandeur vis-à-vis des institutions ainsi qu'au centre du travail des groupes et des demandeur-se-s, je ne voulais pas produire une situation chargée de signification et potentiellement violente à l'égard des demandeur-se-s. En outre, pour des questions d'accessibilité, les demandeur-se-s sont hébergé-e-s dans des centres d'accueil éparpillés sur les territoires et les contacts sont plutôt compliqués. De plus, la majorité des bénévoles des groupes m'ont prévenu du premier contact que je n'aurais pas pu rencontrer leurs usagers. Les demandeurs que j'ai pu rencontrer sont les plus engagés dans les activités des groupes et qui se sont déjà exposés publiquement au nom des groupes.

Enfin, dans cette recherche je base mes analyses majoritairement sur les informations reportées par les bénévoles lors des entretiens. Sans doute, il serait intéressant de conduire des observations des réunions des groupes, des formations qu'ils proposent, des interactions entre bénévoles et usagers et du moment de la préparation des entretiens de demande d'asile. Je me propose d'approfondir potentiellement ces aspects dans une recherche de longue durée, afin

d'analyser conjointement les discours, les actions et les comportements, d'en saisir les interdépendances et les contradictions.

### *Catégories, catégorisations, codage*

Certaines catégories et concepts reviennent tout au long du mémoire. Il s'agit de catégories utilisées par mes enquêté-e-s, tout comme de « sens commun », que j'ai parfois utilisé, parfois en les réinterprétant, parfois en les critiquant et en essayant d'en montrer les limites et/ou les effets de domination qu'elles produisent. Je me propose ici d'en expliciter et définir les principales et de proposer une grille de codage des données issues des entretiens, qui puisse faciliter la lecture du mémoire.

*Groupes* : Je parle des « groupes » ou « projets » et non pas d'« associations », car, en effet, les organisations enquêtés ont des statuts différents, mais sauf dans de cas spécifiques, il s'agit de projets créés à partir d'associations LGBTI préexistantes qui se sont spécialisées et focalisées sur la cause des migrant-e-s LGBTI. Utiliser cette catégorisation permet de comprendre les groupes comme un prolongement ou bien une annexe d'un engagement préexistant.

*Droit d'asile SOGI* : SOGI est le sigle utilisé en contexte juridique pour définir la demande d'asile fondée sur *sexual orientation gender identity*. Cette formule est utilisée aussi informellement par tout-e-s les enquêté-e-s.

*Les bénévoles* : Une autre catégorie présente tout au long du mémoire est celle de « bénévole » que j'utilise pour me référer aux personnes engagées au sein de groupes de soutien. J'ai beaucoup réfléchi autour de cette catégorie et sur comment l'employer dans le mémoire. En effet dans mon analyse initiale de l'engagement des acteurs associatifs j'ai rencontré des catégories que j'aurais considérées peut-être plus appropriées afin de décrire leur engagement, tels que « militant-e-s » ou « solidaires ». Ces catégories arrivent à décrire l'engagement dans sa dimension politique et revendicative, tandis que le terme bénévole et sa version en italien « volontario-a » renvoient à une dimension plus morale, comme l'indique son étymologie qui signifie « de bonne volonté ». Comme l'explique Demoustier « le bénévolat repose sur l'engagement altruiste d'individus désireux de servir un intérêt commun

au sein d'un groupe ou d'une structure »<sup>33</sup> et s'affirme à partir de l'affaiblissement du rôle revendicatif et l'accroissement des fonctions gestionnaires des associations<sup>34</sup>. J'ai toutefois choisi d'utiliser ce terme pour décrire cette forme d'engagement, car c'est les bénévoles eux-mêmes qui se définissent ainsi, à part quelques cas isolés. Cette autodéfinition adoptée par les responsables associatifs interroge évidemment la façon dont les bénévoles comprennent leur engagement, c'est donc un point de départ pour analyser les raisons morales, les discours et les pratiques des acteurs.

*Les demandeur-se-s d'asile LGBTI* : À présent on assiste à une véritable prolifération de catégorisations de migrant-e-s, ou mieux de leur légitimité migratoire. Ces catégories peuvent être de « sens commun » tout comme juridico-administratives. Cette prolifération n'a rien d'inévitable ni de naturel : le statut incertain et précaire des certain-e-s migrant-e-s, ainsi que leur illégalisation sont le résultat de choix politiques, d'une production légale de l'illégalité<sup>35</sup>, et doivent être inscrit à l'intérieur d'un champ politique<sup>36</sup>. Ces catégories souvent arbitraires et finalisées à la partition entre « bon » et « mauvais migrant » doivent être comprises dans leur totalité. Comme le suggère Michel Agier, pour éviter de les réifier, l'anthropologue doit apprendre tous les points de vue en confrontation dans l'espace humanitaire, y compris « les producteurs et vérificateurs de catégories dans sa description »<sup>37</sup>. Ainsi quand je parle de demandeur-se-s d'asile je le comprends dans la configuration composée de l'ensemble des points de vue présents et agissants dans la situation, dans mon cas spécifique ceux des groupes de soutiens et des institutions. Souvent j'utilise aussi le terme « migrant-e » en tant que catégorie vaste, englobante les demandeurs-ses d'asile et les autres personnes à statut précaire ou sans papiers, et en général pour décrire ceux et celles qui ont accompli une forme de mobilité transnationale et qui ont traversé une frontière. À la catégorie de demandeur-se-s d'asile j'ajoute aussi le sigle LGBTI — Lesbienne Gay Bisex Trans Intersex — pour indiquer les demandeur-se-s qui sont suivi-e-s par les groupes, en gardant le point de vue de bénévoles à l'égard de leurs usager-e-s. J'utilise donc cette catégorie pour décrire ceux-celles qui peuvent s'identifier dans le sigle, mais, comme le précise Luibhéid, sans la considérer

---

<sup>33</sup> DEMOUSTIER D., « Le bénévolat, du militantisme au volontariat », *Revue française des affaires sociales*, no. 4, 2002, p. 97.

<sup>34</sup> BARTHÉLÉMY M., *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, p. 153.

<sup>35</sup> DE GENOVA N., « The Legal Production of Mexican/Migrant 'Illegality' », *Latino Studies*, Vol. 2, 2004, p. 161.

<sup>36</sup> DI CECCO S., *Ils doivent se rendre utiles, Les transformations du travail migrant en Italie : le cas des demandeurs de protection internationale*, Mémoire de Master 2 Université Paris7, UFR sciences et société, 2016, p. 17.

<sup>37</sup> AGIER M., *Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008.

essentielle ou trans-historique, en tenant en compte donc les rapports de pouvoir dans lesquels elle est inscrite<sup>38</sup>. Par ailleurs je considère que pas tout-e-s les demandeur-se-s suivi-e-s par les groupes s'inscrivent dans ce sigle et que leurs pratiques sexuelles ne correspondent forcément pas à des identités sexuelles.

Pour restituer les données recueillies lors des entretiens et des observations dans le corpus du mémoire j'utiliserai un codage. J'énumérerai les groupes de 1 à 7 — selon la chronologie de nos rencontres — ainsi que les bénévoles, en recommençant toujours de 1 pour chaque groupe, à part l'interviewé du *Groupe2* que j'appellerai *Référant*, car il est en même temps travailleur sociaux et référant d'un réseau d'association qui s'occupent du soutien aux demandeur-se-s LGBTI. J'ai aussi numéroté les demandeurs d'asile –tous hommes- que j'ai rencontré lors des entretiens avec chaque groupe. Bien que certains des demandeurs rencontrés s'engagent de manière active dans les groupes, j'ai décidé de différencier leur codage de celui des bénévoles, car je considère leur positionnement différent, notamment parce qu'ils sont en même temps usager-e-s et bénévoles des groupes. Au cours du mémoire lorsque je nommerai les interviewé-e-s ou les groupes je reporterai le codage en caractère italique, tandis que lorsque je proposerai des extraits d'entretien ou des extraits des notes issues de mon cahier de terrain, je reporterai le codage que je viens d'exposer entre crochets, avec les initiales en majuscule et en caractère italique, afin de le mettre en évidence par rapport au texte. Je propose ici un tableau qui résume le codage des groupes avec des informations relatives à l'ancienneté et à leur position géographique, ainsi que le total des bénévoles et des demandeurs que j'ai pu rencontrer lors des entretiens ou bien des observations.

<b>Groupe</b>	<b>Localisation</b>	<b>Durée</b>	<b>Bénévoles/Demandeur-se-s rencontré-e-s</b>
Groupe1	Grand ville du Nord	4-6 ans	Bénévole1
Groupe2	Ville moyenne-grande du Nord	+ 4-6 ans	Référant
Groupe3	Ville moyenne-grande du Nord	1-2 ans	Bénévole1
Groupe4	Grand ville du Sud	4-6 ans	Bénévole1
			Bénévole2
			Bénévole3
Groupe5	Petite ville du Nord	1-2 ans	Bénévole1

<sup>38</sup> LUIBHÉID E., « Queer/migrations. An Unruly Body of Scholarship », *GLQ* 14:2-3, Duke University Press, 2008, p. 171.

			Demandeur1
			Demandeur2
			Demandeur3
Groupe6	Petite ville du Nord	- de 1 année	Bénévole1
			Bénévole2
			Bénévole3
			Demandeur1
			Demandeur2
			Demandeur3
			Demandeur4
Groupe7	Grand ville du Centre	- de 1 année	Bénévole1
			Demandeur1
			Demandeur2
			Demandeur3

## CHAPITRE 1

### La question migratoire au sein des mouvements LGBTI

Dans ce premier chapitre, je retracerai l'histoire récente de l'engagement des mouvements LGBTI dans la question migratoire et notamment de l'asile SOGI. D'abord, j'essaierai de rendre la spécificité de la question migratoire du point de vue LGBTI. À partir de la situation dans laquelle se trouvent les demandeur-se-s d'asile en Italie qui ont une identité sexuelle non-hétérosexuelle et à partir des formes de discriminations et de difficulté auxquelles ils et elles doivent faire face, j'analyserai le croissant intérêt de certaines associations LGBTI italiennes mobilisées pour cette cause. Ensuite, je me focaliserai sur les facteurs concrets qui ont accompagné la création des groupes spécifiques engagés dans le soutien de demandeur-se-s d'asile LGBTI.

Je délinéerai une cartographie des associations présentes en Italie en me focalisant notamment sur les groupes sur lesquels j'ai pu enquêter, en donnant des éléments de compréhension de leur forme organisationnelle et des services qu'ils proposent, ainsi que des rapports de collaboration qu'ils mettent en place sur le territoire. Je me focaliserai notamment sur leur manière de communiquer et sur leur manière de médiatiser leur cause et leur travail en analysant les stratégies qui sont employées pour arriver à sensibiliser l'opinion publique et acquérir une visibilité, afin de créer des contacts avec d'autres organisations, des demandeur-se-s d'asile, ou des personnes sensibles à la thématique.

Enfin, j'inscrirai les différents groupes dans l'histoire du mouvement LGBTI italien pour chercher de comprendre comment différentes approches politiques spécifiques à chaque groupe impliquent différentes formes d'engagement et d'action.

#### *1.1 Un point de vue LGBTI sur la question migratoire*

« Cela fait du temps que l'on s'interroge sur la présence des milliers de gay et lesbiennes migrant-e-s qui ont une difficulté objective à communiquer leur subjectivité dans le contexte des communautés d'origine mais aussi à trouver de l'aide concrète dans le mouvement LGBT. Le discours de la reconnaissance d'une identité et dignité sociale, revient brutalement au centre de notre attention. C'est une question qui est partagée aussi bien par les migrant-e-s mais aussi par les italien-ne-s, malgré des différences visibles.»<sup>39</sup>

---

<sup>39</sup> GUALDI M. ; DELL'AMICO G., *IO, Immigrazione e omosessualità, tracce per volontarie e volontari*, Arcigay, 2010, p. 5. Je traduis.

Cette affirmation du président du réseau d'associations LGBTI le plus structuré d'Italie, ouvre le dossier sur le droit d'asile fondé sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre finalisé à la formation des bénévoles et des travailleur-se-s sociaux des associations et coopératives situées sur le territoire italien. Le président relève deux problèmes qui motivent l'engagement du réseau associatif et coopératif auprès des migrant-e-s LGBTI : premièrement, les difficultés d'identification auxquelles ils/elles doivent faire face au sein de leurs communautés, et deuxièmement, la non-inclusion au sein des mouvements LGBTI des personnes migrantes. La double exclusion à laquelle les migrant-e-s LGBTI doivent se confronter impose aux activistes LGBTI de se réinterroger sur un thème qui a été central dans leur histoire et dans le présent politique : la reconnaissance identitaire et l'acquisition de dignité sociale en Italie.

La situation de discrimination multiple dont sont victimes les demandeur-se-s d'asile, déclenche l'engagement des « entrepreneurs de cause »<sup>40</sup>. Ce concept est utilisé par Simeant dans la description du secteur militant de la cause des étrangers, qui voit parfois le groupe minorisé qui ne se mobilise pas, être mobilisé par de porte-paroles des instances du groupe dont ils ne partagent pas des caractéristique. Dans le cas de ma recherche les entrepreneurs de cause partagent une caractéristique supposée, l'identité sexuelle et de genre- C'est à partir de la mobilisation d'une identité partagée ou bien d'une condition partagée - celle des personnes LGBTI minorisées et discriminées - que ces associations se mobilisent :

« Même si nous sommes solidaires avec tous ceux qui ont besoin, vers ces migrants LGBTI nous sommes, peut-être, plus solidaires, car beaucoup des personnes LGBTI italiennes ont vécu l'expérience de ce que cela signifie d'avoir peur à cause de sa façon d'être [...] en tant qu'homosexuels on sait ce que ça signifie d'être une minorité à l'intérieur d'un groupe parfois hostile. La condition de nos amies croise encore plus le malaise et la discrimination en tant qu'homosexuels, migrants, personnes issues d'une autre ethnie, d'une autre religion qui parfois est connotée par une forte homophobie. »<sup>41</sup>

Le discours qui accompagne l'engagement dans la cause des migrants LGBTI est centré sur l'idée d'une identité collective fondée sur le partage d'une même forme de discrimination à cause de sa « façon d'être » et d'une identité partagée supposée : l'identité homosexuelle qui dépasserait et unirait au-delà d'autres formes d'oppression. Cette identité collective est façonnée sur une idée d'affirmations subjectives de l'homosexualité comme identité structurante de l'individu, dans l'idée d'un mouvement ou d'une communauté dont l'identité est homogène<sup>42</sup>. Le partage identitaire et le partage de l'expérience de discrimination

---

<sup>40</sup> SIMÉANT J., *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Science Po, 1998, p. 53.

<sup>41</sup> BENINI M., « Asilo per Chinonso: ecco perché aveva taciuto di essere gay », *Il Grande Colibrì*, 26 Juillet 2017. Je traduis. Consulté le 10/06/2018 URL:<https://www.ilgrandecolibri.com/asilo-per-chinonso-ecco-perche-aveva-taciuto-di-essere-gay/>.

<sup>42</sup> PREARO M., *La Fabbrica dell'orgoglio. Una genealogia dei movimenti LGBT*, Pise, ETS, 2015, p. 35.

interpelle les activistes LGBTI qui se considèrent donc des sujets aptes à l'accueil des demandeur-se-s, car personnes concernées : dans cette relation et dans cette communauté les demandeur-se-s d'asile pourraient trouver de la protection et du support spécifique basés sur une compréhension réciproque.

Le paradigme identitaire a été à la base de l'action collective des mobilisations des minorités sexuelles – en tant que quintessence des mouvements identitaires<sup>43</sup> - et présuppose une production symbolique d'un « nous » collectif. L'identité collective n'est pas statique, mais implique un mouvement d'alignement entre les agents du mouvement, qui se redéfinit, qui doit être négocié continuellement et qui doit s'adapter au changement de contexte et de populations concernées :

« C'est la politique qui s'adapte à une réalité préexistante. Avant peut-être il n'y avait pas tous ces migrants LGBTI et donc peut-être il n'y avait pas l'exigence de créer un groupe *ad hoc* parce qu'ils n'étaient pas beaucoup, mais là... De plus, au sein de la communauté il y a du racisme et c'est aussi incroyable qu'une personne qui est discriminée peut penser à en discriminer une autre, mais c'est comme ça. Il y a des associations qui commencent à y travailler. » [Bénévole1 Groupe5].

Dans ce cas, la présence toujours plus médiatisée et documentée des demandeur-se-s d'asile LGBTI détermine une reconfiguration des frontières identitaires des communautés qui doivent se confronter avec les problèmes de discriminations internes afin d'être plus inclusives et représentatives des personnes LGBTI en Italie : « ce choix d'engagement est nécessaire pour l'évolution et l'élaboration globale du mouvement gay italien et notamment pour ces associations qui se chargent de représenter tous les gay et lesbiennes en Italie. »<sup>44</sup>.

La reconfiguration de l'identité collective des communautés LGBTI italiennes concerne aussi une dimension stratégique qui se pose en continuité à une tendance qui est en train de s'affirmer au sein des mouvements LGBT. Cette tendance vise à dénoncer les discriminations subies par les personnes LGBTI sur un plan international et à défendre juridiquement les droits des gays et des lesbiennes dans une optique d'internationalisation des causes sexuelles<sup>45</sup>. Ces réflexions autour de la condition de migrant-e-s LGBTI présent-e-s en Italie s'inscrivent donc dans un raisonnement plus large autour des personnes LGBTI dans le monde qui, depuis des années, s'intègre à l'action des mouvements LGBTI en Italie et en Europe.

Au cours des dernières années, la présence des migrant-e-s LGBTI a commencé à émerger

---

<sup>43</sup> BERNSTEIN M., « Celebration and Suppression: The Strategic Uses of Identity by the Lesbian and Gay Movement », *American Journal of Sociology*, Vol. 103, No. 3 November, 1997, p. 532.

<sup>44</sup> GUALDI M. ; DELL'AMICO G., *IO, Immigrazione e omosessualità, tracce per volontarie e volontari* Arcigay, 2010, p. 5. Je traduis.

<sup>45</sup> AYOUB P. M. ; PATERNOTTE D., « L'International Lesbian and Gay Association (ILGA) et l'expansion du militantisme LGBT dans une Europe unifiée », *Critique internationale* 1 (N° 70), 2016, p. 60.

dans le débat public grâce à la visibilité acquise par les revendications des droits LGBTI et grâce aux campagnes qui dénoncent le traitement et la criminalisation réservés aux personnes LGBTI dans certains pays - actuellement plus de 70 pays criminalisent les relations entre personnes du même sexe ou les comportements « contraires au genre de naissance ». En effet la dénonciation des mauvais traitements et des discriminations subies par les homosexuel-le-s dans le monde est un thème central depuis la fin des années 70, qui a vu la naissance d'organisations internationales telles que le ILGA (*International Lesbian Gay Bisexual Transsexual and Intersex Association*), avec comme objectif d'internationaliser la cause homosexuelle, d'occuper des espaces internationaux pour aborder la question de droits fondamentaux de la personne, et de demander la dépénalisation et la décriminalisation de l'homosexualité. ILGA, la plus importante de ces organisations, se propose de faire pression par le haut sur les pays les plus répressifs, et de s'engager contre les discriminations quotidiennes vécues par les personnes LGBTI non seulement dans les pays où il y a des législations discriminantes. Ces organisations internationales se donnent comme but de construire des formes de solidarité internationale, mais aussi d'obtenir plus des droits dans leurs pays. Elles associent une idée de modernité et de responsabilité du fait d'être en Europe comme façon de légitimer leurs revendications, à cause d'une association toujours plus fréquente entre le projet européen et les droits LGBTI, de laquelle découlent les concepts de civilité et de modernité, qui, provoquent néanmoins une dissociation des pays dans lesquels l'homosexualité n'est pas acceptée<sup>46</sup>. L'Europe devient aussi l'endroit où pouvoir exprimer librement sa propre sexualité et que donc se doit d'accueillir dans le respect de leurs droits aussi les migrant-e-s avec une orientation sexuelle et une identité de genre non-hétérosexuelle et non-hétéronormée.

Le regard toujours plus global des mouvements LGBTI s'inscrit dans ce changement de statut, et des droits qu'ont acquis les personnes LGBTI en Europe : cette perspective se base donc sur l'idée d'une Europe qui reposerait sur les droits fondamentaux, dont les droits sexuels feraient partie. Ce type d'engagement et de discours est mobilisé plusieurs fois par les bénévoles des associations qui dramatiquement racontent des épisodes subis par certain-e-s migrant-e-s, en dénonçant la répression et la violence subie par ces personnes dans les pays où l'homosexualité n'est pas tolérée. À partir de cette dénonciation émergerait l'envie de s'engager des bénévoles pour démontrer aux personnes migrantes une autre façon de vivre la sexualité, de manière ouverte et libre. Cette idée découlerait d'un sentiment émotionnel et identitaire d'une certaine conception d'Europe, vue comme un espace démocratique<sup>47</sup>.

---

<sup>46</sup> *Ibid.* p. 66.

<sup>47</sup> *Ibid.* p. 58.

## 1.2 La prise en charge des migrant-e-s par les organisations LGBTI

C'est donc à partir de l'intersection de deux niveaux d'engagement, c'est-à-dire un engagement à un niveau international qui vise l'internationalisation des droits sexuels<sup>48</sup> et un engagement à un niveau national d'individuation d'un problème, d'adaptation et de reconfiguration de la communauté homosexuelle, que de plus en plus d'associations LGBTI s'intéressent aux questions migratoires et soutiennent les demandeur-se-s d'asile qui fondent leur requête sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Pour comprendre ce qui a déterminé la prise en charge des migrant-e-s, ainsi que la création des groupes spécifiques sur lesquels j'ai enquêté, il faut d'abord préciser que toutes les associations avec lesquelles je suis entrée en contact existent depuis des années, et qu'elles offrent des services à la communauté LGBT, qu'elles sont engagées dans des formes de solidarité locales, dans la vie citoyenne et dans la défense des droits humains. Leur engagement civique est de longue durée, ce n'est donc pas étonnant qu'elles aient décidé de s'investir dans un nouveau domaine d'intervention. Néanmoins il faut retenir deux facteurs qui ont déterminé cet engagement : la demande d'aide provenant de l'extérieur qui interpelle les organisations afin de pallier aux manquements institutionnels dans l'accueil des migrant-e-s LGBTI; et l'individuation des besoins spécifiques parmi les demandeur-se-s d'asile non-hétérosexuel-le-s.

Dans la majorité des cas reportés par les bénévoles des groupes, leur engagement et donc la création des projets, naît d'une demande extérieure au groupe, formulée par les acteurs institutionnels du dispositif d'accueil qui se trouvent mal ou peu préparé-e-s dans le suivi des demandes d'asile LGBTI et qui s'adressent aux associations LGBTI présentes sur le territoire, afin de leur demander de l'aide, ou de leur adresser les demandeur-se-s qui se déclarent LGBTI. C'est le cas du *Groupe6* qui est contacté par une psychologue chargée de s'occuper des demandeur-se-s dans la ville qui interpelle les bénévoles du groupe en tant qu'interlocuteurs privilégiés, donc des personnes avec lesquelles les demandeurs peuvent trouver un espace d'écoute et de confrontation qu'ils ne pourraient pas forcément trouver ailleurs. :

« La psychologue de l'ASL [Entreprise locale de santé] qui s'occupe des demandeurs d'asile avait effectivement besoin de quelqu'un auprès duquel envoyer ses usagers, demandeurs homosexuels certifiés, parce que je pense qu'un psychologue sait qu'ils ont vraiment besoin de quelqu'un avec qui parler, se confronter. Alors elle m'a demandé si elle pouvait me les envoyer, et moi je me suis dit à ce moment-là que ça valait la peine de faire un point de

---

<sup>48</sup> BORRILLO D., *Le droit des sexualités*, Presses Universitaires de France, 2009.

rencontre spécifique pour demandeurs d'asile. »<sup>49</sup>

Les demandes de collaboration peuvent arriver aussi de la part des institutions elles-mêmes. C'est le cas du *Groupe3* qui est contacté par les CAS – Centre d'accueil extraordinaire – présents dans la ville, qui demande aux bénévoles d'aider les travailleurs sociaux du centre dans l'élaboration du récit des demandeur-se-s LGBTI à présenter à la Commission Territoriale.

Dans ce cas de demande extérieure aux groupes, il y a toujours une mise en avant de la question identitaire : les acteurs du dispositif d'accueil associent l'identité ouvertement homosexuelle des groupes comme une garantie de meilleure compréhension de la situation du/de la demandeur-se d'asile, ainsi que de leur expérience, et comme facteur qui faciliterait la réussite du parcours d'obtention de l'asile. L'accompagnement des groupes est sollicité par les autorités car ils sont perçus comme endroits naturels de sociabilités.

À la question identitaire s'ajoutent les obligations et les attentes des autorités qui jugent l'asile et qui tendent à considérer la fréquentation des demandeur-se-s aux associations LGBTI comme un facteur de garantie de leur homosexualité, un élément déterminant pour l'obtention de la protection internationale, ce qui sera approfondi après.

Dans deux autres cas les groupes ont été mis en place lors de la rencontre avec d'autres groupes en soutien aux migrant-e-s :

« Il y avait une association qui faisait des réunions ici et alors naquit l'idée de les soutenir dans leurs instances. Au début, ça concernait les bengalis exploités au travail [...] et donc nous avons participé à certains de leurs événements, pour soutenir leurs batailles. Lors d'une présentation qu'on faisait de notre association, nous avons été approchés par certains gars [migrants LGBTI]. De-là naquit l'idée de créer quelque chose qui pouvait les supporter, de là la première permanence, et petit à petit on s'est structuré comme tu peux voir maintenant. »<sup>50</sup>

La rencontre avec d'autres réalités politico-associatives parmi lesquelles des personnes migrantes LGBTI sont présentes, incite l'association LGBTI à s'interroger sur la question migratoire et sur la place de ces dernières au sein du dispositif d'accueil en Italie.

De la même manière, le *Groupe5* naît après avoir été contacté par un groupe de migrants homosexuels qui leur demandent de l'aide par rapport à leurs démarches d'asile, ainsi que la carte de membre de l'association à présenter comme preuve de leur homosexualité. Lors du premier contact avec ces demandeurs, les bénévoles de l'association ne se considèrent pas préparé-e-s à leur offrir de l'aide : « Plus que les amener à manger une glace, on ne savait pas vraiment comment aborder la question, on n'avait pas de connaissances, on n'était pas

---

<sup>49</sup> Entretien réalisé avec un bénévole du *Groupe6* en date 14/04/18. À partir de maintenant l'entretien sera indiqué [*Bénévole1 Groupe6*].

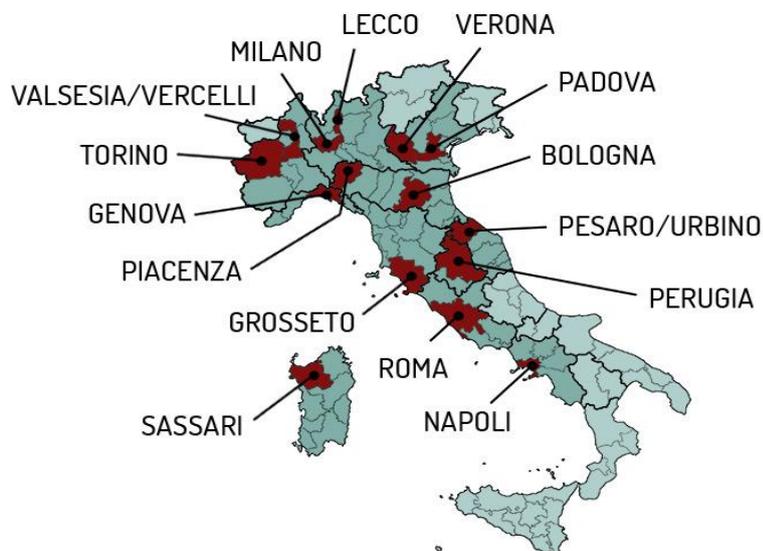
<sup>50</sup> Entretien réalisé avec un bénévole du *Groupe4* en date 07/10/17. À partir de maintenant l'entretien sera indiqué [*Bénévole3 Groupe4*].

formés, c'était tout un peu à l'arrache » [*Bénévole1 Groupe5*]. Dans un premier temps ils ne s'intéressent donc pas à la question de la demande d'asile SOGI même en gardant les contacts avec les migrants qui leurs étaient adressés. C'est lors d'une deuxième rencontre à la Marche des fiertés, qu'un couple de migrants LGBTI les sollicite et les encourage à créer un groupe adressé au migrant-e-s dans la même condition que la leur :

« Ils nous ont dit qu'après être venus à la Marche [...] après avoir pleuré de joie parce qu'ils pouvaient marcher dans la rue main dans la main, ils nous ont dit "nous on ne veut pas seulement les documents, nous voulons qu'autres personnes sachent qu'elles peuvent marcher main dans la main, que nous pouvons nous aimer, qu'on ne fait rien de mauvais, toutes ces informations doivent être diffusées, beaucoup de gens comme nous ne le savent pas et ont peur ! Nous devons les aider à ne plus avoir plus peur !" » [*Bénévole1 Groupe5*].

C'est donc à partir des migrant-e-s qui ont décidé de se mobiliser et donc d'interpeller les bénévoles de l'association locale que naît l'idée de créer ces projets. En effet, cet élément change la conformation du groupe, qui se définit et qui se constitue de manière différente par rapport aux autres groupes : « Le noyau dur est composé par des personnes [migrantes ndr.] qu'on peut définir des véritables activistes, et nous savons que ça n'existe pas ailleurs. » [*Bénévole1 Groupe5*]. Le groupe se définit en effet un collectif qui peut compter sur des demandeur-se-s d'asile qui participent en tant que bénévoles – et non seulement usagers - aux activités du groupe. Dans tous les cas des groupes enquêtés, la logique qui structure la formation de groupes est toujours la même : l'individuation de besoins spécifiques (à partir de sollicitations diverses, internes ou externes), la coordination parmi les bénévoles ou avec d'autres associations et organismes locaux, la formation des bénévoles, et enfin la fondation d'un groupe qui se consacre exclusivement à la prise en charge des demandeur-se-s d'asile LGBTI.

### 1.3 Cartographie des groupes de soutien aux demandeur-se-s LGBTI



Carte des services d'accompagnement et de soutien adressés aux demandeur-se-s d'asile LGBTI offerts par associations et projets qui s'occupent de genre, sexualité et migrations : *Il Grande Colibrì*.

Actuellement, le nombre de groupes ou projets qui se chargent de suivre les démarches de l'asile SOGI signalés sur le site *Il Grande Colibrì* est de vingt-deux<sup>51</sup>. En même temps, il faut retenir qu'il existe beaucoup d'autres associations qui travaillent actuellement sur le territoire de manière plus ou moins structurée et qui pourtant ne sont pas signalées sur le web. Ces vingt-deux projets sont situés dans de grandes villes comme dans des petites villes de province, majoritairement au centre et au nord de l'Italie. Ils sont situés dans dix régions italiennes sur vingt. Le dispositif institutionnel de gestion de l'asile prévoit la présence de dix-neuf Commissions Territoriales sur tout le territoire national, une ou plus pour presque toutes les régions. La gestion territorialisée impose une organisation sur une échelle locale ou régionale des services et des Centres destinés à l'accueil des migrant-e-s, ou alors des associations qui leur offrent soutien et accompagnement. Le nombre des projets destinés à l'accompagnement de demandeur-se-s LGBTI et le nombre des Commissions Territoriales est presque le même, ce qui permet une collaboration entre les groupes et les institutions, ou bien une « couverture » par les groupes de presque toutes les Commissions présentes sur le territoire.

Les projets d'accompagnement LGBTI prennent donc cette forme capillaire et atomisée sur le territoire en fonction des systèmes de gestion de l'asile et aux requêtes de collaboration

<sup>51</sup> « Servizi per i migranti LGBTI » (Service pour les migrants LGBTI). *Il Grande Colibrì*. Consulté le 11/06/18. URL: <https://www.ilgrandecolibri.com/migranti/>.

dont j'ai parlé précédemment. Cette organisation localisée sur le territoire rend les dispositifs d'accueil très hétérogène et fragmenté, comme le travail et l'organisation des groupes LGBTI. Comme l'explique Pette<sup>52</sup> la délocalisation et la dés-homogénéité sont produits par la contrainte à l'adaptation de l'action militant des associations engagées dans la cause des étrangers aux politiques migratoires. Les politiques migratoires participent véritablement à façonner les pratiques militantes et les activités des groupes.

Leur engagement naît en réponse à une nécessité concrète et s'inscrit aussi dans une histoire politique qui prend la forme d'un militantisme civique qui a comme référent linguistique la fierté homosexuelle, avec le but de créer des espaces et d'offrir de services pour les personnes homosexuelles qui vivent l'espace urbain. Leur action politique prend donc la forme de projets spécialisés en fonction des compétences des bénévoles qui agissent donc dans le tissu de la ville à travers l'élaboration d'une politique publique en collaboration avec l'administration<sup>53</sup>.

Des vingt-deux groupes signalés, j'ai pu en rencontrer sept, dont cinq situés au nord de l'Italie, dans des villes de petite-moyenne taille, tandis que deux groupes se situent dans des grandes villes du centre et du sud.

L'approche civique et la proposition de service sont de caractéristiques communes à tous les groupes. En même temps, ils présentent plusieurs différences, en termes d'organisation interne, de contacts et de collaborations avec les institutions ou autres organisations sur le territoire, mais aussi en termes d'approche à l'engagement envers les migrant-e-s, ce qui relève de différentes trajectoires et approches politiques. Je retracerai ici les caractéristiques principales des sept groupes enquêtés en me focalisant sur leur forme organisationnelle et sur le travail qu'ils mènent auprès des demandeur-se-s.

Le *Groupe1* est situé dans une ville au nord de l'Italie où il y a la présence de nombreuses structures associatives et politiques qui offrent leur soutien aux migrant-e-s et qui ont une histoire d'engagement politique de longue date. Le groupe est né il y a 6 ans, spécifiquement pour aborder ce thème et n'est pas né d'une association préexistante, ce qui le rend un des groupes le plus ancien, connu et structuré. En collaboration avec d'autres associations sur le territoire, il se propose d'aider et de soutenir les personnes migrant-e-s LGBTI dans le but de les intégrer dans le pays et dans la communauté LGBTI. La coordination avec les centres d'accueil et les coopératives qui travaillent dans l'assistance et l'accueil des migrant-e-s a permis de créer un réseau informel qui fait que les migrant-e-s LGBTI prennent connaissance

---

<sup>52</sup> PETTE M., « Les associations dans l'impasse humanitaire ? », *Plein droit*, vol. 104, no. 1, 2015, p. 23.

<sup>53</sup> PREARO M., *La Fabbrica dell'orgoglio. Una genealogia dei movimenti LGBT*, Àltera edizione ETS, 2015, p. 96.

de l'existence de l'association et ils/elles s'y adressent. Le service offert est notamment l'assistance aux demandeur-se-s d'asile dans la constitution de leur dossier de demande d'asile : à travers l'écriture d'une lettre d'accompagnement signée par le groupe, de l'aide dans la formulation du récit à présenter aux autorités, une simulation de l'entretien auprès de la Commission Territoriale et la communication directe avec les membres de la Commission à laquelle est signalé le cas qu'ils sont en train de suivre. Au cours des années, le groupe est entré en contact avec beaucoup de Commissions Territoriales sur le territoire national car elle prend aussi en charge les demandeur-se-s qui vivent dans d'autres régions d'Italie. Au fil du temps, le groupe a réussi à créer des archives sur la situation et les conditions de vie des personnes LGBTI dans un grand nombre des pays du monde. Pour ce faire, les bénévoles, outre les recherches sur internet, ont pris contact avec les groupes LGBTI des pays d'origine des demandeur-se-s. Ces groupes, qui sont en général secrets et informels, collaborent parfois à recueillir des documents et des articles sur la situation des LGBTI dans leurs pays. Outre le support juridique, le groupe propose des moments de socialisation comme des dîners d'autofinancement, mais aussi des projets de bourses de travail dans des coopératives pour encourager l'insertion professionnelle des demandeur-se-s, ainsi que des formations sur le droit d'asile fondé sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre qui s'adressent aux travailleur-se-s sociaux des centres d'accueil.

Le *Groupe2* se situe dans une ville de moyenne taille toujours au nord de l'Italie et présente plusieurs différences par rapport au premier groupe. Au départ, il s'agit d'une collaboration entre une coopérative sociale qui s'occupe de l'accueil de migrant-e-s et qui participe au projet SPRAR et une association de volontariat LGBTI. C'est dans la figure du dirigeant de la coopérative et référent de l'association, que se concrétise le travail autour des demandeurs-se-s d'asile faisant partie des minorités sexuelles. C'est au début des années 2000, avec la naissance de l'association LGBTI, qu'il s'est impliqué et engagé pour faire des formations et pour prendre en charge les demandes fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. La démarche suivie est similaire à celle employée par le *Groupe1*. Les migrant-e-s s'y rendent soit parce que ils/elles sont déjà inséré-e-s dans les projets de la coopérative, soit à travers des signalements de travailleur-se-s d'autres coopératives ou de centres où ils/elles sont hébergé-e-s, parfois même par le site web du groupe ou par le bouche-à-oreille. Une fois pris contact, le *Référent* les aide dans la formulation du récit, il écrit une lettre d'accompagnement, il les aide dans la préparation de l'entretien et les invite à participer aux activités de l'association LGBTI. Dans ce contexte, l'association LGBTI joue un rôle ludique et un rôle de socialisation. L'engagement du *Référent*, qui dure depuis des années, lui a permis d'être considéré comme l'un des plus grand expert de la thématique et d'autres associations ou

travailleur-se-s sociaux provenant d'autres villes font souvent appel à lui pour des consultations sur de cas de requérant-e-s LGBTI. Toutefois, à la différence de la première association, les demandeur-se-s qui sont suivi-e-s directement sont ceux-celles qui se trouvent à proximité de la ville, tandis que les cas de migrant-e-s éloigné-e-s géographiquement sont adressé-e-s aux autres associations présentes sur le territoire pour une prise en charge plus directe. La décision de ne pas suivre les migrant-e-s éloigné-e-s géographiquement est motivée par le fait qu'il est nécessaire d'arriver à avoir un rapport de proximité constant et un niveau de confiance qui permet de déceler la véracité de l'histoire du/de la requérant-e. Pour cette raison, le *Référant* insiste beaucoup sur la nécessité de faire des formations et produire des matériaux adressés aussi bien aux associations LGBTI, qu'aux travailleur-se-s sociaux des centres d'accueil qui sont souvent mal préparé-e-s et ne donnent pas le soutien nécessaire aux requérant-e-s, le but étant de combler ce manque et de pouvoir fournir une assistance par capillarité.

Le *Groupe3* situé dans une ville de moyenne taille dans une région au nord de l'Italie avec une tradition politique réactionnaire, naît dans les années 2000 de manière informelle de la rencontre avec un premier couple de demandeurs LGBTI. Le groupe est conçu à l'intérieur d'une association LGBTI et hétérosexuelle qui existe depuis les années 80 et qui conduit une activité politique contestataire consacrée à la lutte homosexuelle antifasciste, antiraciste et pour les droits de minorités. L'engagement sur les droits des migrant-e-s fait donc partie de l'ADN de l'association : « Ce groupe naît d'une demande extérieure mais rejoint un parcours [...] On s'occupe des droits de migrants depuis 10 ans, parce que ici c'est une terre raciste, tu n'as pas le choix. »<sup>54</sup>. Toutefois, il se formalise en tant que permanence pour les demandeur-se-s que depuis très récemment. Les réunions hebdomadaires sont collectives et aspirent à devenir un point de repère pour les demandeur-se-s LGBTI, un espace où se confronter et où se raconter. Le groupe organise aussi des rencontres individuelles pour suivre les démarches juridiques en vue de l'entretien du/de la demandeur-se avec la Commission Territoriale. Lors de ces rencontres individuelles, le/la demandeur-se est aidé-e dans l'exposition de son histoire et peut se confronter avec un-e psychologue et un-e avocat-e. Pour les demandeur-se-s qui participent activement aux activités, le groupe produit une attestation d'accompagnement et les documents qui peuvent aider le/la demandeur-se dans la constitution de son dossier. Le groupe encourage la participation des demandeur-se-s aux autres activités organisées par l'association, comme les fêtes ou les manifestations, et a récemment organisé des rencontres pour parler publiquement du droit d'asile LGBTI, ainsi que des fêtes d'autofinancement.

---

<sup>54</sup> Entretien réalisé avec une bénévole du *Groupe3* en date 03/10/17. À partir de maintenant l'entretien sera indiqué [*Bénévole1 Groupe3*].

Le *Groupe4* est situé dans une grande ville au sud de l'Italie et existe depuis 2014. Le projet est focalisé majoritairement sur la suite des démarches juridiques à travers une double permanence juridique hebdomadaire en présence d'un-e avocat-e. A travers les années, le groupe s'est engagé dans la création d'une base de données des outils utiles à la construction du dossier du/de la demandeur-se, dans l'élaboration du récit du/de la demandeur-se. De la même manière que les autres groupes, il délivre la carte de l'association LGBTI de laquelle le groupe fait partie, qui peut être une « preuve » éventuelle à fournir à la Commission Territoriale. A l'inverse des autres projets, le *Groupe4* ne propose pas de moments de socialisation, la relation entre les demandeur-se-s et les bénévoles est réduite au moment de la permanence juridique même si, récemment, les bénévoles ont exprimé la volonté de proposer des cours d'italien et ont sollicité la participation des migrant-e-s au Groupes Jeunes organisés par l'association.

Le *Groupe5*, comme déjà mentionné dans le sous-chapitre précédent, naît d'une requête de la part d'une couple de demandeurs d'asile qui a sollicité les bénévoles de l'association LGBTI locale à créer un groupe adressé aux migrant-e-s LGBTI. C'est les demandeur-se-s eux/elles-mêmes qui se chargent de publiciser à l'intérieur de centres d'accueil et donc de repérer les personnes migrantes qui pourraient être intéressées par les activités proposées par le groupe. La participation des demandeur-se-s dans la création du groupe fait qu'il se définit en tant que premier collectif auto-constitué par des demandeur-se-s d'asile LGBTI en Italie et non pas en tant que projet adressé aux migrant-e-s. Le groupe se charge de suivre les démarches bureaucratiques des demandeur-se-s qui participent au projet à travers deux rencontres collectives mensuelles, des rencontres individuelles et la production de documentation dans une optique de collaboration avec les préfetures, les administrations locales et les avocat-e-s. Toutefois, l'activité qui est d'avantage promue est la proposition de formations autour de questions de genre et de sexualité adressées aux travailleur-se-s sociaux et aux hôte-se-s des centres d'accueil:

« On organise une première formation pour les travailleur-se-s sociaux qui ne savent pas la différence entre gay et trans, donc on commence par l'explication de ce que c'est l'identité sexuelle en générale, on explique quel est la législation en matière de discriminations envers les personnes LGBTI dans le pays d'origine [...] on leurs explique comment gérer les cas LGBTI [...] parce que par exemple beaucoup de centres d'accueil, ils ne savent même pas que pour les personnes LGBTI on doit faire la signalisation de vulnérabilité à la Commission Territoriale, comme pour les enfants et les femmes, ils ne le font pas, au contraire, ils nous demande de le faire. [...] Après la formation avec les travailleurs sociaux, on fait la formation pour les hôtes, parce que comme ça, évidemment, ceux qui sont homosexuels peuvent savoir qu'ils ont droit d'être protégés et beaucoup n'ont pas l'opportunité de le savoir parce que les travailleurs n'en parlent pas, n'adaptent pas le niveau communicatif aux personnes avec lesquelles ils se rapportent, parce qu'il y a de diplômés comme des analphabètes. » [Bénévole1 *Groupe5*].

Les formations au sein des centres d'accueil ont le but de sensibiliser et de réduire le plus possible les attitudes discriminatoires et stéréotypées, mais aussi de défendre et de dénoncer les discriminations subies par certain-e-s demandeur-se-s au sein des centres. En effet, grâce à des signalisations faites par des demandeur-se-s, le groupe a pu intervenir et faire des pressions auprès des administrations des structures afin d'améliorer les conditions de vie des demandeur-se-s LGBTI.

Le *Groupe6* est né il y a quelques mois dans une petite ville du Nord et semble le moins structuré et organisé. Il ne s'appuie pas sur une association LGBTI locale, mais plutôt sur une association qui dresse un site d'information LGBTI qui s'occupe de race, religion, migrations, nationalité dans une perspective LGBTI. Le groupe naît donc comme projet du site web. Les migrant-e-s sont adressé-e-s par un-e psychologue à prendre contact avec le groupe, ou en entendent parler grâce à du bouche-à-oreille, ou alors par contact direct avec le référant du groupe qui les contacte à travers une plateforme de rencontre gay :

« Moi je voyais tous ces gars sur les applications de rencontre gay et je me suis dit que peut-être ils avaient besoin d'aide. Alors moi je les contactais, pas pour y faire quoi que se soit, mais précisément pour savoir s'ils avaient besoin d'aide, d'une adresse, de plus d'informations... et effectivement oui. » [*Bénévole1 Groupe6*].

Le groupe se donne rendez-vous toutes les deux semaines pour faire des réunions informelles collectives où sont employées des techniques de *counseling* afin de se connaître et de confronter la progression des démarches juridiques de chaque demandeur-se. En revanche, le suivi juridique n'a été fait que dans un seul cas, et il était limité à réunir des documents sur la législation en matière d'homosexualité du pays d'origine du demandeur d'asile à insérer dans son dossier. Néanmoins, une nouvelle organisation et la programmation de suivis juridiques individuels sont en train de se mettre en place. Chaque semaine le groupe propose aussi des rencontres autour d'une revue de presse sur la situation des LGBTI dans le monde ouverts à toutes et tous.

Le dernier groupe enquêté est le *Groupe7*, situé dans une métropole au centre de l'Italie ce qui détermine un considérable passage des demandeur-se-s d'asile qui s'adressent à ce groupe. Il a été créé il y a un an, comme projet d'une association LGBTI et il est en voie de définition. Il organise des rencontres mensuelles adressées aux demandeur-se-s qui sont toujours collectives et divisés par des groupes des langues. Ces rencontres traitent notamment d'éducation sexuelle de genre, de sexualité, des terminologies LGBTI, dans une optique d'éducation *gay friendly*. Pendant les rencontres, le groupe se charge de donner des conseils pour appréhender au mieux et préparer l'audition avec la Commission Territoriale, notamment sur les écueils à éviter : « On rectifie un peu le tir sur les histoires, par exemple on leur dit "D'abord il ne faut pas dire que vous ne travailliez pas dans votre pays". Comme ça,

on leur donne un peu d'indications correctives, parce que s'ils disent qu'ils ne travaillaient pas, ils commencent déjà mal. »<sup>55</sup>. En revanche, le groupe ne s'occupe pas de suivi juridique et se limite à fournir ces conseils informels. De plus, tous-tes les participant-e-s peuvent obtenir une carte de l'association, mais seulement celles et ceux qui semblent « crédibles » aux bénévoles peuvent accéder aux rencontres individuelles et obtenir une lettre d'accompagnement de la part du groupe.

On observe donc que tous les groupes ont une approche centrée sur l'engagement civique, ils travaillent dans la ville en offrant des services adressés aux citoyen-ne-s et migrant-e-s LGBTI, en dialogue avec les institutions. Ils présentent toutefois des différences. Premièrement, en termes d'expériences, les groupes qui existent depuis le plus longtemps sont les *Groupe1* et *2*, puis le *Groupe4* qui ont été fondés respectivement il y a déjà six ou sept ans. Les groupes restants se sont constitués il y a seulement un ou deux ans. Évidemment, le facteur temporel est révélateur d'une coordination inter-associative majeure et d'un dialogue ou partenariat avec les institutions, les groupes les plus structurés tissent plus de contact dans la région et parfois même participent à des réseaux citoyens. Le *Groupe7*, malgré sa création récente, entretient des liens privilégiés avec les institutions de la ville et notamment avec la Commission Territoriale. Cela s'explique par le fait que le projet est issu d'une association LGBTI qui a une histoire d'engagement et de collaboration avec les institutions de longue durée. La coordination inter-associative est aussi ce qui permet de mieux rediriger les potentiel-le-s demandeur-se-s d'asile qui pourraient être intéressé-e-s par les services proposés par les associations.

Tous les groupes enquêtés mènent un double travail sur le côté juridique, mais aussi un travail de socialisation et de construction communautaire. Toutefois, le travail juridique n'est pas abordé de la même manière par tous les groupes: certains disposent d'une expertise en matière de droit grâce à leur expérience directe sur le terrain, et du nombre de cas suivis. Dès lors, les groupes les plus anciens sont plutôt focalisés sur l'accompagnement juridique : ils suivent les demandeur-se-s tout au long de leurs démarches, et ils s'entourent de professionnel-le-s comme des avocat-e-s, mais ils vont moins développer l'aspect de « socialisation ». À l'inverse, les groupes qui se sont constitués récemment proposent majoritairement des activités de socialisation et de confrontation dans le but de créer un espace communautaire et *safe* pour les demandeur-se-s. C'est le cas du tout nouveau *Groupe6* qui se limite à la collection d'informations sur les pays d'origine des demandeur-se-s et à créer des moments de socialisation. Le travail commun à tous les groupes est la récolte

---

<sup>55</sup> Entretien réalisé avec une bénévole du *Groupe7* en date 30/04/18. À partir de maintenant l'entretien sera indiqué [*Bénévole1 Groupe7*].

d'informations sur les pays d'origine à intégrer au dossier du/de la demandeur-se-s, et la délivrance de cartes et de « certificats » qui peuvent attester de la participation du/de la demandeur-se d'asile aux activités des groupes. Cette typologie de travail a beaucoup d'influence dans l'analyse de la « véracité » de l'orientation sexuelle du/de la demandeur-se qui est faite par les autorités lors de l'entretien avec la Commission Territoriale. Ces différentes documentations produites par les groupes revêtent une véritable et questionnable qualité de « preuve » et contribuent à la construction de l'identité sexuelle dans la demande d'asile autour de cette notion de « preuve ». Cet aspect sera approfondi dans le dernier chapitre du mémoire.

Dans tous les cas, le type de soutien et de travail mené par les groupes est assez innovant dans le contexte italien, en raison de la récente prise en considération de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre comme raisons de persécutions et craintes de persécutions. Le caractère récent de ce type d'assistance fait que le travail des groupes est encore expérimental, en cours de définition, et par conséquent, il est constamment sujet à des évolutions.

#### ***1.4 Communication et médiatisation***

Les groupes enquêtés conduisent un double travail de communication : ils cherchent d'un côté à visibiliser la condition des migrant-e-s LGBTI et de l'autre, à valoriser leur engagement.

Le premier travail de communication se construit dans la relation aux médias à travers des campagnes de sensibilisation visant l'opinion publique. À travers l'encouragement à la participation des demandeur-se-s d'asile aux activités de l'association, les groupes proposent des rencontres publiques pour parler de leurs droits et pour dénoncer la situation des migrant-e-s LGBTI en Italie. Ils organisent des formations adressées aux travailleur-se-s sociaux, participent à conférences et séminaires sur le thème, produisent des communiqués, des publications et des rapports. Les bénévoles des groupes cherchent à envahir l'espace médiatique en donnant des interviews aux médias et en participant à des programmes radio. Malheureusement, l'attention des médias *mainstream* est faible, ce qui relègue la question à certains milieux, notamment des sites et des journaux qui s'intéressent aux champs juridique et des migrations, ou alors, des sites LGBTI. C'est notamment le site web « Il Grande Colibrì » qui a été créé par personnes LGBTI issues de plusieurs pays, religions et ethnies qui s'intéressent à la question de la différence au sein du monde LGBTI - une minorité au sein de la minorité – ce qui fait de ce site un des référents principaux concernant les questions

migratoires dans une perspective LGBTI.

Comme l'explique d'Halluin-Mabilot<sup>56</sup>, dans le but de sensibiliser l'opinion publique les groupes participent de manière plus ou moins structurée et constante à un travail de construction des représentations qui ne fait pas seulement appel au registre juridique, mais aussi aux émotions suscitées par les témoignages des demandeur-se-s d'asile :

« Il y a beaucoup d'intérêt pour le fait que ces jeunes, pour la première fois en Italie, ne pensent pas qu'aux papiers, mais veulent s'exposer personnellement et montrer leurs visages, ce qui n'est pas évident pour des africains, parce qu'ils risquent beaucoup, parce qu'à chaque fois qu'ils publient une photo sur Facebook avec nous, ils reçoivent des appels de chez eux, pendant des semaines, avec des gens qui les insultent, les « maudissent », qui leur disent qu'ils sont le diable, donc psychologiquement, pour eux, c'est difficile. » [*Bénévole1 Groupe5*].

Les témoignages sont mis en avant comme outil d'attractivité des personnes sensibles au thème à cause de leur exceptionnalité. L'accent est mis sur le caractère intime et dramatique de l'autobiographie des demandeur-se-s, ainsi que sur le risque qu'eux-elles courent dans l'exposition de leur histoire au public, pour attirer l'attention et un soutien d'ordre humanitaire des interlocuteurs et donner une visibilité aux droits de minorités de genre et sexuelles migrantes. La représentation du/de la demandeur-se comme victime courageuse de multiples discriminations fait appel à un registre émotionnel et moral qui vise à susciter l'intérêt des médias et de l'opinion publique, ce qui ne serait pas aussi efficace si seuls les bénévoles italien-ne-s des groupes évoquaient la double discrimination subie par les demandeur-se-s d'asile LGBTI: « Si c'est moi à en parler, blonde, nordique, italienne avec les papiers et pas-gay, évidemment le résultat est totalement différent que si ce sont eux [les demandeurs ndr.]. C'est toujours émouvant, le changement est vraiment palpable, les personnes qui viennent à la formation en sortent changées. » [*Bénévole1 Groupe5*]. La construction de la cause est indissociable, selon Lochard, d'une rhétorique qui met en scène une interpellation collective, une émotion, une invocation de la responsabilité morale, ainsi le pathos est un moyen pour mobiliser l'opinion publique et les médias<sup>57</sup>. Cette représentation dramatique et émotionnelle visant à interpeller l'opinion publique participe aussi à la légitimation du travail et à l'engagement des associations, comme je l'expliquerai.

Le deuxième travail de communication vise donc à la publicisation et à la valorisation de l'engagement du groupe et des services proposés, afin d'entrer en contact avec le plus grand nombre de demandeur-se-s, mais aussi pour se donner une « légitimité ».

Dans ce cas, les groupes emploient majoritairement les réseaux sociaux tels que Facebook, en créant des pages spécifiques pour le projet, où sont signalés les rendez-vous de réunions

---

<sup>56</sup> D'HALLUIN-MABILLOT E., *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*. Édition EHESS, 2012, p. 85.

<sup>57</sup> LOCHARD Y., « L'association, un monde à part ? », dans HÉLY M. ; SIMONET M. (dir.) *Le travail associatif*, Presses universitaires de Paris Ouest, 2013, p. 152.

ainsi que les événements publics d'autofinancement. Leurs pages sont aussi le lieu de partage des succès du groupe à travers l'actualisation des nouvelles concernant les succès des démarches administratives des demandeur-se-s à travers la publication des cas d'obtention de l'asile ou, dans tous les cas, de la protection internationale ou nationale. Ils s'appuient aussi sur les sites web des autres associations qui s'occupent des questions migratoires ou LGBTI. Un autre moyen de diffusion d'informations est aussi la distribution d'affiches et de tracts qui sont distribués dans les points de passages des migrant-e-s : « au sein de centres, ou à travers des personnes qui sont déjà venues ici, on fait beaucoup de *spam* sur Facebook, on tend à faire un *spam* un peu agressif »<sup>58</sup>. Les groupes participent aussi aux événements tels que des festivals de musique, des foires organisées par des associations locales sur le thème de la solidarité ou des droits de citoyenneté où ils amènent leurs outils et leur expérience.

En même temps l'outil de la publicité peut poser des problèmes de mis en péril des groupes et des demandeur-se-s qui s'adressent aux groupes, surtout en terme de protection notamment à l'égard des attaques racistes et homophobes. C'est le cas des groupes qui sont situés dans des villes plus petites et fermées, souvent avec un gouvernement de droite, qui doivent s'interroger sur le problème de la protection des demandeur-se-s et de l'association même par des possibles agressions à caractère raciste ou réactionnaire, c'est le cas du *Groupe6* :

« Pour l'instant on garde un profil plutôt bas, non pas parce que on veut pas se faire de la publicité, mais pour comprendre comment ça avance, car le climat dans la ville n'est pas trop favorable en ce moment. Il y a eu des bordels quand il y a eu l'ouverture du siège de Casa Pound<sup>59</sup>, donc il y a un climat un peu tendu, on préfère garder un profil plus discret pour l'instant. » [*Bénévole1 Groupe6*].

La publicisation peut poser des problèmes aussi aux demandeur-se-s qui ne souhaitent pas s'exposer et révéler leur orientation sexuelle ou leur identité de genre, ce qui est le cas de la majorité des personnes prises en charge par les groupes. La protection de la *privacy* des demandeur-se-s est prioritaire notamment pour ceux-celles qui sont hébergé-e-s dans des centres d'accueil qui pourraient encourir en agressions de la part des autres hôtes du centre :

« Ce qui s'est passé récemment à un garçon qui est au SPRAR c'est qu'un travailleur social a parlé avec un de ses colocataires [...] et il lui a dit que ce mec est gay. Alors le coloc il l'a attendu en mode hyper agressif et il lui a dit "c'est quoi cette histoire que t'es gay ?", heureusement que le garçon il est un mètre quatre-vingt-dix et il n'a pas eu peur. » [*Bénévole1 Groupe5*].

Enfin, les moyens de communication sont aussi employés comme outils d'organisation interne au groupe. L'utilisation des réseaux sociaux est en effet fondamentale pour la

---

<sup>58</sup> Entretien réalisé avec une bénévole du *Groupe4* en date 07/10/17. À partir de maintenant l'entretien sera indiqué [*Bénévole1 Groupe4*].

<sup>59</sup> Casa Pound est un parti politique italien de matrice néo-fasciste.

coordination des groupes surtout à cause de la dispersion des demandeur-se-s dans des Centres d'accueil qui peuvent être très loin de la ville où est situé le groupe. C'est notamment l'application de messagerie *whatsapp* qui recouvre un rôle central dans le partage d'informations interne. Chaque groupe s'organise en effet à travers des groupes whatsapp collectifs auxquels participent bénévoles et migrant-e-s pour s'accorder sur les rendez-vous et garder un contact constant en cas de problèmes. De plus, certains groupes, en plus des groupes whatsapp utilisent des groupes fermés sur Facebook, qui sont adressées à tous-tes ceux-celles qui s'intéressent aux activités du groupe et aux demandeur-se-s LGBTI. Ces groupes souvent sont aussi lieu de partage d'informations parmi les différents groupes engagés. À l'intérieur des groupes Facebook, les membres partagent des informations concernant l'asile LGBTI, des articles sur les discriminations homophobes dans le monde, des photos de demandeur-se-s d'asile lors des manifestations publiques telles que la Marche des fiertés, sans pourtant nuire à leur *privacy*. Bien sûr, l'accès aux groupes n'est pas autorisé à tout le monde, mais seulement aux profils apparemment *LGBTI* et *migrant friendly*.

### ***1.5 Divergences et tensions entre organisations***

Presque tous les groupes qui travaillent actuellement en soutien aux demandeur-se-s LGBTI gardent un contact informel entre eux, mais il n'existe pas une vraie coordination organisationnelle. Les différentes approches et affiliations politiques suscitent plusieurs critiques et divergences et créent un panorama très désagrégé, presque conflictuel, qui empêche de créer un réseau formalisé entre associations et groupes. Comme l'explique Massimo Prearo<sup>60</sup>, les micro-conflits internes renvoient à une question de politisation différente de l'action collective selon les différents « régimes d'appartenance » des membres des groupes, c'est-à-dire selon les différents positionnements politiques et les diverses visions de l'action collective et militante. Il faut donc retracer l'histoire politique des différents groupes et des associations desquelles ils sont issus pour comprendre les tensions présentes.

Quatre groupes sur sept participent au même réseau d'association LGBTI italien qui naît dans les années '80 dans l'idée de promouvoir une véritable politique homosexuelle et un mouvement capable d'en être l'expression. Comme l'explique Prearo<sup>61</sup>, le réseau est pensé depuis le début comme une communauté de mouvement où convergent toutes les réalités qui

---

<sup>60</sup> PREARO M., *La Fabbrica dell'orgoglio. Una genealogia dei movimenti LGBT*, Àltera edizione ETS, 2015, p. 36.

<sup>61</sup> *Ibid.* p. 124.

partagent une volonté d'affirmation de la fierté homosexuelle et d'une politique de libération, d'action civique, d'intervention institutionnelle et de changement social et culturel. Historiquement, son engagement politique se caractérise par un militantisme dans l'espace de la ville, en relation avec les institutions, par l'utilisation de médias de masse et par un réseau commercial gay visant la réforme des institutions et la promotion des droits individuels. Ce modèle de militantisme déplace l'action dans la ville à travers la proposition d'actions culturelles orientées à la visibilité et à la proposition de services, mais en même temps, est projeté sur un niveau d'intervention dans la société civile, en combinant un travail local et une ambition nationale. Ce projet de coordination promouvait le pluralisme d'associations organisées par secteurs d'intérêt, et la division en groupes spécialisés sur la base des compétences et des projets militants.

La politique institutionnelle employée par le réseau pense l'homosexualité comme une question d'ordre public qui concerne donc le gouvernement et l'organisation sociale<sup>62</sup>. Dans cette logique, les institutions deviennent des interlocutrices, et le but est d'entrer dans le mécanisme institutionnel pour implémenter les politiques publiques, à travers un langage juridique qui est devenu celui avec lequel exprimer les revendications<sup>63</sup>.

Les tensions internes au réseau surgissent quand le réseau de sa fonction de coordination passe à une ambition de gouvernement du mouvement homosexuel, lorsque les leaders du réseau rentrent en strict contact avec les partis politiques et les institutions dans le but de s'approcher d'une politique de parti. À cette ambition s'opposent les groupes caractérisés par une culture contestataire par rapport aux institutions, qui ne reconnaissent pas le rôle de représentant du réseau et qui dénoncent sa structure hiérarchique, ainsi que sa dimension administrative et une dérive institutionnelle. C'est ce qui motiverait un éloignement des plusieurs groupes du réseau.

Ces tensions et ces divergences politiques sont persistantes au sein du mouvement LGBTI italien, ainsi que dans le cadre des groupes de soutien aux demandeur-se-s LGBTI et notamment des trois groupes qui ne font pas partie du réseau.

C'est notamment le cas du *Groupe6* dont le référent était président d'une association faisant partie du réseau :

« J'ai toujours eu une vision de l'associatif compris comme un espace d'accueil, de service. C'est important d'être en bons termes avec les institutions, de chercher la visibilité, mais selon moi le point de départ devrait être de constituer une communauté, et aider qui a besoin [...] malheureusement dans la dernière période, j'ai réalisé que l'association dont j'étais président ne gérait pas les choses de cette façon[...] quand arrivaient les premières demandes d'aide, elles étaient mises de côté, et la priorité était toujours donnée aux rencontres avec les

---

<sup>62</sup> *Ibid.* p. 68

<sup>63</sup> *Ibid.* p. 72.

politiciens locaux [...] et je me suis barré. » [*Bénévole1 Groupe6*].

Le bénévole du *Groupe6* épuisé par la trop grande place accordée aux relations institutionnelles et par le manque d'engagement de base, a décidé de quitter l'association et de lancer un projet pour les demandeur-se-s avec le soutien d'une autre association.

Le *Groupe3* ne fait pas partie du réseau et, comme précédemment mentionné, se caractérise par une tradition politique plus antagoniste et contestataire. Le référent du groupe s'exprime sur les divergences par rapport à l'approche des associations internes au réseau dans leur travail avec les migrant-e-s :

« On gérait une permanence avec eux [une association qui fait partie du réseau ndr.], mais il y a eu des conflits et on a décidé de partir. On a des contacts avec d'autres petits groupes [en dehors du réseau ndr.]. Pour faire un réseau il faut se mettre d'accord politiquement, je fais de la politique depuis vingt ans et les réseaux nationaux, je n'en peux plus ! Le réseau à une approche médiatisée. Maintenant, les permanences pour les demandeur-se-s d'asile sont une mode, il ne peut pas devenir un business, un moyen pour être dans les journaux, je ne sais pas combien de groupes s'engagent parce que c'est juste. Il y a beaucoup d'exhibitionnisme "on doit montrer qu'on a le groupe de couleur!". Notre groupe est né d'une exigence. » [*Bénévole1 Groupe3*].

Les accusations adressées aux associations affiliées au réseau sont motivées par une manière différente de donner sens à l'action politique et à l'offre de service. Si le *Groupe3* considère son engagement comme une réponse à une nécessité et à un sens de la justice, les associations du réseau sont accusées de se mobiliser en raison d'une recherche de visibilité et de protagonisme aux yeux de la société et des médias.

Le *Groupe1*, au contraire, explique le manque de coordination avec les autres associations par une approche différente vis-à-vis de l'engagement qui ne serait pas motivé par un désaccord d'ordre politique, mais plutôt par un manque d'expertise de la part des autres associations :

« Nous sommes indépendants, on ne veut pas se mélanger à des dynamiques politiques. Il y a beaucoup de paternalisme, on ne s'y si retrouve pas. C'est une thématique qui est en train d'émerger. Qui véritablement aborde la question, c'est très peu de gens, qui le fait avec de la cognition. Le réseau fait la carte [d'adhésion ndr.] et déclare que les migrant-e-s participent, ce n'est pas la bonne manière. En Italie, il n'existe pas de coordination, à l'étranger on est en train de créer un réseau, par contre sur le territoire on est en contact avec plein d'associations. Le *Groupe2* est le seul avec lequel on a des relations, parce que on est les seuls qui travaillent sur ce thème, mais le *Référent* croit-être le plus grand expert sur ces thèmes, mais il est injoignable, et en plus, ils ont ouvert un appartement pour migrant-e-s LGBTI et ils ne nous ont rien dit, ce n'est pas ainsi qu'on fait un réseau. » [*Bénévole1 Groupe1*].

Cette dernière déclaration met en évidence une autre raison de divergence et de conflit qui rentre plus dans l'ordre de l'ambition personnelle et professionnelle, et du personnalisme. En effet, la gestion sectorisée de ce type de services détermine que les groupes souvent ne sont pas gérés par une collectivité, mais par peu de bénévoles qui s'impliquent à partir de leurs

intérêts, de leurs compétences et souvent, de leurs ambitions professionnelles. La gestion et la responsabilisation presque individuelle des groupes causent des tensions entre les responsables ou référents des différents groupes, même à l'intérieur du réseau. L'impression générale est qu'au lieu d'un rapport de collaboration, il y a plutôt une compétition visant à avoir la primauté dans le soutien aux demandeur-se-s LGBTI.

C'est le cas du discours du *Référent* du *Groupe2*, qui est aussi référent pour les questions migratoires du réseau nationale d'associations LGBTI, qui met en évidence cette fragmentation et compétition :

« Chacun à son style, mais il faut être conscient de ses propres limites, il faut être attentifs, si on fait que des fêtes, il y a besoin de connaître les règles, le phénomène [...] Je connais le *Groupe1*, mais il n'y a pas de la collaboration. Il y a des aspects qui me laissent un peu perplexe, ils sont en train de prendre beaucoup de contact avec les migrants sur différents territoires et je ne suis pas sûr qu'ils soient capables de gérer, une chose est faire de la socialisation, un autre suivre les démarches administratives. Ou, un autre exemple, le président du réseau national m'appelle pour me dire que le *Groupe4* avait réussi à faire obtenir le statut auprès du tribunal à un russe gay, et moi je lui ai dit que ce n'était pas vraiment une bonne nouvelle car nous on a réussi à faire octroyer le statut à des russes gays sans arriver au tribunal, donc ça veut dire qu'ils ont pas fait un bon travail. [...] Pour faire un bon travail il faut être conscient de ce que tu peux garantir et faire. Il faut une bonne préparation. C'est mon travail, je me sens responsable et je fais les choses d'une certaine manière. » [*Référent Groupe2*].

Le *Référent* met l'accent sur le manque d'expérience et d'expertise d'autres groupes que lui peut prétendre avoir du fait de son travail en tant qu'opérateur d'une coopérative. Le travail de socialisation est utilisé comme un facteur de discrédit et relégué à une chose de peu d'importance et frivole. Si le manque de compétences est utilisé comme facteur de divergence, c'est aussi vrai que parmi les groupes qui se sont constitués récemment, la nécessité de créer une réelle collaboration en dehors des ambitions individuelles s'exprime, justement pour pouvoir partager plus d'informations et d'expertise :

« On est en contact avec le *Groupe1*, avec le référent du *Groupe2* aussi, mais il n'est jamais là, il nous a fait une formation et basta, il nous a dit qu'on était capable de gérer, enfin, ce n'est pas grâce à lui si on a réussi, on a appris avec l'expérience quand on aurait pu avoir qui, avec toute son expérience, partageait les informations et les cas qu'il a pu rencontrer au fil des années et que nous, nous ne connaissons pas. Ça, c'est la chose qui m'énerve le plus, qu'il y ait presque de la jalousie au lieu du partage d'informations, parce que plus j'ai d'informations plus je peux aider des gens. Je ne trouve pas de point de repère avec qui faire réseau de manière plus concrète [...] c'est vraiment frustrant. Le manque de partage c'est mortel putain, déjà on est cinq à faire ce truc, au moins on pourrait se parler non ? » [*Bénévole1 Groupe5*].

Le désagrément, les conflits et la compétitivité exprimées et soulignées par presque tous les sujets interviewés pourront être compris et complexifié en analysant en profondeur les profils

militants des bénévoles impliqué-e-s dans les groupes, la division du travail militante, leurs représentations du travail associatif et leur univers moral.

## CHAPITRE 2

### L'espace militant des groupes de soutien aux demandeur-se-s d'asile LGBTI

Dans ce deuxième chapitre, j'approfondirai l'« espace de militance » des groupes de soutien aux demandeur-se-s d'asile LGBTI. Cette notion est utilisée par Olivier Filleule pour comprendre les articulations des logiques individuelles et organisationnelles de l'engagement<sup>64</sup> et nous sert pour analyser de manière croisée les profils socio-culturels des bénévoles engagé-e-s dans les groupes, leurs multi-engagements, leur insertion au sein des groupes, ainsi que leurs ancrages politiques et les motivations de leur engagement individuel qui donnent forme à l'action militante des groupes.

L'engagement est dès lors entendu ici comme une « activité sociale et individuelle dynamique »<sup>65</sup> qui permet d'être pensé dans une dimension temporelle qui tient compte des catégories analytiques de carrière des acteurs engagés. La notion de carrière mise en œuvre par Hughes<sup>66</sup> dans son analyse des professions prend en compte deux dimensions : la dimension objective ou contextuelle qui comprend la succession des statuts et des positions, des étapes d'une carrière professionnelle, et la dimension subjective, ou de l'histoire individuelle, qui fait référence aux changements de perception qu'un individu a de son existence<sup>67</sup>. Dans ce sens, la notion de carrière consiste à comprendre les attitudes comme conditionnées par des attitudes et comportements passés, ce qui permet de situer l'engagement dans le cycle de la vie et de le lire en tant que processus. Dans ce cadre, l'engagement est donc vu dans sa version processuelle.

En comprenant l'engagement individuel comme le produit d'une socialisation dynamique et en évolution, j'analyserai donc le profil militant des enquêté-e-s. Je me focaliserai notamment sur les carrières socio-professionnelles des enquêté-e-s, sur leurs trajectoires militantes et de multi-engagement. En gardant cette approche processuelle, je considérerai donc la prédisposition à l'engagement, le choix et la mise en acte de la militance, le changement de forme de militantisme ou la prise en charge de plusieurs formes d'engagement comme éléments importants dans la restitution et la compréhension de l'engagement. L'analyse des profils des bénévoles engagé-e-s dans les groupes nous permet de comprendre comment est divisé le travail militant au sein des groupes, quelles logiques façonnent l'organisation du groupe et du travail militant, quelle hiérarchie interne se met en place.

---

<sup>64</sup> FILLIEULE O. et al., « L'altermondialisation en réseaux. Trajectoires militantes, multipositionnalité et formes de l'engagement: les participants du contre-sommet du G8 d'Evian », *Politix*, vol. 68, no. 4, 2004, pp. 22-23.

<sup>65</sup> FILLIEULE O., « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post scriptum », *Revue française de science politique*, vol. 51, no. 1, 2001, p. 201.

<sup>66</sup> HUGHES E., *Men and their Work*, Glencoe, The Free Press, 1958.

<sup>67</sup> BECKER H., *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985, (1re éd : The Free Press of Glencoe, 1963), p. 126.

Pour analyser la dimension subjective de l'engagement, j'analyserai ensuite ce qui est défini par Estelle d'Halluin-Mabilot<sup>68</sup> comme l'univers moral des acteurs associatifs. À travers le récit de vie des enquêtés, je me focaliserai sur le sens que revêt l'engagement pour les sujets impliqués et sur les raisons et les interprétations subjectives qu'ils/elles se font de leur action militante. Comprendre les raisons de la mobilisation et de l'engagement des acteurs dans la cause des migrants, ainsi que leurs justifications, leur positionnement par rapport aux politiques sur l'immigration et au dispositif d'accueil des demandeur-se-s d'asile, donc comprendre comment ils se pensent et comment ils pensent leurs pratiques militantes nous permet d'analyser les registres de l'action militante<sup>69</sup> ainsi que la déclinaison de l'engagement auprès des demandeur-se-s d'asile.

### ***2.1 Les profils sociaux des bénévoles engagé-e-s***

Pour comprendre la construction de l'action militante et des activités des groupes, ainsi que le rôle qu'ils jouent au sein du dispositif d'accueil, il est nécessaire de comprendre l'identité sociale et politique des individus engagés. Comme je l'ai déjà précisé dans le premier chapitre, l'engagement au sein des groupes comporte une participation réduite. Les groupes sont composés par un nombre variable de un à quatre bénévoles qui se chargent de l'organisation des permanences et des événements corrélés. J'analyserai donc les caractéristiques socio-culturelles des bénévoles engagé-e-s dans la cause de demandeur-se-s d'asile LGBTI, je me focaliserai sur l'analyse du capital culturel, professionnel et sur la trajectoire militante des acteurs interviewés, sur la multi-affiliation, c'est-à-dire sur leurs ancrages sociaux et politiques de bénévoles, pour donner des éléments de compréhension sur leur engagement.

J'ai rencontré un total de treize bénévoles engagé-e-s activement dans les activités de sept groupes. La majorité d'entre eux-elles sont les représentant-e-s ou porte-paroles des groupes, sauf dans le cas des *Groupes 4, 7 et 6* dont j'ai pu rencontrer toute l'équipe de bénévoles. Tout-e-s les bénévoles que j'ai interviewé-e-s sont italien-ne-s, sauf dans le cas du *Groupe 7* où deux des trois bénévoles présents lors de l'entretien sont demandeur-se-s d'asile qui, une fois rentré-e-s en contact avec le groupe, ont été encouragés à la participation active.

---

<sup>68</sup> D'HALLUIN-MABILLOT E., *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*. Édition EHESS, 2012, p. 22.

<sup>69</sup> PETTE M., « Les associations dans l'impasse humanitaire ? », *Plein droit*, vol. 104, no. 1, 2015, p. 22.

Dans mon échantillon, tout-e-s les interviewé-e-s se définissent comme LGBTI, sauf une bénévole qui se dit hétérosexuelle. En effet bien, que les groupes émergent d'associations LGBTI et qu'on peut donc prévoir une participation plus importante des personnes LGBTI, les groupes sont ouverts aux personnes hétérosexuelles. Malgré cela, l'importance qui est accordée à la visibilité des sexualités non-hétérosexuel-le-s dans la cause migratoire fait de l'homosexualité ce qui Broqua définit « le référentiel identitaire »<sup>70</sup> des groupes, ce qui fait que les hétérosexuel-le-s impliqué-e-s acceptent de passer pour des homosexuels. L'identification homosexuelle des membres consiste d'avantage en une adaptation à la norme majoritaire homosexuelle au sein des groupes, ce qui montre que la légitimité la plus haute de la parole des groupes est celle qui exprime le point de vue « homosexuel ».

La dimension genrée de l'engagement est aussi considérable, il n'y a que deux femmes parmi les bénévoles rencontré-e-s, même si on peut déduire la présence d'autres bénévoles au sein de groupe qui n'ont pas de rôle de représentantes. La division du travail militant genré sera approfondi dans le prochain sous-chapitre. L'âge des personnes enquêtées est plutôt hétérogène, même si la majorité d'entre eux-elles a un âge compris entre 30 et 45 ans, avec deux bénévoles de moins de 30 ans, ainsi qu'un militant de plus de 60 ans.

### *2.1.1. Déterminants socio-culturels et engagement politique*

Les sujets interviewés ont des profils socioculturels plutôt similaires. Ils sont dotés d'un important capital culturel, tout-te-s, sauf un bénévole, sont titulaires d'un diplôme supérieur au bac, ou d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire. La grande majorité des enquêté-e-s ont suivi un cursus universitaire en sciences sociales, notamment dans le domaine des sciences politiques, de la coopération internationale et des langues étrangères.

Plus de la moitié d'entre eux-elles, ils-elles travaillent dans le secteur socio-culturel, dans le domaine des arts ou du travail social, la classe professionnelle qui est définie par Passy comme celle des « spécialistes socioculturels »<sup>71</sup>, c'est-à-dire des petits fonctionnaires qui assurent la fonction sociale de l'État. Ils-elles sont en lien professionnel direct avec la question migratoire puisqu'ils-elles travaillent au sein de dispositifs d'accueil en tant que travailleurs sociaux, enseignants de langue aux étrangers ou responsables au sein de coopératives qui gèrent des centres d'accueil. Dans ce cas, l'engagement est un prolongement

---

<sup>70</sup> BROQUA C., *Agir pour ne pas mourir ! Act Up, les homosexuels et le sida*. Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2005, p. 134 et suiv.

<sup>71</sup> PASSY F., *L'action altruiste. Contraintes et opportunités de l'engagement dans les mouvements sociaux*, Genève, Droz, 1998.

de leurs pratiques professionnelles. Les bénévoles ont affaire aux mêmes populations pour répondre à leurs besoins<sup>72</sup>. Deux des interviewés travaillent dans le domaine artistique, un en tant que graphiste au sein d'un atelier, l'autre en tant qu'illustrateur, dessinateur, blogueur *free lance*. Seulement quatre des bénévoles interviewé-e-s ont une carrière professionnelle qui n'a aucun lien avec le travail social : ils-elles travaillent en tant qu'employé-e-s dans des entreprises. Dans ce cas, même si leurs trajectoires professionnelles ne coïncident pas avec leurs intérêts social et militant, ils-elles investissent leur temps libre dans des activités non salariées dans le champ social, ce qui est rendu possible par la stabilité économique, le temps libre et le fait de ne pas avoir d'enfants ou de personnes à charge. Dans ce cas, comme l'explique Simonet<sup>73</sup>, l'engagement permet de poursuivre à côté de l'activité professionnelle une « vocation » et de compenser une activité professionnelle qui est ressentie comme peu engageante. C'est le cas de la *Bénévole1* du *Groupe5* qui travaille dans une banque mais donne en même temps des cours de langue aux hôtes d'un centre d'accueil pour demandeur-se-s d'asile et anime en outre le groupe LGBTI.

L'engagement au sein des groupes peut également être compris comme condition de possibilité en termes d'opportunités professionnelles à travers l'acquisition de compétences au sein de la sphère militante qui peut être réinvesti dans le champ salarial. Comme l'explique Filleule, c'est souvent le cas dans les mouvements qui sont cooptés ou qui travaillent avec les institutions étatiques<sup>74</sup>. La *Bénévole1* du *Groupe4* est encore étudiante mais a accumulé un capital culturel très important : elle a obtenu un premier diplôme dans le domaine des langues, notamment l'arabe et le français, et un deuxième dans le domaine des politiques internationales qu'elle a intégré avec plusieurs formations en politique d'interaction interculturelle ainsi qu'une formation en *counseling* psychologique systémique-relationnelle. Elle a orienté sa formation dans l'ambition de travailler dans le secteur du travail social adressé aux migrantes ; dans cette perspective, sa militance dans le groupe lui permet d'acquérir des compétences et une expérience « sur le terrain » qui peut être intégré au capital culturel académique : « Le projet existait déjà, disons que j'ai offert la main d'œuvre, je veux dire que c'est un travail que j'aimerais faire après mon diplôme. Je me suis trouvée dans la situation où je pouvais commencer à travailler pour comprendre si j'aime ce type de travail ou si je ne l'aime pas. » [*Bénévole1* *Groupe4*]. Son entrée dans le groupe est présentée comme une préparation à l'entrée dans une activité qu'elle souhaite exercer professionnellement,

---

<sup>72</sup> PETTE M. ; ELOIRE F., « Pôles d'organisation et engagement dans l'espace de la cause des étrangers. L'apport de l'analyse des réseaux sociaux », *Sociétés contemporaines*, vol. 101, no. 1, 2016, p. 9.

<sup>73</sup> SIMONET M., *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute, coll. « Travail et salariat », 2010, p. 44.

<sup>74</sup> FILLIEULE O., « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post scriptum », *Revue française de science politique*, vol. vol. 51, no. 1, 2001, p. 209.

comme l'explique Simonet, dans ce cas le travail militant est perçu comme une porte d'entrée dans le monde du travail grâce à l'acquisition de compétences et comme un moyen de tester leur « vocation »<sup>75</sup>. C'est aussi le cas du *Bénévole1* du *Groupe1* qui travaille actuellement en tant que travailleur social au sein d'un centre d'accueil pour demandeur-se-s d'asile : « Oui, je suis travailleur social...je suis les ordres. » [*Bénévole1 Groupe1*]. De toute évidence peu satisfait de son poste dans le centre, il voudrait mettre à profit les compétences acquises à partir de son travail salarié et de sa carrière universitaire orientée sur les sciences politiques, mais aussi de l'activité spécifique qu'il mène auprès des demandeur-se-s LGBTI dans la perspective de faire de sa militance un « vrai » travail qui lui permettrait de s'affranchir de sa condition d'employé qui « suit les ordres ». Il investit donc le groupe par ses ambitions professionnelles :

« L'objectif dans le futur, ce serait de créer une structure ; actuellement personne d'entre nous n'est salarié [...] même si c'est presque un deuxième travail pour nous, peut-être qu'à moyen, long terme, on peut arriver à nous payer un salaire [...] Ces cinq dernières années, on a fait des progrès et dans les cinq prochaines, on en fera autant. Je voudrais que l'association travaille plus dans la coopération internationale, qui est ce que j'ai étudié et je voudrais mener le groupe à travailler dans ce domaine. » [*Bénévole1 Groupe1*].

À l'inverse, le *Bénévole11* du *Groupe7*, diplomate en retraite, décide de s'engager dans le groupe en soutien des demandeur-se-s LGBTI pour utiliser son expérience et le savoir appris dans sa longue carrière et le mettre au service du groupe :

« Ils m'ont envoyé à Karachi, au Pakistan, ensuite le consul m'a proposé d'aller avec lui au Brésil [...], après j'ai travaillé au Caire, donc voilà [...] J'ai fait des études de Sociologie et d'Anthropologie culturelle, même quand j'étais au Sénégal, les cas consulaires que j'ai suivis étaient pour moi des cas humanitaires à aborder avec humanité, j'ai mis à profit cette expérience. » [*Bénévole1 Groupe7*].

L'engagement du bénévole en retraite est vécu dans une optique de valorisation de l'expertise et de mobilisation de ses compétences dans le monde associatif. Le *Bénévole2* du *Groupe4* voudrait également mettre à disposition ses compétences de professeur d'italien aux étrangers dans le contexte du groupe : « je leur dis tout le temps : s'ils veulent prendre des cours d'italien, je suis toujours disponible. » [*Bénévole2 Groupe4*]. L'aspect professionnel est donc souvent mis en avant et connecté aux activités des groupes. Ici, l'engagement est vécu comme une continuité et même comme un prolongement de leur activité professionnelle. Les seuls enquêtés qui n'ont pas de trajectoires professionnelles ni d'études ayant trait au « monde du social » sont les bénévoles du *Groupe6*.

Les données issues des entretiens montrent le poids des déterminants socio-culturels dans l'engagement politique qui confirme le lien entre haut capital culturel - et les compétences qui

---

<sup>75</sup> SIMONET M., *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute, coll. « Travail et salariat », 2010, p. 45.

en découlent - avec l'intérêt politique<sup>76</sup>. Comme l'explique Nicourd<sup>77</sup> dans son enquête quantitative sur les profils de sujets engagés en politique, il est fréquent que dans les collectifs ou associations de défense des intérêts à but humanitaire, les acteurs les plus disposés et les plus impliqués dans la cause ont un haut capital culturel en raison du degré de spécialisation et de valorisation de la cause requis. Plus l'objet de la cause est spécialisé, plus le niveau d'études requis est élevé.

Comme démontré par Olivier Filleule dans sa recherche sur l'engagement « altermondialiste », ce type de conscience politique orientée à l'« international » ou dans notre cas à « l'étranger » est engendré par des liens affectifs ou des relations professionnelles tissés avec l'étranger au sein de l'univers familial ou au cours de la vie. Le fait d'avoir vécu dans d'autres pays ou de se déplacer fréquemment participe à la construction d'un regard cosmopolite et à l'acquisition de compétences telles que le polyglottisme<sup>78</sup>, comme dans le cas du *Bénévole1* du *Groupe7* qui a vécu dans plusieurs pays tout au long de sa carrière de diplomate et qui a construit des liens affectifs et familiaux dans ces pays. C'est le cas d'autres bénévoles qui ont également pu participer à des programmes d'échanges universitaires ou qui sont engagé-e-s dans d'autres organisations internationales : « Avec Amnesty, on a participé à la *Pride* de Riga et là, j'ai commencé à m'intéresser aux questions LGBTI en dehors de l'Italie, dans des contextes plus dangereux, je pense que ça a été à ce moment-là que j'ai eu l'idée de créer une association qui traite de ces questions. » [*Bénévole1 Groupe1*]. De plus, l'engagement durable ou antérieur dans d'autres milieux a un effet sur la vie des engagé-e-s tant en termes de militance qu'en termes affectifs et professionnels<sup>79</sup>.

En effet, malgré une homogénéité relative des profils socio-culturels, les enquêté-e-s ont des pratiques d'engagement multiples et diverses. L'engagement militant des enquêté-e-s ne se réduit pas à la seule activité dans les groupes de soutien aux demandeur-se-s LGBTI, mais elles présentent plusieurs affiliations politiques à diverses organisations politiques ou associatives. Les multi-affiliations des bénévoles doivent être analysées pour comprendre l'ancrage politique des enquêtés, leur affiliation historique ou bien idéologique ainsi que leur spectre d'intervention qui a un impact sur leur façon de penser l'action politique auprès des migrant-e-s.

---

<sup>76</sup> FILLIEULE O. et al., « L'altermondialisation en réseaux. Trajectoires militantes, multipositionnalité et formes de l'engagement: les participants du contre-sommet du G8 d'Evian », *Politix*, vol. 68, no. 4, 2004, p. 21.

<sup>77</sup> NICOURD S., « Qui s'engage aujourd'hui ? Regards sociologiques sur la participation », *Informations sociales*, vol. 145, no. 1, 2008, p. 107.

<sup>78</sup> FILLIEULE O. et al., « L'altermondialisation en réseaux. Trajectoires militantes, multipositionnalité et formes de l'engagement: les participants du contre-sommet du G8 d'Evian », *Politix*, vol. 68, no. 4, 2004, pp. 22-23.

<sup>79</sup> MC ADAM D., *Freedom Summer*, New York, Oxford University Press, 1988.

### 2.1.2 Pratiques de multi-engagement et multi-affiliations politiques

Tout-e-s les enquêté-e-s ont – ou ont eu - des appartenances multiples à plusieurs projets, organisations et associations qui ne sont pas forcement liés à la cause migrante. Le multi-engagement est ici envisagé sous l'angle de pratiques individuelles et nous permet d'éclairer les liens, les proximités et les distances entre les groupes et les militantes de la cause étudiée<sup>80</sup>.

D'abord, tout-e-s les bénévoles sont engagé-e-s dans d'autres associations qui s'occupent de thématiques LGBTI. La moitié des bénévoles participent activement à d'autres projets au sein des associations LGBTI qui ont donné naissance aux groupes de soutien aux réfugiés. C'est le cas de deux bénévoles du *Groupe4* : tous deux participent à des projets de soutien à d'autres minorités LGBTI. Le *Bénévole2* a animé le groupe Jeunes de l'association ; de même, le *Bénévole3* suit divers projets et formations sur la sexualité et la santé LGBTI. De la même manière, le *Bénévole1* du *Groupe3* et la *Bénévole1* du *Groupe5* sont dans la direction des associations au sein desquelles est né le projet pour les demandeur-se-s d'asile. Les demandeurs d'asile qui sont engagés dans le *Groupe7* ont un passé d'engagement dans leurs pays d'origine : l'un était engagé dans une grande organisation internationale avec laquelle il s'occupait de donner de cours de santé sexuelle dans les écoles, l'autre était militant dans une association LGBTI qui était centrée sur la santé sexuelle et la prévention des maladies sexuelles :

« C'était une association qui se consacrait principalement au SIDA auprès de personnes LGBTI car il n'y a pas de lubrifiant, de préservatifs, la loi est très sévère, ils [les LGBTI ndr.] peuvent faire leurs trucs dans leur intimité [...] C'était ça que je faisais là-bas, donc quand je suis arrivé ici, j'ai demandé à mon avocate où étaient les associations et elle m'a donné l'adresse du *Groupe7*. »<sup>81</sup>.

En effet, comme l'expliquent Pette et Eloire, une fois que le bénévole est investi, son insertion dans le réseau renforce son engagement, le fait d'être militant incite à la participation à de nouvelles causes<sup>82</sup>. L'engagement auprès de différentes catégories minorisées au sein des communautés LGBTI caractérise aussi d'autres militant-e-s, notamment le *Bénévole1* du *Groupe1* : « Ça fait dix ans que je suis engagé dans des associations LGBTI, j'ai toujours eu une passion pour les minorités, désormais je m'occupe de toutes les minorités au sein du monde LGBTI » [*Bénévole1 du Groupe1*]. Le bénévole du

---

<sup>80</sup> PETTE M. ; ELOIRE F., « Pôles d'organisation et engagement dans l'espace de la cause des étrangers. L'apport de l'analyse des réseaux sociaux », *Sociétés contemporaines*, vol. 101, no. 1, 2016, p. 7.

<sup>81</sup> Entretien réalisé avec un bénévole du *Groupe7* en date 30/04/18. À partir de maintenant l'entretien sera indiqué [*Demandeur3 Groupe7*].

<sup>82</sup> PETTE M. ; ELOIRE F., « Pôles d'organisation et engagement dans l'espace de la cause des étrangers. L'apport de l'analyse des réseaux sociaux », *Sociétés contemporaines*, vol. 101, no. 1, 2016, p. 11.

groupe s'avère l'un des enquêtés les plus engagés gardant de nombreuses pratiques d'engagement multiples et simultanées : il est responsable du *Groupe1*, il est trésorier d'une grande organisation de défense des droits humains, il est engagé dans des projets qui s'adressent aux personnes LGBTI âgées et concernant la santé sexuelle, il a le rôle de planificateur des projets dans une association LGBTI. Toutes les militantes, sauf quatre, gardent une certaine continuité dans leur carrière militante en restant dans un réseau proche, et même en se sectorisant dans des causes spécifiques qui restent toutefois liées à la cause LGBTI.

Quatre personnes parmi les enquêté-e-s ont des carrières plus ou moins linéaires. Le *Bénévole1* du *Groupe6* présente une véritable rupture dans sa carrière: comme déjà mentionné dans le premier chapitre, il arrête sa carrière de président d'une association LGBTI pour s'affilier à une autre association LGBTI dans laquelle il propose la création d'un groupe de soutien aux demandeur-se-s d'asile LGBTI. Bien que restant dans la cause LGBTI, il s'éloigne de son ancien réseau pour poursuivre son nouvel intérêt pour la « cause » migratoire. L'autre cas est celui de la *Bénévole1* du *Groupe4* dont la carrière est plutôt divergente : elle participe simultanément au *Groupe4* et à un collectif transféministe *queer* radical, en outre, elle faisait précédemment partie d'un collectif radiophonique d'affiliation plus antagoniste et autonome qui présente plusieurs conflictualités en termes d'action, de pratique et de réflexion politique avec l'association dont fait partie le *Groupe4*:

« Je fais aussi partie d'un collectif politique, on ne fait pas de permanence, on n'offre pas de services, on s'appelle laboratoire...[...], Je ne suis pas adhérente de l'association [du *Groupe4* ndr.], disons qu'il n'y a que ce projet-là qui m'intéresse, après, moi, je fais partie d'un collectif qui a un autre parcours [elle rit]. C'est sûr que ma position est un peu...difficile. En même temps, ça fait deux ans que je fais des permanences ici et je n'ai jamais fait la carte d'adhérente à l'association, enfin... Je participe aux réunions du groupe, parfois il y a le président de l'association, mais c'est que des directives sur ce qu'il faut faire aux permanences, du reste, je ne m'occupe pas. Après oui, j'adresse les migrants au groupe Jeune de l'association et cætera. Je le fais même si je ne suis pas d'accord sur leur façon de gérer la socialisation, la façon de proposer ces groupes Jeunes, leur façon de proposer les activités de socialisation, mais il n'y a pas d'alternative. Moi, je fais partie d'un autre collectif, mais on n'organise pas de choses, donc je n'ai pas de meilleure alternative à offrir, évidemment, c'est mieux de leur adresser aux groupes ici, qu'au moins, ils connaissent quelqu'un peut-être... Donc voilà, j'y participe parce que je veux travailler... Je veux faire ce métier. » [*Bénévole1 Groupe4*].

Sa double affiliation divergente s'explique alors par son intérêt et son ambition professionnelle dans le soutien aux migrant-e-s qui motive son engagement auprès d'un groupe dont elle ne partage pas l'action et la vision politique. Les deux autres cas de multi-engagement ne montrent pas autant de fractures dans la carrière des bénévoles mais révèlent des affiliations différentes ainsi que des façons diverses de penser l'action politique de la part des enquêté-e-s. C'est le cas du *Bénévole1* du *Groupe7* qui est issu du bénévolat catholique, il

fait partie d'une association qui s'occupe de *co-housing* pour personnes LGBTI âgées, mais qui participe aussi, en tant que bénévole, aux activités de bénévolat adressées aux personnes défavorisées proposées par une paroisse catholique. De la même manière, la *Bénévole1* du *Groupe5*, outre son engagement auprès du groupe 5 et de l'association LGBTI à laquelle elle participe, est aussi affiliée à un parti politique socialiste, écologiste et libéral dont elle a été une élue.

Tous les acteurs enquêtés sont donc engagés dans plusieurs organisations et associations, ce qui permet d'avoir un réseau de soutien plus large, ainsi que nouveaux adhérents plus proches<sup>83</sup>. Dans ce sens, le contexte relationnel est un support structurel car il consent des ressources matérielles, humaines, politiques et symboliques nécessaires, justement parce qu'il favorise l'engagement dans nouvelles causes et organisations grâce à la mise en relation avec d'autres bénévoles qui sont eux-elles aussi engagé-e-s dans d'autres causes. C'est le cas des deux militants du *Groupe6* qui, engagés dans l'association LGBTI dont le *Bénévole1* abandonne la présidence, à la création du groupe de soutien aux demandeur-se-s, ont décidé de s'y engager car ils ont été sollicités par le *Bénévole1* : « au début je ne connaissais pas le thème [migrant-e-s LGBTI ndr.] mais je connaissais lui [le *Bénévole1* ndr.], on est amis, il m'a proposé de participer aux réunions et après j'ai décidé de rester. »<sup>84</sup>.

Définir les profils militants, les trajectoires et les multi-affiliations des enquêtés nous sert à comprendre les différents modes et formes d'action autour de la cause migratoire que se donnent les groupes et les militant-e-s. Les affiliations politiques des bénévoles nous révèlent aussi comment les enquêtés pensent leur engagement et investissent leurs intérêt et ambition qui donnent forme aux pratiques adressées aux demandeur-se-s LGBTI. De même, le multi-engagement est un outil qui nous parle aussi des différents degrés d'engagement et de la division du travail au sein du groupe, ce qui, banalement, peut dépendre, entre autres, de la disponibilité de temps et d'énergie des bénévoles qui sont justement engagé-e-s sur plusieurs fronts.

## ***2.2 Division du travail militant : entre expertise et rapports sociaux***

Face aux critères étatiques et aux politiques migratoires, les groupes assument de plus en plus un caractère gestionnaire qui, pour être efficace, se donne une structure centralisée. La

---

<sup>83</sup> PETTE M. ; ELOIRE F., « Pôles d'organisation et engagement dans l'espace de la cause des étrangers. L'apport de l'analyse des réseaux sociaux », *Sociétés contemporaines*, vol. 101, no. 1, 2016, p. 11.

<sup>84</sup> Entretien réalisé avec un bénévole du *Groupe6* en date 14/04/18. À partir de maintenant l'entretien sera indiqué [*Bénévole2 Groupe6*].

division du travail doit être rationnelle et, en adéquation avec le système politico-administratif, elle s'imprègne de logiques pyramidales et bureaucratiques d'organisation<sup>85</sup>. Les bénévoles de sept groupes enquêtés ne manifestent pas tout-e-s les mêmes degrés d'engagement et n'assument pas les mêmes tâches et activités militantes. Les bénévoles que j'ai rencontrés lors des entretiens sont généralement les porte-parole des groupes, ils-elles assument le rôle de représentant-e-s ou coordinateur-e-s des activités et sont aussi les personnes chargé-e-s de communiquer et de raconter les activités du groupe à l'extérieur, en l'occurrence, à moi. Dans la moitié des entretiens, j'ai aussi eu l'opportunité de rencontrer les autres bénévoles – italien-ne-s ou demandeur-se-s d'asile - qui participent aux activités des groupes, c'est le cas des *Groupes 4, 5, 6 et 7*. La participation des demandeur-se-s d'asile est en effet encouragée de manière différente selon les groupes. Les *Groupes 1, 3, 5 et 7* encouragent la participation des demandeur-se-s d'asile, qui sont suivi-e-s ou qui ont déjà obtenu le statut de réfugié-e, dans les activités des groupes, dans un rapport qui est - ou prétend être - de collaboration. En revanche, les *Groupes 2, 4 et 6* entretiennent une relation explicite de soutien/usagers. Les entretiens collectifs et les observations ont permis d'observer comment s'articulent les relations internes entre les différents membres des groupes. Toutefois, je n'ai pas pu rencontrer l'ensemble de bénévoles actif-ve-s dans les groupes, qui sont d'ailleurs très peu nombreux-ses, deux ou trois personnes outre le/la référent-e. Je me réfère donc ici aux descriptions et aux auto-définitions que les enquêté-e-s font des formes d'organisation et de la répartition du travail au sein du groupe ainsi qu'aux activités menées par les autres bénévoles que je n'ai pas pu rencontrer.

Tout-e-s les bénévoles ne sont pas également représenté-e-s au sein des groupes et la répartition des rôles dépend de plusieurs facteurs. D'abord, la division du travail au sein des groupes aboutit à une segmentation des forces en fonction des exigences de l'activité et selon les compétences. Au sein des groupes, il y a une coexistence de plusieurs formes d'action qui sont mises en place. Une première action consiste dans le travail d'évaluation du/de la demandeur-se d'asile et vise à comprendre son orientation sexuelle ou son identité de genre, ce qui permet le travail de suivi administratif et juridique – la constitution du dossier, la récolte des matériaux à rendre à la Commission territoriale – et en dernier, le travail relationnel et de socialisation. Ces différentes tâches ne sont pas qualifiées de la même manière et leur assignation correspond au degré d'expertise et de légitimité des bénévoles au sein du groupe. Les tâches considérées les plus importantes par les bénévoles sont l'évaluation du/de la demandeur-se et notamment le travail de suivi juridique. Ainsi, les

---

<sup>85</sup> D'HALLUIN-MABILLOT E., *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*. Édition EHESS, 2012, p. 166.

responsables et les porte-parole des groupes sont normalement ceux-celles chargé-e-s de s'en occuper.

### 2.2.1 La place de l'expertise

En effet, ceux-celles qui s'identifient ou sont identifié-e-s en tant que responsables ou coordinateur-trice-s des groupes sont ceux-celles qui s'occupent du suivi juridique et administratif. C'est le cas de tous les groupes qui offrent ce type de soutien. Ils-elles s'occupent notamment de prendre contact avec les avocats, avec les travailleur-se-s des centres d'accueil, avec le psychologue dans les cas où il y a nécessité d'un suivi psychologique, ainsi que de garder le contact avec les Commissions territoriales. Ils-elles gardent les contacts avec tous les acteurs qui composent le dispositif d'accueil, les institutions et les médias, c'est-à-dire qu'ils-elles gèrent tous les contacts avec l'extérieur. En dehors de cela, ils s'occupent bien évidemment de suivre la démarche juridico-administrative du/de la demandeur-se qui s'adresse au groupe, c'est-à-dire de l'aider dans la définition de l'histoire à présenter à la Commission territoriale, et s'occupent d'écrire les attestations de participation à insérer dans le dossier. Les représentant-e-s censé-e-s s'occuper du travail juridique sont ceux-celles qui sont les bénévoles les plus ancien-ne-s en terme de carrière d'engagement. Dans la majorité de cas, sauf un, ils-elles sont aussi ceux-celles qui ont participé à la création du groupe. Ils-elles ont un haut niveau d'études et un haut niveau d'expérience dans le secteur du travail social auprès des étrangers et présentent de formes de multi-engagement. Leur carrière militante et sociale font d'eux-elles des bénévoles compétent-e-s, ce qui leur confère la légitimité de suivre et d'accomplir la tâche considérée la plus importante : l'accompagnement juridique. Le facteur de l'expertise est considéré fondamental car la connaissance du droit est véritablement une « ressource » qui fait des bénévoles des intermédiaires entre les étrangers et les lois, ainsi qu'entre les demandeur-se-s et les institutions. L'expertise juridique est aussi ce qui confère aux bénévoles et aux groupes l'autorité aux yeux des institutions et des avocats qui n'ont souvent aucune – ou très peu de – connaissance en matière d'asile SOGI, dans une démarche de professionnalisation croissante<sup>86</sup>. C'est le cas des représentant-e-s du *Groupe1*, du *Groupe2* et du *Groupe5* qui organisent et participent aux formations sur la demande d'asile SOGI adressées aux travailleur-se-s sociaux et aux institutions.

---

<sup>86</sup> PETTE M., « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture », *Sociologie*, vol. 5, no. 4, 2014, p. 410.

L'évaluation du demandeur, la récolte des papiers du/de la demandeur-se-s à insérer dans le dossier et la recherche des matériaux sur le pays de provenance est une autre tâche à inclure dans le travail juridico-administratif dont sont souvent chargé-e-s les autres bénévoles du groupe. Ils-elles apportent leur aide dans la composition du dossier pour ce qui concerne le côté plus bureaucratique, travail considéré comme moins exigeant.

Dans le *Groupe1*, c'est un ex-bénévole qui habite désormais à l'étranger qui s'occupe de ces aspects. Le *Groupe4* organise la répartition de deux tâches, celle juridique et celle plus administrative, sur deux jours de permanence avec deux équipes différentes :

« Le samedi, on fait la récolte des données, c'est une sorte de rencontre préliminaire, c'est-à-dire que c'est plutôt de l'accueil, tandis que le mardi, ils passent directement au rendez-vous avec l'avocat [et le *Bénévole3* – responsable du groupe]. Nous, on prend les données, on fait les photocopies des papiers, on lui demande s'il est musulman, chrétien, quand il est arrivé en Italie, comment il est arrivé... C'est-à-dire qu'on commence à le questionner un peu sur son histoire. » [*Bénévole1 Groupe4*].

Le travail de récolte des documents et des données des demandeur-se-s est donc préliminaire à la vraie prise en charge du/de la migrant-e. Il s'agit d'un travail presque de secrétariat qui permet aux bénévoles du groupe de comprendre l'état des démarches d'asile du/de la requérant-e, de l'inscrire et de le classer dans une base de données du groupe, de commencer à évaluer la véracité de son histoire. Ce travail bureaucratique est parfois effectué par des demandeur-se-s d'asile qui sont suivi-e-s par le groupe ou qui ont déjà obtenu le statut de réfugié-e et qui souhaitent s'engager dans les groupes. C'est le cas du *Groupe5* :

« Les gars, ils s'occupent de se faire donner tous les documents, parce que c'est un problème d'avoir les copies de ces papiers, pour comprendre leur histoire, pour comprendre s'ils ont le C3<sup>87</sup>, pour comprendre ce qu'ils ont déclaré et à partir de ça, comment configurer l'histoire, parfois, ils n'ont pas déclaré leur homosexualité dans le C3. Donc ils [les demandeur-se-s d'asile] s'occupent de faire cette première rencontre. » [*Bénévole1 Groupe5*].

Dans le *Groupe5*, les demandeurs sont ceux qui s'occupent de la première rencontre où ils évaluent les nouveaux-elles demandeur-se-s, aident ceux qui s'adressent au groupe et s'occupent de la récolte des papiers. En effet, les demandeur-se-s les plus actifs-ves s'avèrent également fondamentaux-ales dans le travail relationnel et de socialisation. Dans plusieurs groupes, le travail de sociabilité, voire de tutorat, est assigné aux autres demandeur-se-s d'asile qui se chargent d'accueillir les nouveaux-elles usager-e-s et de leur donner les informations principales, ainsi que d'aider les responsables d'un point de vue linguistique en tant que médiateurs. C'est le cas du *Groupe1* : « une réfugiée francophone s'occupe de la partie d'*empowerment* avec les gars francophones. Les gars du Kirghizistan parlent avec les

---

<sup>87</sup> La première requête de demande d'asile est verbalisée auprès du Commissariat ou de la Police de Frontière à travers un formulaire, le C3, qui contient des questions sur l'état civil du/de la migrant-e et sur les raisons pour lesquelles il/elle demande l'asile. Il est souhaitable de rendre aussi un mémoire écrit, dans sa propre langue couplée d'une traduction qui explique de manière plus approfondie les motifs pour lesquels est demandé la protection.

russophones [...] Au lieu de prendre de médiateurs dehors, on utilise les gars qui sont dans l'association. » [Bénévole1 Groupe1].

De la même manière, dans le *Groupe7*, deux demandeurs d'asile sont impliqués dans les activités de l'association, ils s'occupent de donner des informations aux novices en ce qui concerne les démarches bureaucratiques :

« Je dirige le groupe, je suis le responsable et ils sont mes assistants [les deux demandeurs d'asile ndr.] [...] Je lui remets les francophones tandis que les anglophones, je les confie à l'autre. Ils leur expliquent : “si vous allez en Commission territoriale, vous devez vous rappeler de ne pas dire ça”..ou bien “rappelez-vous de dire ça”. On donne un peu de leçons pour leur apprendre ce que veut dire L [lesbienne ndr.], ce que veut dire G [gay ndr.], ce que veut dire B [bisexuel ndr.] etc. » [Bénévole1 Groupe7].

Le travail relationnel est donc délégué aux demandeurs dans l'idée que, pour des questions d'ordre linguistique et culturel, ils-elles peuvent mener ce type d'activité mieux que les bénévoles italiens :

« C'est pour ça que je préférerais qu'il y ait deux Africains qui parlent aux Africains, bon, on est là tous les trois, mais ce sont surtout eux : lui avec les anglophones, lui avec les francophones, moi j'en profite aussi pour prendre note du cas de chacun, pour comprendre à quel point ils en sont, s'ils sont au tribunal, s'ils doivent passer à la Commission territoriale, tandis qu'eux leur donnent les éléments généraux . C'est comme ça qu'on travaille. » [Bénévole1 Groupe7].

Le travail relationnel, qui est délégué aux demandeur-se-s les plus participatif-ve-s, est envisagé comme étant « naturellement » meilleur lorsqu'il est mené par les migrant-e-s pour les migrant-e-s dans une optique de compréhension réciproque, comme l'explique le responsable du *Groupe3* :

« Un réfugié et un réfugié avec la protection subsidiaire font les premières rencontres, ils amènent les gens. Ils sont fondamentaux, ils ont la même couleur, les mêmes expériences, c'est eux qui peuvent le faire. Moi je suis responsable et je prends le contact avec les avocats et les coopératives. Ils s'occupent aussi du côté de la socialisation. » [Bénévole1 Groupe3].

Le travail relationnel, bien qu'étant considéré comme une étape importante dans la relation de soutien entre groupe et demandeur-se-s, s'avère tout de même disqualifié par rapport au travail juridique qui, à cause des compétences d'ordre linguistique et d'expertise juridique qu'il demande, est centralisé sur une personne : « l'aspect juridique, on s'en occupe moi et la co-responsable. On contacte les avocats, les centres d'accueil, les travailleurs sociaux. C'est nous qui faisons ça parce que les gars ont du mal avec l'italien. » [Bénévole1 Groupe5].

Le partage de l'expertise ou les formations collectives afin de former tous les membres des groupes sont très rares et presque jamais envisagés, même s'ils sont la condition préalable pour occuper des rôles plus satisfaisants. Les compétences reposent donc sur les personnes qui ont déjà une expérience professionnelle ou universitaire et sur les matériaux et publications destinés aux travailleurs sociaux et aux associations d'accompagnement,

produites par d'autres groupes et associations et par le HCR de l'ONU<sup>88</sup>. Parfois, des journées de formations collectives sont dispensées, notamment entre les responsables des différents groupes qui se rencontrent au sujet des évolutions juridiques ; l'activité est et reste menée individuellement, ce qui laisse de la place aux variations dans la manière de mener ce travail, à cause du manque de rencontres collectives<sup>89</sup>. Au nom de l'efficacité – c'est-à-dire l'obtention du statut de réfugié pour les demandeur-se-s suivi-e-s – la division rigide en tâches semble être d'une légitimité incontestable et transforme l'esprit de la coopération en incitant à un discours de hiérarchisation des militants<sup>90</sup> : « Après, ils peuvent aussi apprendre la partie que je fais [travail juridique ndr.] en me regardant. Mais il faut des compétences spécifiques, donc on les implique où ils peuvent ou où on peut les faire participer. » [*Bénévole1 Groupe1*]. L'individualisation des démarches d'asile impose donc une dimension individuelle du travail juridique des associations. Comme l'affirment Le Crom et Retière, l'impératif de la rationalisation et de l'administration – en termes de comptabilité et de communication - empêche de penser les groupes comme lieux de « bonne volonté ». Au contraire, l'engagement impose des ressources singulières, l'acquisition de compétences, la rationalisation, dans une démarche de professionnalisation qui a pour but de faire reconnaître la professionnalité par les pouvoirs publics<sup>91</sup>. L'expertise marque alors la frontière entre celui qui est expert et compétent et celui qui est usager ou bien « assistant ». La manifestation de plusieurs degrés d'engagement montre qu'il y a des bénévoles surinvesti-e-s qui centralisent tout le travail militant sur eux/elles-mêmes, qui accumulent de plus en plus d'expertise et par conséquent de légitimité, qui entretiennent des liens et sont engagés avec d'autres associations et organisations sur le territoire, et les autres bénévoles qui s'occupent de tâches qui demandent moins de responsabilités et moins de compétences.

---

<sup>88</sup> *PRINCIPES DIRECTEURS SUR LA PROTECTION INTERNATIONALE N° 9 : Demandes de statut de réfugié fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre dans le contexte de l'article 1A(2) de la Convention de 1951 et/ou de son Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés, Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), 23 octobre 2012..*

<sup>89</sup> D'HALLUIN-MABILLOT E., *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*. Édition EHESS, 2012, p. 180.

<sup>90</sup> LE CROM JP. ; RETIÈRE JN., « Les bonnes volontés à l'épreuve de l'efficience dans le champ de l'aide alimentaire » in HÉLY M. ; SIMONET M. (dir.) *Le travail associatif*, Presses universitaires de Paris Ouest, 2013, p. 92.

<sup>91</sup> *Ibid.* p. 94.

## 2.2.2 Hiérarchies internes et rapports sociaux de sexe, d'âge et race

Pour comprendre la répartition du travail militant, outre le facteur de l'expertise et des capitaux culturels et professionnels, il faut analyser de manière croisée les rapports sociaux de sexe, d'âge, de race qui s'opèrent dans le cadre des groupes.

Parmi les interviewé-e-s, il n'y a que de deux femmes sur treize personnes. Cependant, à travers les récits des enquêté-e-s, on sait qu'il y a au moins une bénévole de plus, notamment au sein du *Groupe5* et deux autres bénévoles, une au sein du *Groupe1* et l'autre dans le *Groupe4*. Le *Groupe5* est en effet le seul composé uniquement de deux bénévoles italiennes qui ont le rôle de co-responsables, en plus des bénévoles/usagers demandeurs d'asile et réfugiés. Tous les autres groupes ont des hommes comme responsables. La division sexuelle du travail<sup>92</sup>, en tant que forme de division du travail social qui découle des rapports sociaux de sexe et qui a pour caractéristique l'assignation aux hommes de la sphère productive et aux femmes la sphère reproductive, selon un principe hiérarchique et de séparation, est intéressante à analyser, notamment dans le *Groupe4*. Dans ce groupe, la division sexuelle du travail se traduit par l'assignation des tâches à connotation domestique et dévalorisées à la seule femme du groupe, la *Bénévole1*. Bien que son profil socio-culturel se caractérise par un très haut niveau d'étude – diplôme universitaire de troisième cycle et plusieurs cours de formations ayant trait aux interactions interculturelles et au *counseling* – et qu'elle connaisse plusieurs langues - français et arabe – ainsi qu'un multi-engagement au sein de différents collectifs politiques, elle est chargée de s'occuper de l'accueil et de la réception des demandeur-se-s qui s'adressent à la permanence ainsi que du nettoyage et de la manutention des locaux. Sa position sexuée au sein du groupe est également remarquable dans la relation qu'elle entretient notamment avec le responsable du groupe :

*J'arrive aux locaux de l'association à l'occasion de notre entretien. C'est la Bénévole1 du groupe qui m'accueille et qui m'ouvre les locaux. Dans l'attente de l'arrivée du responsable du groupe [le Bénévole3], elle est plutôt inquiète. Quand il arrive dans les locaux, il s'assied derrière le bureau, je m'assieds de l'autre côté du bureau, devant lui, la Bénévole1 ne s'assied pas, elle commence à nettoyer la salle de manière frénétique lorsque je commence à expliquer ma recherche au Bénévole3. Pendant toute la conversation entre le Bénévole3 et moi, elle continue à nettoyer la salle, jusqu'au moment où le Bénévole3 me dit qu'il ne peut pas faire l'entretien. Il charge la Bénévole1 de me donner les informations dont j'ai besoin.*

---

<sup>92</sup> KERGOAT D. ; IMBERT F. ; LE DOARÉ H. ; SENOTIER D., *Les Infirmières et leur coordination 1988-1989*, Paris, éditions Lamarre, 1992.

*Elle n'est apparemment pas au courant qu'elle doit faire un entretien. Dans toutes les interactions entre les deux, le Bénévole3 adopte une attitude paternaliste et infantilisante à son égard. Elle est visiblement intimidée, c'est criant que c'est lui qui a l'autorité au sein du groupe. Le Bénévole3 part en disant à la Bénévole1 de l'appeler à l'arrivée de deux demandeurs qui ont rendez-vous. Dès le moment où il part, elle se montre beaucoup plus tranquille et à l'aise à mon égard. Toutes les fois qu'il revient dans la salle, elle arrête ce qu'elle est en train de me dire. Plusieurs fois pendant l'entretien, elle s'assure que je ne ferai pas écouter son entretien au Bénévole3. À la fin de notre entretien, je la remercie et je la rassure sur le bon déroulement de l'entretien. Elle se réjouit et dit au Bénévole3 : « T'a vu?! J'ai été très bien ! » [Notes de terrain].*

L'attitude paternaliste du *Bénévole3* et l'intimidation de la *Bénévole1* qui en découle fait que c'est elle même qui dévalorise ses compétences et son travail en le qualifiant plusieurs fois de « main-d'œuvre » ou bien de « manutention ». Elle se considère assistante ou « en marge » du travail fondamental fait par les autres. Elle affirme souvent qu'elle est encore en train d'apprendre le travail, bien qu'elle fasse partie du groupe depuis deux ans, comme le *Bénévole2*, et qu'elle ait la même formation que les autres bénévoles. Elle est aussi exclue de plusieurs informations concernant le groupe, comme les modes de financement et le réseau d'association duquel fait partie le groupe. Cela peut s'expliquer par le fait qu'elle est politiquement engagée dans un autre collectif et qu'elle se dit critique par rapport à l'approche politique du groupe, ce qui pourrait déterminer une prise de distance de sa part.

Dans le *Groupe4*, à la division sexuelle du travail s'ajoutent les rapports sociaux d'âge qui façonnent la division du travail militant et les relations parmi les bénévoles. En effet, il y a un écart d'âge entre les *Bénévoles 1* et *2* et le *Bénévole3*. Le décalage d'âge, bien que de 5 ou 10 ans au maximum, crée une distance en terme d'expérience d'engagement entre le *Bénévole3*, initiateur du groupe et surinvesti depuis des années et les deux autres bénévoles qui, malgré leur expérience de deux ans, continuent à se considérer ou à être considérés comme des « novices ». Ce décalage fait qu'ils-elles sont moins investi-e-s dans les tâches qui nécessitent un certain degré de responsabilité et qu'ils-elles sont dépossédé-e-s d'informations importantes. Par exemple, la *Bénévole1* et le *Bénévole2* découvrent au moment de notre entretien collectif que le *Bénévole3* entretient des contacts constants avec plusieurs groupes LGBTI de soutien aux demandeur-se-s d'asile, avec lesquels il échange sur la question des démarches juridiques. Encore une fois, le responsable adopte une attitude infantilisante à leur égard, ce qui est d'ailleurs parfaitement assimilé par les deux bénévoles qui cherchent son

approbation lorsqu'ils répondent à mes questions en sa présence ou lui demandent confirmation des informations qu'ils me donnent.

En ce qui concerne les autres groupes à leur sein, les militants ont un âge relativement homogène entre eux. Tous les responsables sont des hommes – et une femme - adultes. Toutefois, les rapports sociaux d'âge sont évidents dans la relation entre les différents groupes, notamment dans la relation entre les deux responsables du *Groupe1* et du *Groupe2*. C'est notamment le *Référant* du *Groupe2*, qui a une vingtaine d'années de plus que le responsable du *Groupe1*, qui exprime plusieurs fois sa contrariété par rapport à la gestion du *Groupe1*, dont l'action militante serait réduite à « faire des fêtes », ce qui n'est pas du tout le cas, dans une posture du type « ils sont jeunes, ils ne pensent qu'à ça ». Dans le *Groupe6*, il est également intéressant d'observer les rapports sociaux d'âge mais, cette fois, parmi les bénévoles et les usagers demandeur-se-s d'asile. En effet, il y a un décalage plutôt important entre les deux groupes en termes d'âge : les demandeurs sont tous plutôt jeunes - entre 18 et 30 ans - alors que les bénévoles ont plus de 40 ans. L'écart d'âge est vécu de manière problématique par le *Bénévole1*, responsable du groupe qui m'explique comment il a décidé quels autres bénévoles impliquer dans les activités du groupe :

« Il y a quatre italiens qui suivent le projet, ça été mon choix... Ils sont toujours les mêmes. Peut-être il pourrait y avoir quelqu'un d'autre d'intéressé, mais il faut considérer que les demandeurs sont très jeunes, moi... je ne suis pas hyper jeune, mais la moyenne d'âge ne peut pas être trop supérieure à celle des demandeurs. Ça me semble pas trop approprié, c'est-à-dire que je ne peux pas faire un groupe de Nigériens de 18 ans avec un groupe de 40/50 ans, ils pourraient se faire une idée chelou... Ils pourraient se créer des dynamiques pas trop... saines. Je préfère encourager la participation des jeunes d'autres associations pour faire groupe. » [*Bénévole1 Groupe6*].

Dans cet extrait, le *Bénévole1* relie les rapports sociaux d'âge qui découlent du décalage entre les militants et les demandeurs à une question liée vraisemblablement à la sphère sexuelle. L'écart d'âge parmi des acteurs structurellement inégaux<sup>93</sup> – des migrants précaires et des hommes adultes, locaux, de classe moyenne - pourrait en effet créer des relations ambiguës et asymétriques dues notamment au fait que les « adultes » disposent de ressources matérielles et sociales appréciables par les jeunes migrants<sup>94</sup>. Les rapports sociaux d'âge se croisent donc avec autres rapports sociaux, notamment ceux de race et de nationalité.

Dans les groupes qui vantent la participation active des demandeurs d'asile, il est intéressant de comprendre et d'analyser la division du travail sous l'angle des rapports sociaux de race. Comme cela a déjà été souligné, même si dans certains groupes, la participation des demandeur-se-s est encouragée par les militantes blanc-he-s, la catégorisation en

---

<sup>93</sup> BOZON M. ; RENNES J., « Histoire des normes sexuelles : l'emprise de l'âge et du genre », *Clio*, vol. 42, no. 2, 2015, p. 18.

<sup>94</sup> MONTEIL L., « De l'« Amour vieux-jeune ». Âge, classe et homosexualité masculine en Chine post-maoïste », *Clio*, vol. 42, no. 2, 2015, p. 158.

soutiens/demandeurs est toutefois automatique. La répartition des tâches différencie et actualise ces deux catégories politiques : les soutiens, donc les bénévoles italien-ne-s, s'occupent du travail juridique, alors que les demandeur-se-s s'occupent de tâches spécifiques et réservées, c'est-à-dire le travail de socialisation et relationnel avec les autres demandeur-se-s. Comme l'affirment Dunezat et Picot, « la division raciste du travail militant absolutise la différenciation culturelle et, par le recours au biologique qui structure le mode d'accueil, toute catégorie racisée devient immuable et définitive dans l'ordre militant inégalitaire. »<sup>95</sup>. En effet, le manque de partage des formations sur les aspects juridiques, ainsi que l'expertise juridique qui n'est pas partagée avec les demandeur-se-s posent de possibles difficultés pour les migrant-e-s de s'écarter de leur catégorisation en tant que demandeurs et d'accéder à la catégorie de soutien. Il n'y a que dans le *Groupe1* que trois réfugié-e-s qui ont obtenu le statut grâce à l'aide du groupe occupent les postes de président et de secrétaires du groupe. Bien que formellement, ils-elles soient dans une position de dirigeant-e-s, ils-elles continuent à s'occuper de tâches liées à la socialisation, il n'y a pas un bouleversement de la division du travail comme on l'a analysé jusqu'à maintenant. Bien évidemment, les catégorisations de sexe et de race ne recourent pas des pratiques et des positions homogènes, car d'autres rapports sociaux les coproduisent et les fragmentent, notamment la dimension très matérielle liée au racisme institutionnel et aux papiers qui contribuent à segmenter les trajectoires militantes des demandeurs.

En conclusion, dans la grande majorité des mouvements sociaux, « ce sont les personnes disposant des ressources sociales les plus valorisées qui accèdent aux fonctions de représentant, activant ainsi dans les mouvements protestataires les principes de division et de hiérarchie qui structurent l'espace social. »<sup>96</sup>. Même dans le cas de cette recherche, ces ressources sociales sont incarnées par des hommes, blancs, d'âge mûr et issus des catégories sociales les mieux dotées. Les dynamiques des groupes sont aussi produites par les rapports sociaux qui se reconfigurent et qui reproduisent des groupes sociaux en leur sein autour d'un enjeu qui est la division du travail militant<sup>97</sup>. Il est donc nécessaire d'associer la division du travail aux catégories produites par cette division.

---

<sup>95</sup> DUNEZAT X. ; PICOT P., « Quand la catégorisation masque l'inégalité », *Journal des anthropologues* [En ligne], 150-151, 2017, p. 74.

<sup>96</sup> ROUX P. ; FILLIEULE O., « Avant-propos », *Le sexe du militantisme*. Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2009, p. 47.

<sup>97</sup> DUNEZAT X., « Chapitre 10 / Trajectoires militantes et rapports sociaux de sexe », *Le sexe du militantisme*. Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2009, p. 246.

### 2.3 *L'univers moral des bénévoles*

J'emprunterai le concept d'« univers moral » utilisé par d'Halluin-Mabillot pour mener mon analyse du sens que les bénévoles attribuent aux activités liées à la procédure d'asile et à leur engagement. La morale est ici comprise comme la conception du « bien », du « devoir », mais aussi comme la conception du « juste » et présuppose « la capacité pour un sujet de déterminer les fins de ses actions par sa propre réflexion »<sup>98</sup>. L'auteure s'intéresse à l'*ethos* des acteurs associatifs, c'est-à-dire aux représentations du monde qui produisent des maximes éthiques qui constituent « les éléments formateurs de la conduite ». Pour comprendre l'*ethos* des bénévoles, et donc les sens qu'ils attribuent à leur engagement, il s'agit d'analyser leurs « justifications », c'est-à-dire les raisons qu'ils confèrent aux activités qu'ils mènent au sein des groupes. L'analyse des trajectoires individuelles et de multi-engagement ainsi que de la division du travail militant mené jusque-là donne des éléments de compréhension des raisons et des dispositions des bénévoles à l'entrée dans cette forme spécifique d'engagement, ainsi qu'à leur action auprès des demandeur-se-s d'asile LGBTI. Dès lors, à travers une démarche réflexive encouragée par la question « au nom de quoi vous avez décidé de vous engager dans un projet d'accompagnement et de soutien aux demandeur-se-s d'asile LGBTI », j'analyserai les raisons éthiques et politiques ainsi que le sens qui est attribué aux activités liées à la procédure d'asile, aux politiques publiques et à la cause des étrangers, ainsi que le rapport des bénévoles à la politique en général. L'analyse des justifications que les bénévoles donnent à leur choix de s'engager éclairera la manière et les pratiques qui donnent forme à leur engagement ainsi que les rapports qu'ils entretiennent avec les institutions.

Je me référerai aux trois matrices discursives définies par Rozier<sup>99</sup> dans son analyse sur les justifications de l'engagement dans la solidarité internationale. L'auteure différencie trois catégories de discours qui sont mobilisés par les acteurs associatifs afin d'expliquer leur choix d'engagement : le langage de la compassion, le langage politique et le langage du management. En partant de ces trois matrices, je les adapterai au cas de ma recherche et j'ajouterai des éléments théoriques.

---

<sup>98</sup> D'HALLUIN-MABILLOT E., *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*. Édition EHESS, 2012, p. 22.

<sup>99</sup> ROZIER S., « 4. Les justifications de l'engagement ». COLLOVARD, A, et al., *L'humanitaire ou le management des dévouements : Enquête sur un militantisme de «solidarité internationale» en faveur du Tiers-Monde*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2002, pp. 133-176.

### 2.3.1 Le langage de la compassion

La première matrice discursive soulignée par Rozier est le *langage de la compassion* qui mobilise la description de l'état intérieur des personnes à travers des références à des événements biographiques qui peuvent motiver l'invocation d'un penchant altruiste. Les personnes qui mobilisent ce type de discours se représentent comme étant naturellement prédisposées à aider les autres et utilisent leur expérience intime pour justifier leur engagement. Comme l'explique Rozier, ce type de matrice est mobilisée par les catégories de bénévoles moins inséré-e-s dans le circuit militant, mais plutôt inscrits dans une dimension plus associative, comme c'est le cas des bénévoles du *Groupe6* dont deux sont engagés dans une association LGBTI et le troisième ne s'est jamais impliqué dans le social, et notamment dans la cause des étrangers. Ils ont une carrière professionnelle et un parcours d'étude qui n'a pas de liens avec l'aide aux migrants: « quand j'étais jeune, j'étais déprimé et je cherchais de l'aide, je me suis dit que lorsque je serais guéri, je ne voudrais pas que quelqu'un d'autre vive ce que j'avais vécu. Si tu veux un monde meilleur, c'est toi qui dois le construire ! » [Bénévole2 *Groupe6*]. Une expérience de traumatisme et de souffrance individuelle, vraisemblablement liée à sa sexualité, est ce qui pousse le bénévole à s'engager afin d'éviter une expérience similaire à quelqu'un d'autre. Le *Bénévole1* donne la même explication :

« En 2005, j'ai eu des problèmes de santé, j'étais déprimé, j'étais seul, je n'avais pas de vrais amis. J'ai connu une association qui m'a accueilli et soutenu. J'ai dépassé mon problème et je me suis dit que je voudrais être utile pour les autres. Après 10 ans, j'ai décidé d'aider quelqu'un qui en avait encore plus besoin que moi et dont personne ne s'occupait. » [Bénévole1 *Groupe6*].

Les deux bénévoles mettent l'accent sur des événements qui les ont marqués. Comme l'explique l'auteur, dans ce cas, des expériences traumatisantes sont interprétées rétrospectivement comme des éléments clés de structuration de leur carrière militante puisqu'ils « établissent entre eux et leur désir d'aller vers les autres une relation de cause à effet. »<sup>100</sup>. Ils ne disposent pas d'une explication politique de leur engagement, « ils s'appuient sur les ressources que leur offre leur propre personne et puisent dans leur vie passée des éléments autour desquels ils vont s'efforcer d'ordonner le récit de leur existence. Ils se décrivent comme des êtres singuliers, dont le point d'ancrage est leur force intérieure. »<sup>101</sup>. Leur souffrance et celle des autres sont les raisons qui les poussent à

---

<sup>100</sup> ROZIER S., « 4. Les justifications de l'engagement ». COLLOVARD A, et al.. *L'humanitaire ou le management des dévouements : Enquête sur un militantisme de «solidarité internationale» en faveur du Tiers-Monde*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 138.

<sup>101</sup> *Ibid.* p. 136.

s'engager et à la construction de communautés d'accueil, même si les causes de cette souffrance ne sont pas vraiment analysées et mises en question.

Je reporterai ici un extrait d'une conversation sur l'absence de soutien et d'accueil après l'obtention du statut de réfugié entre les trois militants du *Groupe6*. Ils se réfèrent au cas d'un demandeur d'asile suivi par le groupe, qui en attendant de la réponse des institutions leur confie sa crainte de devoir sortir du programme d'accueil et se trouver sans abri :

B1 : « C'est bizarre, t'obtiens les papiers et après t'es abandonné »

B3 : « Ben... si tu vas au Royaume-Uni travailler, personne t'aide ni t'accueille »

B1 : « Ben...si tu vas en Angleterre, au moins, tu connais la langue...et t'échappes pas...je crois...je crois que c'est différent...si t'es africain et homosexuel, en Italie, tu ne connais rien.. »

B3 : « Enfin... même si t'es un gay italien.. »

B1 : « Oui, mais au moins, t'as pas une Commission qui décide si tu peux rester ou pas..c'est différent...je crois »

B3 : « Oui, t'es dans l'Union européenne ! »

B2 : « Si tu t'échappes d'un pays, tu risques de mourir ! »

B1 : « C'est pour ça que c'est bizarre que l'État ne t'aide pas...mais nous, on est là pour ça ! »

Cette conversation met en lumière leur distance de la dimension plus politique et militante de la cause des étrangers. Ils montrent qu'ils ne sont pas informés des lois qui régulent le système d'asile et qu'ils n'ont pas une réflexion à ce propos. Le *Bénévole3* est celui qui ne se montre pas étonné du manque de support étatique auprès des nouveaux réfugiés en comparant la situation des demandeurs d'asile à celle des Italiens qui cherchent fortune dans le nord de l'Europe, en mobilisant une rhétorique souvent employée par les partis de droite. Bien que les deux autres bénévoles ne soient pas d'accord avec son argumentation, ils ont du mal à argumenter de manière solide sur les différences juridiques mais aussi matérielles qui existent entre les deux catégories comparées par le *Bénévole3*. Les bénévoles se désintéressent des causes de la situation dans laquelle se trouvent les migrants qui sont qualifiées de « bizarres », ce qui leur importe, c'est la condition de « souffrance » dans laquelle se trouvent les destinataires de leur aide. Ils ne s'interrogent pas sur les responsabilités qui provoquent cette souffrance, mais sont prêts à intervenir. Ceux qui mobilisent cette matrice discursive ne qualifient ni catégorisent les destinataires de l'aide de manière précise : « le point de départ est de créer une communauté autour de ceux qui ont le plus besoin d'aide » [*Bénévole1 Groupe6*]. C'est principalement leur qualité d'être humains souffrants qui retient l'attention des interviewés : « j'ai toujours eu la passion des minorités » [*Bénévole1 Groupe1*]. Leur engagement ne naît pas d'une logique contestataire, mais plutôt d'une logique caritative qui relève de la philanthropie : les migrants sont compris comme l'incarnation de l'autre. Ce qui est mis en avant, c'est le caractère humain. Ce dernier est souvent évoqué : « On parle de vies

humaines ! » [*Bénévole1 Groupe1*]. Ou encore : « Ce sont des personnes, pas des chiffres ! » [*Bénévole2 Groupe4*]. C'est notamment la souffrance du/de la migrant-e qui motive l'engagement de ces bénévoles dans une démarche empathique<sup>102</sup>. La confrontation avec la souffrance des autres ou des situations extrêmes face auxquelles il n'est pas possible de rester indifférent participe à solliciter l'engagement. Vouloir aider les autres est vécu comme un comportement naturel, c'est une disposition ou une évidence : « ça a été naturel, c'était moi qui devais m'en occuper... » [*Bénévole1 Groupe5*].

Comme l'observe Rozier, c'est auprès de cette catégorie de bénévoles qu'on recueille les propos les plus empreints d'ethnocentrisme. Leurs descriptions et leurs attitudes envers les demandeur-se-s d'asile majoritairement africains insistent sur des représentations orientalistes et culturalistes, notamment par rapport à leur sexualité, ou mieux, leur homosexualité, dans une démarche de naturalisation des différences. En effet, la conviction de la part des bénévoles que les demandeur-se-s africain-e-s qui ont un comportement homosexuel mais qui ne se définissent pas comme gays ou lesbiennes souffrent d'« homophobie intériorisée », ou bien que les Africains – souvent compris comme un groupe ethnique homogène – sont très homophobes, « très fermés », revient souvent. Une autre représentation insiste sur le caractère naïf et inconscient des demandeurs qui n'auraient pas conscience des discriminations qu'ils subissent en Italie à cause d'une perception différente des droits et des luttes : « notre perception à nous, en tant que gays blancs, est différente. Ils devront passer deux générations afin d'acquérir notre conscience sur les droits [...] On cherche à rendre les gars conscients de ce qu'ils sont ou peuvent faire. » [*Bénévole1 Groupe3*]. Les demandeur-se-s qui déclarent explicitement avoir une carrière de militance dans le pays d'origine sont partiellement exclu-e-s de cette représentation. Ils sont alors considérés comme des « perles rares », des exceptions. Cette conception s'accompagne souvent d'une infantilisation de la part des bénévoles, ce qui était assez évident lors de mon observation d'une réunion du *Groupe6*. Les demandeurs présents à la réunion, qui a pour but la socialisation et la création d'une communauté de support, sont accompagnés et sollicités à l'interaction à travers des questions qui n'ont rien à voir avec leurs démarches bureaucratiques : [En montrant un œuf de Pâques] « Est-ce que vous savez ce que c'est, ça ? » [*Bénévole1 Groupe6*]. Personne ne répond. « Du chocolat ! Est-ce que vous aimez le chocolat ? » [*Bénévole1 Groupe6*]. Les bénévoles ne trouvent vraisemblablement pas de point de contact avec les demandeurs présents qu'ils cherchent à accompagner, ils cherchent donc à encourager leur participation en les sollicitant sur des questions qui, de manière plutôt évidente, ne les intéressent pas. Pendant toute

---

<sup>102</sup> PETTE M. ; ELOIRE F., « Pôles d'organisation et engagement dans l'espace de la cause des étrangers. L'apport de l'analyse des réseaux sociaux », *Sociétés contemporaines*, vol. 101, no. 1, 2016, p. 21.

l'interaction, le *Bénévole1*, qui ne connaît pas d'autres langues que l'italien, s'adresse aux demandeurs dans une version italienne de « petit nègre » - il emploie les verbes à l'infinitif, il supprime les distinctions de genre et de nombre et les articles – ce qui est une traduction d'un certain mépris discriminatoire et raciste – à laquelle les demandeurs répondent en anglais. Au moment de la partie plus technique de la réunion où sont abordées les questions juridiques, encore une fois, les demandeurs semblent être considérés comme inaptes à comprendre les choses qui leur sont expliquées, dès lors, ils sont constamment interrogés : « Vous avez compris ? » ou bien « Si vous ne comprenez pas, levez la main ! », ce qui instaure une relation scolaire professeur-élève entre les bénévoles et les demandeurs.

### 2.3.2 *Le langage politique*

La deuxième matrice de discours est le *langage politique* qui se traduit par une approche plus militante qui mobilise des raisons liées à la justice sociale. Cette lecture s'inscrit donc dans une critique plus systématique qui met au centre l'égalité des droits et la liberté de migration. Cette matrice s'affirme parmi très peu de bénévoles enquêtés, ceux-ci qui motivent leur engagement et leur solidarité par une visée politique de critique du système et des politiques migratoires. Pour Rozier, dans ce cas, les destinataires de l'engagement ne sont pas placés dans une catégorie universelle mais ils sont caractérisés comme étant de victime de l'action d'individus, de groupes, d'institutions identifiables qu'il faut dénoncer. Les bénévoles qui mobilisent un discours plus politique voient les étrangers comme une population dominée. Les sans-papiers notamment sont considérés comme l'archétype des dominés et des exploités. La dénonciation des injustices est mobilisée comme outil pour rompre les liens de subordination et libérer les victimes<sup>103</sup> :

« Moi, j'y crois que c'est nécessaire d'aider le plus possible, car ces gens sont doublement discriminés, en tant qu'immigrés et en tant que personnes LGBTI ! Minniti<sup>104</sup>, les dénonciations des associations pour les violations des droits humains en Libye, la fermeture des frontières, les prisons en Libye, le trafic humain qu'ont créés les États africains et les gouvernements européens pour canaliser les usagers... C'est de trucs d'une gravité extrême ! » [*Bénévole2 Groupe4*].

Ici, le *Bénévole2* du *Groupe4*, partant de la nécessité de se battre pour cette catégorie doublement discriminée, étend sa critique aux politiques migratoires européennes. Le fait de

---

<sup>103</sup> ROZIER S., « 4. Les justifications de l'engagement ». COLLOVARD A, et al., *L'humanitaire ou le management des dévouements : Enquête sur un militantisme de « solidarité internationale » en faveur du Tiers-Monde*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2002, par. 41.

<sup>104</sup> Ex-ministre de l'intérieur duquel dérive le nom de la loi sur l'Immigration, la *Legge Minniti-Orlando* actuellement en vigueur en Italie.

réussir à connecter les cas singuliers suivis par les groupes à une situation d'injustice plus générale caractérise ce type de discours. La critique et la dénonciation du dispositif d'accueil et des politiques migratoires est mobilisée par plusieurs bénévoles et souvent s'accompagne d'une critique antiraciste : « on s'occupe des droits des migrants depuis des années parce qu'ici, c'est une terre raciste, t'a pas le choix. » [Bénévole1 Groupe3]. Les injustices, et notamment le racisme, sont les raisons qui sollicitent l'engagement et qui empêchent de rester indifférent-e-s. Si dans la première matrice discursive, c'était la souffrance du-de la demandeur-se qui était mise en avant, ici, les raisons s'articulent sur un plan plus théorique autour de la justice sociale. Souvent, cette rhétorique s'accompagne d'une méfiance par rapport aux formes plus humanitaires et d'assistantat desquelles elle tente de se détacher, et par rapport aux institutions. Néanmoins, dans la réalité du travail, même les groupes qui articulent leur engagement de cette manière ont de grandes difficultés à donner une forme qui ne soit pas d'assistantat à leur action, reproduisant le même rapport bénévoles – usagers qui caractérise les autres groupes plus ouvertement « humanitaires ». Dans le même temps, la critique de « l'assistantat » interroge justement les bénévoles sur la relation « de service » qui est mise en place et sur une autonomisation progressive des demandeur-se-s : « l'ambition, c'est qu'ils s'auto-organisent. Leur subjectivité, leur voix [...] Moi, en tant que blanc, je ne peux pas leur imposer des choses, ce que je peux faire, c'est créer un groupe *safe*. » [Bénévole1 Groupe3].

### 2.3.3. *Le langage du management*

La troisième matrice discursive est le *langage du management* qui articule les raisons de l'engagement autour des thématiques du professionnalisme et de l'accomplissement de soi. Comme l'explique Rozier<sup>105</sup> dans son article, ce discours est principalement mobilisé par les bénévoles de sensibilité chrétienne - les mieux doté-e-s en ressources culturelles et spirituelles - qui mettent en avant leur opérationnalité. C'est le cas du *Bénévole1* du *Groupe7*, ex-diplomate à la retraite, qui mélange une rhétorique de type chrétien et un discours de type managérial : « Le problème, c'est qu'en Italie, la question migratoire leur est tombée dessus, enfin, ils [les migrants] mangent mal, ils sont mal hébergés, l'argent de poche qu'ils devraient leur donner, ils ne leur donnent pas... C'est-à-dire, c'est une situation... Beaucoup de ces

---

<sup>105</sup> ROZIER S., « 4. Les justifications de l'engagement ». COLLOVARD A, et al., *L'humanitaire ou le management des dévouements : Enquête sur un militantisme de «solidarité internationale» en faveur du Tiers-Monde*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2002, par. 44.

centres sont gérés par la mafia, c'est un business. » [Bénévole1 Groupe7]. Dans son discours, on ne trouve pas une mise en discussion de l'autorité étatique et institutionnelle, bien qu'il soit conscient des limites du dispositif d'accueil dont il se plaint plusieurs fois. Il met l'accent sur l'intérêt intrinsèque des activités accomplies et une grande importance est accordée à l'efficacité des actions :

« J'ai été retraité en octobre. Je suis allé à la paroisse, ici, et le prêtre que je connais depuis quarante ans, je lui ai dit que j'étais libre, que je pouvais faire quelque chose. Il m'a dit de l'accompagner le dimanche pour distribuer des sandwiches, du thé et du lait aux SDF qui dorment dans la gare [...] Alors moi, j'y suis allé 3, 4, 5 fois. Après, je lui ai dit : "écoute, désolé, moi, je fais ça avec plaisir, mais avec mon expérience, peut-être je pourrais faire quelque chose de plus intéressant!" et il m'a adressé au groupe. Moi, je suis allé aux locaux et ils m'ont attrapé tout de suite, parce qu'avant, le groupe ne marchait pas. » [Bénévole1 Groupe7].

Il ne se décrit pas comme un « solidaire », ne met pas non plus l'accent sur l'injustice sociale, mais il se voit comme le détenteur d'un savoir qui peut être utile et satisfaire des besoins. Il met souvent l'accent sur ses compétences professionnelles, les contacts qu'il a acquis dans sa longue expérience :

« J'ai commencé parce que... dit crûment... c'était l'alternative à promener le chien dans le parc [il rit]. Enfin.. Ce n'est pas que ça, c'est clair que déjà, avant de partir à la retraite, je pensais faire quelque chose, j'ai envoyé des dossiers à Médecins sans Frontières car j'ai travaillé dans la coopération italienne pendant des années, j'ai des contacts, avant, j'avais pensé diriger une maison pour immigrés à Paris. » [Bénévole1 Groupe7].

L'engagement est ici présenté comme un prolongement de l'activité professionnelle, comme un moyen de valoriser ses compétences, ainsi que comme une façon de conjurer le sentiment d'ennui.

#### 2.3.4. Le concept d'utilité sociale

Les discours mobilisés par les interviewé-e-s trouvent donc leur place au sein des catégories définies, même si ce n'est pas de façon nette. Dans le même temps, il faut souligner qu'il y a un ordre de justification qui s'impose et qui persiste dans tous les entretiens, celui de l'utilité sociale. Dans tous les entretiens, à la question de savoir pourquoi ils-elles s'engagent, les bénévoles mobilisent l'argumentation du désir de se rendre utiles pour les autres : « c'est question de faire quelque chose d'utile. » [Bénévole1 Groupe1] ; « C'est faire quelque chose de beau pour quelqu'un d'autre. » [Bénévole1 Groupe4] ; « je voulais faire quelque chose d'utile pour les autres. » [Bénévole1 Groupe6]. Cet élan d'aide est souvent présenté comme individuel et subjectif, fruit d'une certaine vision personnelle du monde. Il reste associé à une

logique vocationnelle, de collaboration, qui engage les personnes dans une relation de responsabilité intime qui renforce la dimension de l'engagement moral<sup>106</sup>. Même en considérant ces trois catégories de discours militant, l'analyse des trajectoires militantes, les cadres collectifs de multi-engagement, on ne peut pas penser l'engagement comme une forme de disposition individuelle qui doit être inscrite dans une structure sociale<sup>107</sup>. Maud Simonet<sup>108</sup> rattache ce sentiment d'utilité sociale au sens de responsabilité communautaire et citoyenne. En effet, le champ lexical qui est mobilisé emprunte des concepts liés à la responsabilité, au devoir, qui transforment tout en un impératif civique ou une injonction morale à rendre quelque chose à la communauté. Selon Simonet, ce registre discursif lié à l'utilité exprime une norme sociale qui renvoie à une éthique civique du travail qui englobe aussi le bénévolat. Et comme toute forme de travail, le travail bénévole ou l'engagement ont également un retour, une récompense. Le temps et l'énergie consacrés, les difficultés rencontrées, l'argent dépensé, sont ressentis comme un bienfait, tant le sentiment d'accomplissement personnel est vif<sup>109</sup>. Le travail apporte de la satisfaction, du bonheur et même une place dans la société, c'est-à-dire de la dignité sociale : « je les aime trop [les demandeur-se-s d'asile ndr.] ! Et après, on est bien ensemble, je pense qu'on s'aide réciproquement. Peut-être que c'est égoïste de le dire, mais je pense qu'aider les autres, ça fait du bien ! » [*Bénévole1 Groupe5*].

Les groupes se jugent et jugent selon un registre moral, car ils pensent incarner des valeurs, notamment en faisant référence au « bien » ou au « juste ». Lochard<sup>110</sup> affirme que les groupes se pensent comme conscience morale de la société car elles rappellent à leurs devoirs et obligations les pouvoirs publics. C'est pour cela qu'ils pensent leurs actions en termes de cause, dans une logique de croisade<sup>111</sup>. Cette représentation du monde associatif et militant à travers la notion d'utilité sociale est donc investie d'une mission qui place les associations

---

<sup>106</sup> RAVON B. ; PICHON P., « Aller à la rencontre : l'engagement des professionnels et bénévoles de l'aide auprès des « personnes en souffrance » » in *Ce qui nous relie*, MICOUD A. ; PERONI M. (dir), La Tour-d'Aigues, Éd. De l'Aube, 2000, p. 77.

<sup>107</sup> DUCLOS B. ; NICOURD S., « Le bénévolat n'est pas le résultat d'une volonté individuelle », *Pensée plurielle*, vol. n° 9, no. 1, 2005, p. 62.

<sup>108</sup> SIMONET M., *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute, coll. « Travail et salariat », 2010, p. 60.

<sup>109</sup> ROZIER S., « 4. Les justifications de l'engagement ». COLLOVARD A, et al., *L'humanitaire ou le management des dévouements : Enquête sur un militantisme de «solidarité internationale» en faveur du Tiers-Monde*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2002, par. 61.

<sup>110</sup> LOCHARD Y., « L'association, un monde à part ? », dans HÉLY M. ; SIMONET M. (dir.) *Le travail associatif*, Presses universitaires de Paris Ouest, 2013, p. 145.

<sup>111</sup> MATHIEU L., « Repères pour une sociologie des croisades morales », *Déviance et Société*, vol. 29, no. 1, 2005, p. 3.

dans une position de « surplomb moral » et d'extériorité vis-à-vis du monde social<sup>112</sup>. Elle leur donne une posture « d'altérité », d'élément à part, qui les détacherait du pouvoir public. Comme affirme Simonet c'est justement ce discours sur l'engagement qui permet de masquer l'instrumentalisation qui est fait du travail bénévole par l'État. L'auteure explique que le bénévolat est intrinsèquement lié à l'État, car l'engagement citoyen naît dans l'espace qui est laissé vacant par les institutions, pour s'y substituer. Le bénévolat est alors construit par l'État et utilisé par lui<sup>113</sup>. Tout cela invite à s'interroger et à comprendre les influences de la sphère militante sur la sphère étatique et *vice versa*, ainsi que sur les liens qui existent entre les groupes et les institutions.

### 2.3.5 Entre assistance et militance

C'est à partir des carrières militantes, des justifications de l'engagement et du sens que les bénévoles donnent à leur engagement que se déclinent diverses formes d'action militante pour la même cause. Pette et Eloire<sup>114</sup>, dans leur enquête sur les espaces militants et les réseaux sociaux de l'engagement pour la cause des étrangers, identifient plusieurs pôles d'action militante qui renvoient à des revendications et des filiations historiques distinctes. En ce qui concerne les groupes enquêtés, j'ai identifié trois pôles d'engagement différents : l'action juridique, l'action sociale et l'action contestataire. Tout d'abord, l'action juridique ou d'accompagnement juridique correspond à la défense des droits des étrangers à travers la mise en avant de l'expertise juridique des bénévoles dans le suivi des démarches d'asile des demandeur-se-s afin de permettre l'obtention du statut de réfugié et la protection internationale. Ensuite, l'action sociale correspond à la mise à disposition de biens ou de services de première nécessité, de formations professionnelles ou d'alphabétisation ainsi que de moments de socialisation qui peuvent favoriser l'insertion professionnelle du/de la demandeur-se et son intégration au sein de la société. Le troisième pôle d'action est le pôle contestataire qui prend la forme de la lutte revendicative et mobilise un répertoire d'actions comme les manifestations, les marches, les événements de soutien et d'autofinancement.

Comme on a déjà pu l'observer, ces trois formes d'actions peuvent coexister au sein du même groupe, mais le plus souvent, les groupes sont spécialisés dans un type spécifique

---

<sup>112</sup> LOCHARD Y., « L'association, un monde à part ? », dans HÉLY M. ; SIMONET M. (dir.), *Le travail associatif*, Presses universitaires de Paris Ouest, 2013, p. 156.

<sup>113</sup> SIMONET M., *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute, coll. « Travail et salariat », 2010, p. 80.

<sup>114</sup> PETTE M. ; ELOIRE F., « Pôles d'organisation et engagement dans l'espace de la cause des étrangers. L'apport de l'analyse des réseaux sociaux », *Sociétés contemporaines*, vol. 101, no. 1, 2016, p. 21.

d'intervention. Si les *Groupes 2, 4 et 7* proposent une action exclusivement juridique, le *Groupe1* mobilise l'action sociale et l'action juridique alors que les *Groupes 3 et 5* arrivent à mobiliser de manière plus ou moins équilibrée les trois formes d'action. La différence d'investissement dans les différentes formes d'actions militantes sont à lire à travers le prisme des trajectoires individuelles des bénévoles, de leur rapport à la politique et de l'auto-définition du positionnement que les groupes font d'eux-mêmes : les *Groupes 3 et 5* sont les seuls qui ne se focalisent pas sur une action mais revendiquent un engagement de type plus politique et contestataire, en se définissant comme collectifs et en revendiquant une structure horizontale où la participation des migrant-e-s et des bénévoles est paritaire. Leur répertoire de justification relève donc du langage politique. Leur action se trouve au croisement entre assistantat et opération politique. Comme l'explique d'Halluin-Mabilot<sup>115</sup>, pour certains des groupes et associations, l'implication dans des activités militantes et contestataires est une dimension substantielle de la manière dont ils-elles voient leur activité. Au contraire, les autres groupes définissent leur engagement comme en dehors du champ du politique, comme l'affirme un bénévole du *Groupe1* : « la politique, ce n'est pas ce qu'on fait, nous faisons des choses pratiques. » [*Bénévole1 Groupe1*]. Il exprime ici que l'objectif est d'abord le terrain et l'aide matériel et ensuite, éventuellement, la politique, vue comme quelque chose de différent, d'inconsistant. Cette explication est souvent employée par les groupes dont les bénévoles utilisent un registre de justifications qui mêle le langage compassionnel et le langage du management.

Alors, nonobstant les affiliations, les justifications de l'engagement et le sens que les bénévoles donnent à leur engagement participent à façonner différentes formes d'action militante pour la même cause, pour comprendre le rôle qui jouent les groupes dans le soutien aux demandeur-se-s d'asile LGBTI, il faut interroger la relation entre les groupes et les institutions ainsi que le dispositif d'accueil en soi.

---

<sup>115</sup> D'HALLUIN-MABILLOT E., *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*. Édition EHESS, 2012, p. 275.

## CHAPITRE 3

### Le travail des groupes entre logique humanitaire et logique institutionnelle

Si les groupes sont issus de différentes traditions militantes et ont différentes représentations et façons de penser leur propre engagement, on observe cependant que la quasi-totalité des groupes adapte et uniformisent le travail militant aux nécessités des demandeur-se-s d'asile et aux politiques migratoires. L'urgence de la situation pour les demandeur-se-s rend nécessaire l'intervention de groupes d'actions très spécifiques. Dans un objectif d'efficacité et de performativité par rapport aux attentes des institutions, les groupes interviennent dans l'urgence de résoudre le problème, c'est-à-dire de fournir les éléments qui puissent supporter les démarches du/de la demandeur-se. Quelques soient les justifications ou les registres que les bénévoles confèrent à leur engagement, l'action requise est majoritairement toujours la même : le support juridique et une attestation de suivi des demandeur-se-s.

Ainsi les politiques en matière d'immigration façonnent les formes d'action militante, ce qui produit une tension entre les aspirations humanitaires et éthiques des groupes et les exigences bureaucratiques des institutions. Comme l'indique Simonet, étudier les modalités d'organisation par lesquelles les groupes construisent leurs mobilisations permet donc de comprendre comment ils participent – parfois malgré eux – à l'instrumentalisation du travail citoyen par les institutions<sup>116</sup>. Ce sont notamment les questions de « qui a le droit d'être suivie par les groupes » et « qui est adressé à d'autres groupes et associations » qui posent des problèmes d'ordre éthique et humanitaire. En effet, la plupart des groupes offrent un soutien seulement aux demandeur-se-s qui sont reconnu-es comme LGBTI. L'élément de la reconnaissance de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre du/de la requérant-e ou la déclaration d'appartenance des demandeur-se-s à la « catégorie » LGBTI est ainsi la condition nécessaire pour accéder au soutien des groupes.

L'injonction à laquelle les groupes sont confrontés est la double logique de compassion – qui se traduit en assistance et en service de l'ordre de l'humanitaire – et de sélection – à travers une expertise menée souvent dans l'urgence et déléguée de manière officieuse par les institutions en charge d'opérer cette sélection. Malgré le fait que leur travail vise à assister et accompagner ceux-elles qui ont incorporé « l'ordre politique et économique inégalitaire »<sup>117</sup>, les groupes se trouvent à devoir choisir quels individus présentent des histoires, des traces, qui

---

<sup>116</sup> SIMONET M., *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute, coll. « Travail et salariat », 2010, p. 149.

<sup>117</sup> D'HALLUIN-MABILLOT E., *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*. Édition EHESS, 2012, p. 278.

crédibilisent leurs discours. Comme les politiques d'asile sont marquées par une double logique de sélection et d'assistance, les groupes et les associations qui accompagnent les demandeur-se-s d'asile modulent leur aide sur ces dernières. Ce qui est mis en place ici est une activité des groupes adaptée aux principes des politiques publiques selon une double logique<sup>118</sup>. On observe en effet, d'un côté, un mouvement humanitaire est mobilisé à travers le sentiment de compassion envers les « souffrants » et, de l'autre, la sélection et la répression des « indésirables », dans la forme de l'exclusion, des expulsions, des centres de rétention, de formes de protection des frontières à travers l'apparat sécuritaire. La question qui se pose est quel type de négociation est alors mis en place par les groupes.

En premier lieu, j'analyserai les critères utilisés dans la sélection des usagers, comment les bénévoles justifient la nécessité d'adresser de manière sélective leur aide, ainsi que les stratégies mobilisées pour reconnaître la véracité du récit du/de la demandeur-se afin de lui accorder le suivi. Deuxièmement, je me focaliserai sur le travail de légitimation du/de la demandeur-se. Pour cela, je proposerai trois typologies de *performance* que le/la requérant-e doit incarner afin de répondre aux attentes des bénévoles. Troisièmement, j'approfondirai le rôle que les groupes ont au sein du dispositif d'accueil italien. Dans quelles mesures leur aide est-elle déterminante dans l'octroi du statut et combien la sélection opérée par les groupes facilite le travail des institutions ? L'analyse des relations entre groupes et institutions nous donnera des clefs de compréhension pour appréhender combien le travail des institutions est façonné par les institutions et inversement, quelle est l'importance des groupes dans le travail institutionnel de jugement des demandeur-se-s d'asile. Enfin, je me focaliserai sur ce que produit tout le processus de construction et redéfinition de l'identité du/de la demandeur-se-s. Ce qui amènera à poser la question suivante : quel-le-s sont les demandeur-se-s LGBTI qui peuvent accéder à la protection ?

### ***3.1 Le travail d'évaluation des demandeur-se-s d'asile LGBTI***

Au moment de la première rencontre entre les demandeur-se-s et les groupes, un travail d'évaluation est mis en place, c'est-à-dire que les bénévoles choisissent s'il y a lieu de suivre ou pas les requérant-e-s qui s'adressent au groupe. Les conditions préalables pour que les groupes accordent un suivi au/à la demandeur-se sont qu'il/elle corresponde à « une histoire SOGI » [*Référant Groupe2*], donc que le/la requérant-e soit une personne qui déclare une

---

<sup>118</sup> FASSIN D., « Compassion and Repression: The Moral Economy of Immigration Policies in France. » *Cultural Anthropology*, vol. 20, no. 3, 2005, p. 364.

identité de genre et une orientation sexuelle non hétérosexuelle, ou un comportement sexuel non hétérosexuel, ou qu'elle soit une personne hétérosexuelle qui a toutefois subi des discriminations homophobes, ce qu'on appelle un « cas d'homosexualité présumée ».

### 3.1.1 Sélectionner ses usagers

La sélection des usagers est une question qui interpelle tous les groupes, ainsi le choix de suivre seulement les demandeur-se-s reconnue comme LGBTI est motivée de manière différente par les bénévoles, qui mobilisent des raisons « matérielles », mais aussi des motivations qui relèvent de l'ordre moral. Une des raisons mobilisées le plus fréquemment concerne la question de l'unicité et spécificité du service offert :

« Le groupe s'adresse aux personnes LGBTI, parce qu'étant une association qui a son focus sur cette thématique, une permanence qui s'occupe des migrants d'autre type serait...une ultérieure permanence pour migrants sans aucune spécificité... et évidemment un migrant qui n'est pas homosexuel et qui doit faire des papiers ne vient pas parmi nous qu'on est une association LGBTI. Après il a déjà un millier d'associations qui font des permanences pour migrants sans spécificité. » [*Bénévole1 Groupe4*].

La première motivation concerne le référent identitaire homosexuel qui est mis en avant encore une fois pour motiver le choix des usagers : un groupe homosexuel pour migrant-e-s homosexuel-le-s. La question du manque de services adressés aux migrant-e-s avec un focus LGBTI se pose tandis qu'existent une abondance d'associations qui offrent soutien aux migrant-e-s « génériques ». La spécificité du service est valorisée par l'unicité qui doit être préservée. De plus, *Bénévole1* affirme qu'il serait étrange pour un demandeur hétérosexuel de résoudre ses problèmes de régularisation avec l'aide d'une association LGBTI.

Une autre question qui est posée concerne les fonds et les financements qui consentent aux groupes de mener les activités. Comme explicité précédemment, les groupes ne reçoivent pas des financements publics. L'argent utilisé est donc issu de donations de particuliers ou est récolté à travers l'émission des cartes d'adhésion de l'association qui sont payées par les membres bénévoles ainsi que, dans certains groupes, par les demandeur-se-s mêmes. Cette modalité de subventions comporte évidemment une pénurie de fonds qui est imputée comme raison qui ne permet pas de suivre tous les cas qui s'adressent à l'association.

Outre ces motivations de type matériel, s'ajoutent des raisons d'ordre moral, qui concernent notamment la relation de confiance entre volontaire-usagers ainsi que le respect et la justice envers les autres demandeur-se-s : « Pour réussir à contacter une association LGBTI il faut faire un travail sur soi, admettre que t'a vécu une certaine identité. Accepter des gens qui ne

sont pas homosexuels ne serait pas respectueux à l'égard de ceux qui ont travaillé sur eux-mêmes. » [*Bénévole1 Groupe1*]. Pour cette raison, ce qui est mobilisé est toujours la subjectivité des demandeur-se-s LGBTI suivi-e-s par les groupes. Le respect envers les demandeur-se-s qui ont travaillé sur « leurs identités » en termes de dévoilement de leurs sexualités, serait dévalorisé en acceptant aussi des gens qui n'ont pas vécu ce type de processus difficile et lourd émotionnellement. Le rôle du « travail émotionnel » et de la souffrance dans le processus de légitimation des demandeur-se-s sera approfondi plus loin. La mise en avant de la subjectivité des autres demandeur-se-s d'asile est aussi centrale dans le cas des deux autres groupes dont la nécessité de sélectionner ses usagers est une volonté exprimée par les usager-e-s eux-elles mêmes :

« Les gars ils nous contactent et nous cherchons de comprendre s'ils sont vraiment gays parce que comme politique interne on a décidé de ne pas soutenir les demandes auxquelles on ne croit pas et ça c'est une volonté des autres gars et ne rentre pas forcément dans notre esprit [...] ce sont eux-mêmes qui ont voulu faire comme ça car il y a eu des gars qu'ils ne croyaient pas être gay et donc le problème s'est posé. Ils ont dit : “nous on ne veut pas qu'il y a dans le groupe quelqu'un qui, peut-être, chez nous voulait nous frapper, on ne voit pas pourquoi on doit les défendre, avec l'argent de notre groupe vu que on est déjà pauvres et petits. Nous devons aider les personnes qui ont vraiment besoin, ceux-là ils seront aidés par quelqu'un d'autre”, ils leurs ont dit ça brutalement, parce que moi j'étais plutôt sûr “ben... s'il y a un africain qui veut la carte de l'association il doit pouvoir l'avoir”, et ils m'ont répondu: “ah bon alors s'ils veulent la carte ils peuvent l'avoir après avoir obtenu les papiers”. Moi j'étais étonnée et donc on ne fait pas de carte d'adhésion, on n'écrit pas des lettres de référence si la majorité d'entre nous n'est pas d'accord. » [*Bénévole1 Groupe5*].

La même situation concerne aussi le *Groupe7* :

« Un demandeur d'asile a soulevé un vrai problème, il a commencé à nous dire “vous aidez ces gens, mais vous vous rendez compte que ils sont les mêmes qu'après ils nous persécutent, qu'ils nous frappent? Qui ont une base homophobe, à l'intérieur et qui viennent ici et profitent de ces cas et ces histoires, vous devriez être plus durs”. » [*Bénévole1 Groupe7*]

Dans ce cas les demandeurs se sont imposés au sein du groupe pour limiter l'aide à ceux qui sont considérés des « vrais homosexuels ». Cette exigence dériverait d'une question de revendication de justice et de protection liée à l'expérience de discrimination homophobe vécue dans les pays d'origine. De même, comme sera approfondie après, la sélectivité dans l'attribution du soutien construit le capital symbolique des groupes auprès des juges<sup>119</sup>. La méticulosité dans l'évaluation de l'orientation sexuelle des demandeur-se-s et dans le choix de suite constitue un élément de légitimation et de confiance aux yeux des institutions. Pour garder ce capital symbolique ne serait pas incohérent si les demandeur-se-s – auquel-le-s a été accordé un suivi- sont les mêmes qui poussent pour une majeure sélectivité des groupes.

---

<sup>119</sup> D'HALLUIN-MABILLOT E., *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*. Édition EHESS, 2012, p. 121.

À partir de l'ensemble des motivations mobilisées, on peut observer que la question qui est mise toujours en avant est l'importance de raconter une « vraie » histoire, une « vraie » identité sexuelle. La vérité est l'élément central dans tout le processus de demande d'asile. En effet, le/la demandeur-se dans toutes les étapes du processus d'obtention du statut doit être capable de démontrer d'être un « vrai réfugié » et de faire face à la suspicion des autorités pour se détacher de la représentation opposée, celle de « faux réfugié ». Dans le cas spécifique de la demande SOGI, ce qui est mis en question est la sexualité du/de la demandeur-se, ce que les requérant-e-s doivent démontrer est donc d'être un « vrai gay ». Ce que Kobelinsky appelle la « culture de la suspicion »<sup>120</sup> est le trait dominant et commun dans les démarches de demande d'asile, et elle serait la conséquence de la perception qui s'est imposée, selon laquelle la majorité des demandeurs se seraient déplacés pour des raisons économiques plutôt que politiques. La représentation dichotomique entre « vrai » et « faux » réfugié affecte également la perception des groupes qui reproduisent cette attitude suspicieuse vis-à-vis des demandeur-se-s qui s'adressent à eux : « à vue de nez on se rend compte que le 99 % ne sont pas gay, qu'ils utilisent l'escamotage parce que ils sont persuadés que c'est une voie plus facile [...] surtout si tu viens de pays où il n'y a pas la guerre. » [*Bénévole1 Groupe7*]. La perception qu'il y aurait de nombreux « faux réfugiés homosexuels » qui s'adresseraient aux groupes est commune à tout-e-s les interviewée-e-s et produit une attitude suspicieuse de leur part qui est toutefois vécue avec gêne : « C'est une chose un peu étroite...je veux dire que le problème est que...pas tous sont vraiment homosexuels donc... on leur explique que la carte d'adhérente n'est pas une garantie, n'est pas une preuve de leur orientation... on fait un premier tri. » [*Bénévole1 Groupe4*]. Le risque d'être « arnaqués » et l'attitude qui en dérive arrive à endommager la relation qui s'instaure entre bénévoles et demandeur-se-s : « Ça crée une situation de méfiance envers les usagers... des gros problèmes, car souvent on ne comprend pas s'ils sont vraiment homosexuels ou s'ils viennent ici parce que savent qu'avec la carte ils peuvent avoir plus de possibilités. Donc on cherche d'être prudents. » [*Bénévole2 Groupe4*].

Cette méfiance est causée aussi par les sollicitations des « personnes tierces » telles que les travailleur-se-s sociaux des centres et notamment les avocats qui demandent aux groupes de garantir pour leurs usagers/clients afin d'avoir un dossier plus solide : « Parfois ce sont les avocats eux-mêmes qui leur disent “va chercher la carte [d'adhérent à l'association ndr.]... elle te sert pour démontrer...” donc quand ils viennent ici on leur explique qu'en vrai la carte elle ne garantit rien. » [*Bénévole1 Groupe4*]. La crainte exprimée par les bénévoles est d'être

---

<sup>120</sup> KOBELINSKY C., « “Sont-ils de vrais réfugiés ?” Les tensions morales dans la gestion quotidienne de l'asile » in FASSIN D ; EIDELIMAN JS. (dir.), *Économies morales contemporaines*, Paris : La Découverte, 2012, p.165.

instrumentalisés par ces sujets « tiers » dans la conviction que les demandeur-se-s qui arrivent aux groupes, sans la médiation d'un « tiers » seraient plus sincères : « S'ils sont en premier accueil, ils s'adressent en premier aux travailleurs sociaux qui nous contactent. Ceux qui s'adressent directement à nous ils se déclarent à 100 %. » [*Bénévole1 Groupe1*]. Ainsi, comme l'explique d'Halluin-Mabillot, c'est très rare de se préserver de ce rapport de pouvoir vu que même la majorité des demandes formulées par les demandeur-se-s sont suggérées par un tiers<sup>121</sup>.

La prudence devient alors un élément nécessaire pour établir un rapport de véridicité avec les demandeur-se-s, qui consent aux groupes de ne pas perdre de crédibilité aux yeux des institutions. Pour cela, la raison qui s'impose et qui est majoritairement mobilisée par tous les groupes est que la légitimité conférée par les institutions acquise avec l'expérience ne peut pas être endommagée. Pour garder cette légitimité acquise aux yeux de la Commission territoriale, les groupes accordent le suivi des démarches de manière sélective « On ne peut pas suivre ceux qui nous ne semblent pas convaincants car la Commission deviendrait plus sévère et ils nous ne croiraient plus lorsqu'on travaille avec quelqu'un. » [*Bénévole1 Groupe1*]. Cette motivation est très importante car elle concerne aussi l'efficacité du travail des groupes. Perdre la légitimité et la confiance gagnée à l'égard des institutions signifie perdre l'efficacité dans le travail de soutien et d'obtention du statut : « Il faut raconter la vérité sinon on payera le groupe. » [*Bénévole1 Groupe3*]; ou comme l'explique le *Bénévole1* du *Groupe7* : « Pour ce qui le sont [gay ndr.] On s'engage, on le fait avec parcimonie, on le fait si on a la certitude presque mathématique, pour ne pas perdre de crédibilité, pour ne pas invalider notre travail [...] donc on le fait que pour le cas dont on est sûrs à 100 pour cent. » [*Bénévole1 Groupe7*].

La question de la véracité du récit du/de la demandeur-se devient un élément central dans le rapport de légitimité qui doit se créer entre groupes et les institutions, soutenir des fausses histoires voudrait dire perdre crédibilité aux yeux des institutions qui sûrement arriveraient à le découvrir : « Moi je leurs explique [aux nouveaux demandeurs d'asile ndr.] que la Commission n'est pas stupide, si tu n'es pas gay ils le savent. Même si c'est difficile, parce que c'est des choses privées, il faut dire la vérité. »<sup>122</sup>. La suspicion ou l'attitude prudente à l'égard de ceux dont l'orientation sexuelle est incertaine rapproche de plus en plus le travail du groupe à celui des institutions. Selon Valluy il y a une véritable « osmose idéologique » entre les juges et les organisations qui relève du fait qu'il n'y a pas de grandes différences

---

<sup>121</sup> D'HALLUIN-MABILLOT E., *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*. Édition EHESS, 2012, p. 153.

<sup>122</sup> Entretien réalisé avec un demandeur d'asile et bénévole du *Groupe7* en date 30/04/18. À partir de maintenant l'entretien sera indiqué [*Demandeur1 Groupe7*].

dans les conversations menés auprès des demandeurs entre ces deux acteurs<sup>123</sup>. En même temps l'auteur relève une différence consistante entre ces deux acteurs qui concerne le niveau affectif, car les bénévoles résultent plus frustré-e-s par la situation de triage, que les acteurs institutionnels qui limitent leur interactions avec les demandeur-se-s au moment de l'audition<sup>124</sup>. Le rejet ne peut pas être considéré comme étant un traitement injuste pour ne pas mettre en cause le principe de sélection. L'échec est donc reproché aux demandeur-se-s, à l'inconsistance de leurs récits, à des ambiguïtés liées à leur orientation sexuelle, aux éléments contradictoires, à l'incapacité des soutenir et maintenir l'histoire : « Je suis de l'opinion que tu dois raconter ta vraie histoire, en tout cas en Commission ils le savent, ils ont vu 200 000 personnes, ils savent quelles sont les principales motivations pour lesquelles tu viens ici, à 90 % ce sont des raisons économiques, donc c'est mieux si tu racontes ta vraie histoire, comme ça tu ne te trompes pas, plutôt qu'inventer une histoire que tu n'arrives pas à soutenir devant la Commission. » [Bénévole1 Groupe1].

Il apparaît donc que les acteurs associatifs tendent à donner des explications qui se rapprochent à celles données par les institutions. Tous ces éléments d'inadéquations sont mobilisés aussi par les Commissions Territoriales. Cependant, les groupes se focalisent sur le parcours identitaire du demandeur, tandis que les institutions sur le récit de la (crainte) de persécution (cette question sera approfondie plus loin). Toutefois, à la différence de l'État, les demandeur-se-s considéré-e-s « faux homosexuel-le-s » ne sont pas exclu-e-s du soutien mais sont redirigé-e-s à autres associations qui ne sont pas spécifiquement centrées sur les questions LGBTI, ce qui permet aux bénévoles de ne pas problématiser leur pratique de sélection et d'exclusion : « si on ne peut pas suivre l'histoire on dit au demandeur de s'adresser ailleurs, aux autres associations. » [Bénévole1 Groupe1].

### 3.1.2. Stratégies de reconnaissance de la véracité du/de la requérant-e

Quelles sont donc les modalités effectives du travail d'évaluation ? Comment est gérée la sélection entre les « vrais » homosexuels et les « faux » ? La véracité des affirmations du/de la migrant-e parfois est justifiée par une *évidence* qui relève aussi du ressenti personnel : « si une personne est gay, ça se voit, je le sais », comme l'explique le *Bénévole1* du *Groupe1*. Le processus de reconnaissance, dans ce cas, semble être donné comme une évidence qui n'a pas

---

<sup>123</sup> VALLUY J., *L'accueil étatisé des demandeurs d'asile : de l'enrôlement dans les politiques publiques à l'affaiblissement des mobilisations de soutien aux exilés*, Paris : Université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, CRPS, CEAF, TERRA, 2007, p. 3.

<sup>124</sup> *Ibid.* p. 9.

besoin d'être expliquée ou raisonnée : « Tu le comprends, il n'y a même pas besoin de parler, par ses yeux tu comprends qu'il n'est pas gay. », « Par ses yeux ? », je demande, « Ouais, tu peux le voir. » [Demandeur1 Groupe7]. Dans ce cas, la conviction des bénévoles est décrite comme étant quelque chose qui ne peut pas être rationalisée ou expliquée. L'évidence serait inscrite dans les yeux et le corps du requérant.

D'un autre côté, dans les cas les plus « difficiles », les bénévoles mettent en place des stratégies de reconnaissance de l'orientation sexuelle du/de la requérant-e et donc de la véracité de son récit qui sont en continuité avec celles employées par les membres par les institutions. C'est notamment de *questions* précises et piégées qui sont mobilisées afin de dévoiler de potentiels mensonges :

« Je fais un peu des questions, au début j'avais des hésitations, parce que quand même on parle de la sphère intime des personnes [...] en vrai pendant la formation je me suis rendu compte que ces personnes viennent chez nous pour chercher de l'aide, moi je te fais confiance mais tu dois également me faire confiance, si tu te moques de moi je dois le comprendre. On comprend que c'est une fausse déclaration d'homosexualité quand ils ne savent pas qu'est ce qu'il se passe dans le pays d'origine, quelle est la peine prévue, ou quand ils parlent d'éventuels *coming out* avec la famille, ou celui qui te dit qui est marié et a trois enfants. Cette semaine j'ai rencontré un gars du Ghana qui s'est déclaré homosexuel avec l'avocat et les travailleurs du centre, le travailleur qui le suit est mon pote et il m'a dit "il est gay, c'est sûr!" Moi j'ai lui parlé une demi-heure et je lui ai posé des questions et des questions et à la fin "t'a des enfants?", "oui je suis marié avec trois enfants", ben... ça ne veut pas dire que tu n'es pas gay, "Et comment tu te sent à être marié à une femme vu que t'aime les hommes?", et là il a commencé à dire des conneries, "et quand t'a compris que t'aimait les hommes comment tu te sentais?", "ben...bien..". Je veux dire, en connaissant le contexte socio-culturel tu peux voire qu'il y a plusieurs éléments qui te disent qu'il est en train de mentir, aussi par ce qu'il y a des trucs qu'ils ne connaissent pas et qui ne peuvent pas s'inventer, ils ne voient pas le *coming out* à la télé! [...] tu leurs fais plein de questions et tu vois qu'ils commencent à faire des têtes bizarres [elle rit]. Désormais les entretiens les font les demandeurs, F. [un des demandeurs qui participe aux activités du groupe ndr.] a bien appris à poser les questions. La dernière fois il a fait plein de questions à un gars nouveau qu'on est encore en train de comprendre si on le croit ou pas et F. il lui a posé plein des questions très ponctuelles: "Parce que tu ne réponds pas à la question, tu réponds à autres choses!", il le pressait pour voir s'il allait tomber et c'est ça qu'il faut faire, parce qu'ils doivent avoir confiance entre eux. » [Bénévole1 Groupe5].

Cet extrait d'entretien nous montre l'interaction entre le bénévole ou les « anciens » demandeurs, et les « novices », qui prend progressivement la forme d'un interrogatoire correspondant à celui mené par les Commissions territoriales. Le travail d'évaluation se compose de questions visées à découvrir la véracité des affirmations du demandeur qui est *a priori* jugé « faux ». Comme l'explique Maurizio Veglio, dans le contexte de l'audition auprès des institutions, l'examineur « pénètre l'identité du requérant [...] jusqu'à la racine de la crainte, pour en tester la consistance. »<sup>125</sup>. De la même manière, lors de l'évaluation menée par les groupes, l'histoire et l'identité du demandeur est analysée en profondeur et

---

<sup>125</sup> VEGLIO M, « Uomini tradotti. Prove di dialogo con richiedenti asilo », *Diritto, Immigrazione e cittadinanza*, Fascicolo n.2, 2017, p. 4.

n'est pas laissé place à l'erreur. Le récit du/de la requérant-e est scrupuleusement contrôlé : « Il faut aller en profondeur. » [*Référant Groupe2*]. Comme l'explique d'Halluin-Mabillet, en faisant ce travail les bénévoles revendiquent une compétence en termes d'autorité et de capacité dans le jugement de la véracité de l'histoire du/de la demandeur-se qui est celle qui normalement serait conférée aux institutions<sup>126</sup>. Les hautes attentes demandées par l'État pour ce qui concerne l'octroi de l'asile structurent en profondeur la relation de service entre les bénévoles et les requérant-e-s : « l'espace de sollicitude qu'ils entendent créer est rapidement colonisé par un dialogue inquisitif et une procédure contradictoire qui mettent à l'épreuve la parole de l'exilé. »<sup>127</sup>.

Rendre la parole des requérant-e-s intelligible pour les institutions ne peut se faire qu'en exerçant une forme de contrainte sur le/la demandeur-se-s et en pliant leurs histoires aux exigences des institutions. « Le groupe sert pour couper en morceaux, on leur sait poser les bonnes questions, de gay à gay. » [*Bénévole1 Groupe3*]. Dans la complexité de ce travail de reconnaissance, la subjectivité du/de la bénévole LGBTI est très engagée. En effet, une autre stratégie utilisée est la mise en avant de l'identité des bénévoles, c'est-à-dire l'utilisation de leur orientation sexuelle comme une sorte d'avertissement sur la difficulté de mentir. Dans la confrontation avec le/la requérant-e – surtout avec ceux-celles dont l'authenticité du récit est mise en doute – le/la bénévole met toujours en avant son identité de personne LGBTI. Il/Elle déclare faire partie d'une association LGBTI, être gay ou lesbienne et de travailler notamment sur le droit d'asile fondé sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Le *Référant* du *Groupe2* raconte avoir suivi la démarche d'un demandeur qui se déclarait homosexuel, mais qui, selon une autre travailleuse, passait beaucoup de temps sur des sites de rencontre hétérosexuels. Pour chercher à convaincre le demandeur d'admettre la fausseté de ses affirmations, il avait mobilisé sa subjectivité, en lui expliquant son orientation sexuelle et son expérience :

« Après, dans la relation, ils comprennent et ils ont confiance, et donc ils admettent avec honnêteté, en donnant aussi une valeur positive au processus qui leur fait dire « je suis gay » et puis « je ne le suis pas ». Moi, je ne lui dis pas que je l'ai découvert [qu'il n'est pas gay], je le fais émerger et il comprend l'importance de dire la vérité. » [*Référant Groupe2*].

Le rapport qui se crée semble être vécu comme une relation où le *Référant* accompagne le demandeur dans son développement personnel. Je revendrai plus tard sur cette question.

Enfin, il y a très peu de différences entre les appréciations faites sur les récits du demandeur-se entre les groupes et les institutions. Pour une question d'efficacité ils ne

---

<sup>126</sup> D'HALLUIN-MABILLET E., *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*. Édition EHESS, 2012, p. 111.

<sup>127</sup> *Ibid.* p. 278.

peuvent pas faire différemment que penser comme ceux qui jugent, en reproduisant la même façon de penser, donc en reproduisant une sorte d'interrogatoire.

« C'est une erreur que font beaucoup de travailleurs et d'avocats, ils s'arrêtent à la raison de la fuite, parce que l'idée, c'est que si tu t'es échappé, c'est parce qu'il s'est passé quelque chose, mais il peut y avoir la crainte qu'il se passe encore quelque chose. Il faut travailler sur les expériences, sur le vécu, sur les émotions. En faisant ça, c'est évident que si quelqu'un raconte une histoire inventée, c'est facile de la démontrer. » [Référant Groupe2].

Ainsi, l'attention à l'ordre du discours employé par le/la demandeur-se mais surtout la façon de l'exprimer est fondamental dans l'évaluation de la demande.

### ***3.2 La construction de la légitimité du/de la demandeur-se***

Dépassées ces premières phases d'évaluations, la décision de la prise en charge effective et le début du travail d'attestation se base sur plusieurs rencontres, dans une optique de découverte progressive et de connaissance réciproque afin de construire un rapport de confiance. La confiance est un élément central de la relation entre bénévole et demandeur-se d'asile : si le/la bénévole considère le/la demandeur-se sincère, il/elle lui accordera de la confiance et donc de l'aide ; en même temps, le/la demandeur-se doit avoir confiance dans le/la bénévole pour pouvoir lui raconter son histoire intime. Comme l'explique Kobelinsky<sup>128</sup> dans sa recherche sur les CADA, au centre de la sélection de demandeur-se-s d'asile ils existent d'autres types de jugement qui ne rentrent pas dans le cadre juridico-administratif mais plutôt dans l'ordre moral. L'évaluation morale des demandeur-se-s se reproduit tout au long de la rencontre entre les bénévoles et les demandeur-se-s et se focalise sur trois aspects fondamentaux : l'identité sexuelle du/de la requérant-e, la vulnérabilité et la souffrance du/de la demandeur-se et la participation au sein des activités du groupe et de la société. À partir de ces trois éléments se construisent les représentations que les bénévoles attribuent aux demandeurs, desquelles découlent des attentes. Fassin et Kobelinsky<sup>129</sup> affirment à cet égard que l'élément qui est essentiel est l'engagement émotionnel, ils doivent faire preuve de sympathie, compassion, empathie, car les sentiments moraux permettent de dépasser la méfiance. Comme dans les performances théâtrales, le/la demandeur-se doit capter l'attention et les sentiments des bénévoles et après des institutions, à travers une représentation de soi et de son histoire, qui soit réaliste autant que captivante, sans jamais tomber dans la répétition.

---

<sup>128</sup> KOBELINSKY C., « Le jugement quotidien des demandeurs d'asile », TERRA-Editions, Collection « Esquisses » : <http://terra.rezo.net/article559>.

<sup>129</sup> FASSIN D. ; KOBELINSKY C., « Comment on juge l'asile. L'institution comme agent moral », *Revue française de sociologie* 4 (Vol. 53), 2012, p. 661.

J'utilise le concept de « performance » de Butler<sup>130</sup> qui considère la performance comme une partie prenante de l'intimité du sujet et comme un processus qui transforme le sujet à partir de ses pratiques, autrement dit un processus de subjectivation. Selon Fassin et Salcedo<sup>131</sup> les migrant-e-s tendent à se placer dans la catégorie dans laquelle ils-elles sont classifié-e-s ; ils-elles jouent un rôle, c'est-à-dire qu'ils-elles essaient d'incarner un personnage pour ceux qui les caractérisent et les catégorisent, ce qui est mis en place se base pas sur la vraie identité, mais plutôt sur la « réalité de l'identification »<sup>132</sup>. J'ai identifié trois types de performances qui sont demandées et que les demandeur-se-s doivent incarner pour être considéré-e-s crédibles et être accepté-e-s dans le groupe. J'utiliserai les catégories de performance de vulnérabilité et de performance civique théorisées par Chauvin et Gracés-Mascarena<sup>133</sup> et j'ajouterai une troisième type de performance que j'appellerais de genre et sexuelle.

### 3.2.1 La performance de genre et sexuelle

La première performance attendue et « évaluée » par les bénévoles est la *performance de genre et sexuelle*. De qui est évalué, dans ce cas est l'identité du/de la demandeur-se. Le travail de connaissance est ainsi fondamental pour comprendre l'histoire de la personne : « même si l'histoire n'est pas crédible, si on se connaît, après, on voit comment faire. » [Référant Groupe2]. Comme l'explique ce dernier, le rapport de confiance ne se base pas sur la véracité ou la cohérence du récit énoncé par le/la requérant-e, mais plutôt sur la reconnaissance de la véracité de son orientation sexuelle. L'accent est mis sur le côté émotionnel du/de la requérant-e qui doit raconter son vécu, non pas par rapport à son expérience de persécution, mais plutôt par rapport au travail intérieur qu'il a fait pour comprendre son identité. Ce qui est requis, c'est de parler du « vrai soi » : « le statut de réfugié est accordé sur la base de la crainte de persécutions et de qui tu es ! Il faut le démontrer, il faut faire comprendre ton orientation sexuelle et ton identité de genre. » [Référant Groupe2]. Le travail que les bénévoles cherchent à mener consiste à faire émerger l'identité du/de la demandeur-se à partir de son récit, afin de construire un récit convaincant pour la Commission Territoriale.

---

<sup>130</sup> BUTLER J., *Trouble dans le genre. Féminisme et subversion de l'identité*, Paris, La découverte, 2006.

<sup>131</sup> FASSIN E.; SALCEDO M., « Becoming gay? Immigration policies and the truth of sexual identity », *Sexual Behavior*, Springer Journal, 2015, p. 1120.

<sup>132</sup> *Ibid.* p. 1121.

<sup>133</sup> CHAUVIN S. ; GARCES-MASCARENAS B., « Becoming Less Illegal: Deservingness Frames and Undocumented Migrant Incorporation ». *Sociology Compass*, 8, 2014, p. 427.

Les bénévoles affirment qu'ils ne peuvent pas se baser, dans leur évaluation, sur des paramètres qu'ils définissent comme « occidentaux » tels que l'adhésion à des modèles ou des catégories utilisés dans l'univers LGBTI, plutôt que sur la façon de vivre sa sexualité de manière déclarée. Toutefois la déterminante culturelle n'est pas prise en considération par tous les groupes. Le *Groupe7* notamment, ne se pose pas ce type de problème comme montre cette interaction entre deux bénévoles, un demandeur et un bénévole italien, qui porte sur les questions posées aux nouveaux demandeurs pour comprendre leur identité sexuelle :

*Demandeur1 Groupe7* : « On pose des questions genre... ok tu dis que t'es gay, est-ce que tu connais la signification de *bottom*... *top or bottom* ? »

*Bénévole1 Groupe7* : [il rit] « *Top or bottom* ! Ils ne savent même pas *top* qu'est-ce que ça signifie. » [Tout le monde rit].

Les bénévoles du *Groupe7* utilisent des termes issus du langage « gay occidental » pour mettre à l'épreuve les nouveaux-elles demandeur-se-s d'asile, sans prendre en considération la matrice occidentale<sup>134</sup> de ces termes. Par ailleurs, si les demandeurs actifs dans le groupe ne se posent pas le problème d'intelligibilité des autres demandeur-se-s par rapport à ces termes, cela peut s'expliquer par le fait que les deux sont issus des classes moyennes, ont grandi dans des grandes villes et ont un haut niveau de scolarisation.

Malgré cela, une bonne majorité des demandeur-se-s s'auto-définit LGBTI et adhère à des modèles « presque stéréotypés » : « il y a de tout, du Nigérien qui défile comme Naomi Campbell au super macho musclé. » [*Bénévole1 Groupe1*]. D'autres ne se définissent pas en tant que gay, mais ils/elles ont des rapports sexuel-affectifs avec personnes du même sexe, ce qui est défini par les bénévoles comme un comportement sexuel homosexuel. Le cas de ces comportements sexuels est considéré comme plus problématique à cause de l'ambiguïté créée par la non-déclaration identitaire. Selon les bénévoles, ces cas peuvent être le fruit d'une « homophobie intériorisée » où l'individu refuse son homosexualité, ou d'une « homosexualité forcée ». Par cette dernière définition, le bénévole de l'association cité plus haut entend les cas où les rapports homosexuels sont déterminés par des circonstances : « T'arrives dans un pays où tu n'as pas la possibilité de te rapprocher d'une femme et tu finis dans des centres d'accueil uniquement masculins, séparé de ta famille. » [*Bénévole1 Groupe1*]. Dans ce cas, selon le volontaire, les rapports ne seront pas déterminés par une orientation homosexuelle ou bisexuelle mais par le besoin d'entretenir des rapports sexuels. Dans ces circonstances, l'association ne prend pas en charge le/la migrant-e car son récit ne

---

<sup>134</sup> MASSAD J. A., *Desiring Arabs*, Chicago/Londres, The University of Chicago Press, 2007, pp. 47-49.

serait pas suffisamment solide face aux questions de la Commission.

Même la bisexualité crée des problèmes d'« ambiguïté » à la Commission territoriale comme aux bénévoles car elle est interprétée comme une condition déterminée par des facteurs encore une fois circonstanciels : « dans certains contextes où le rôle de la famille et le rôle social sont d'un certain type, peut-être qu'il est plus facile de se définir bisexuel car tu comprends que t'as une attraction mais il y a aussi une pression sociale qui te dit que tu dois avoir une famille. » [Référant Groupe2]. La pression sociale serait la cause des rapports avec les personnes de l'autre sexe tandis que l'attraction réelle serait tournée vers les personnes du même sexe. Enfin, la bisexualité est perçue comme une forme d'homosexualité réprimée. Ce point de vue naît, selon Taliani<sup>135</sup>, du fait nous sommes persuadés de savoir mieux que les personnes impliquées quand leurs comportements sont (trop) liés à leur culture. En effet, la culture de l'autre est banalisée à travers des catégories abstraites qui ne sont pas nécessairement fausses mais qui ne disent rien de l'appartenance sociale et symbolique de la personne impliquée : les catégories d'homosexualité forcée et d'homosexualité réprimée en sont en exemple, tout comme celle souvent mobilisée d'homophobie intériorisée. La non-identification ou l'ambiguïté liée à des choix sexuels plus ou moins fluides est interprétée comme un facteur sur lequel il est nécessaire de travailler afin qu'il paraisse plus défini et convaincant aux yeux de la Commission et même, en amont, aux yeux des groupes LGBTI : « Il faut travailler sur la capacité de se auto-définir ! » [Référant Groupe2]. La jurisprudence de l'asile, en inscrivant l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans la définition de « groupe social spécifique » a, de fait, contribué à cette universalisation du concept occidental d'homosexualité. Comme l'explique Kobelinsky<sup>136</sup> la catégorie de groupe social doit répondre à deux facteurs pour être considérée comme telle : la reconnaissance d'appartenance au groupe, et la reconnaissance de son comportement à l'extérieur. Cette catégorisation définit des caractéristiques fixes, inaltérables et reconnaissables qui sont étendues à une supposée « communauté homosexuelle ». Le risque qui se pose est celui de banaliser les spécificités et la fluidité des identités, en créant un système de catégorisation inamovible. Pour appartenir à ce groupe social spécifique notifié dans la Convention de Genève, le/la demandeur-se doit revendiquer son appartenance à la communauté et doit avoir de traits reconnaissables de l'extérieur. Par conséquent, la non-adhérence à ces caractéristiques peut amener à un refus,

---

<sup>135</sup> BENEDUCE R.; TALIANI S., « Les archives introuvables. Technologie de la citoyenneté, bureaucratie et migration », *La bureaucratisation néolibérale* Paris: La Découverte, 2013, p. 243.

<sup>136</sup> KOBELINSKY C., « L'asile gay : jurisprudence de l'intime à la Cour nationale du droit d'asile », *Droit et société* 3 (n° 82), 2012, p. 597.

ainsi qu'à la destruction de la subjectivité du/de la migrant-e, dont l'histoire a été refusée<sup>137</sup>, qui est ainsi exclu-e, invisibilisé-e et délégitimé-e.

### 3.2.2 La performance de vulnérabilité

Comme l'explique Calogero Giammetta<sup>138</sup>, la rhétorique employée par les autorités, les avocats et les associations humanitaires dans le contexte de la demande d'asile pour orientation sexuelle s'articule autour des sentiments de l'interrogé, de son état émotionnel. Ce qui est demandé est « comment » et pas « ce que » ils ont vécu, pour mieux accéder à l'intimité de l'interviewé-e, et pour comprendre l'authenticité de son histoire. « Le critère d'enquête risque alors de supposer qu'il y aurait de bonnes et de mauvaises façons de ressentir des expériences de violence »<sup>139</sup>. Ce qui est attendu de la part des requérant-e-s dans le cas de la demande d'asile SOGI, est le mélange entre la performance de vulnérabilité, avec la mise en avant des sentiments et du récit du parcours et de la « découverte », et la performance de genre ou de sexualité, à travers l'affirmation identitaire, l'abandon des ambiguïtés. Il/Elle doit donc raconter, selon les attentes de son interlocuteur, son travail intérieur, perçu comme un travail de « conscience » et de négociation : « ici, il faut raconter des histoires et des émotions. » [Référant Groupe2]. Avec la conviction qu'un faux réfugié SOGI, qui n'a jamais suivi ce parcours, ne pourra pas arriver à être crédible.

Cette attente autour de la vulnérabilité requise par les bénévoles peut également déboucher sur une radicalisation en sens inverse : c'est le cas des demandeurs qui racontent des histoires tragiques et exagérées afin d'incarner la figure victimisée du réfugié. Par exemple, un demandeur qui se déclarait homosexuel et qui racontait avoir perdu toute sa famille à cause d'un conflit et même son compagnon dans la traversée de la Méditerranée. Cette histoire jugée non crédible par les bénévoles s'est révélée fausse, le demandeur désirait simplement vivre dans un pays moins homophobe, mais il croyait que la meilleure façon d'obtenir le statut était de se montrer vulnérable. Le/la demandeur-se pour réussir dans sa performance doit montrer sensibilité, investissement émotionnel et souffrance mais sans exagérer pour ne pas risquer d'être peu crédible.

---

<sup>137</sup> BENEDUCE R. ; TALIANI S., « Les archives introuvables. Technologie de la citoyenneté, bureaucratie et migration » Dans *La bureaucratisation néolibérale* Paris: La Découverte, 2013 p. 257.

<sup>138</sup> GIAMMETTA C., « Narrativising one's sexuality and gender : neoliberal humanitarianism and the right of asylum », in Stella, F. Taylor, Y. et al. (eds) *Sexuality, Citizenship, and Multiple Belongings : Transnational, National, and Intersectional Perspectives*. Routledge : New York, 2015, p. 58.

<sup>139</sup> *Ibid.* p.58. Je traduis.

Cette attente s'inscrit également dans la logique humanitaire qui considère les requérant-e-s en tant que « destinataires de compassion » et non en tant que sujet politique avec des droits<sup>140</sup>. La place occupée par le traumatisme et la souffrance devient une potentielle preuve de validation de la véracité du/de la demandeur-se. Comme l'explique Fassin<sup>141</sup> la certification médicale, notamment psychologique, peut être une véritable confirmation de la véracité de l'histoire du demandeur-se-s. En effet, tous les groupes enquêtés offrent un contact avec des psychologues qui peuvent fournir soutien et, éventuellement, un certificat médical. Cette logique agit aussi dans le contexte discursif de progressive criminalisation des immigrés, le « bon migrant » est celui « qui aurait voulu ne pas migrer, mais qui a dû le faire à cause de circonstances exceptionnelles associées à la vulnérabilité »<sup>142</sup>. Ces circonstances incluent persécutions et victimisations avant et après la migration. Comme l'explique aussi Kobelinsky<sup>143</sup>, le demandeur est représenté ici en tant que sujet souffrant qui a du faire des sacrifices pour sauver sa vie. Le sacrifice intrinsèque à la migration serait une raison de respect, d'admiration et de compassion, comprise ici comme émotion concrète et réponse à l'expression de la souffrance, de la part des bénévoles qui idéaliserait le/la demandeur-se en tant que héros-ine tragique avec des grandes valeurs morales :

« Lui [un réfugié qui participe aux activités du groupe ndr] voulait connaître ce projet parce que on lui en avait parlé, il voulait voir qu'il existe d'autres personnes comme lui et n'être plus seul, il ne pensait même pas aux papiers [...] quand j'ai parlé avec lui la première fois, j'ai compris toute de suite qu'il était sincère et disait la vérité, la confirmation a été quand je lui ai demandé s'il avait déjà fait son audition en Commission et il m'a dit que non, et qu'il ne voulait pas dire à la Commission qu'il est gay par peur de la police [elle rit] après un mois il est allé en Commission et il a reçu le statut. » [Bénévole1 Groupe5].

Comme nous montre cet extrait, le « bon demandeur » est représenté comme un sujet vulnérable et « pur », poli et digne, qui malgré sa souffrance, ne manifeste pas une trop forte émotivité ni se montre insistant pour obtenir l'aide du groupe. Les demandeur-se-s qui se montrent trop insistant-e-s pour obtenir la carte d'adhésion ou bien la lettre d'attestation des groupes suscitent immédiatement la suspicion et l'antipathie des bénévoles. La représentation de l'imposteur comme définie par Kobelinsky correspond alors à ceux-celles qui ne se comportent pas comme « personnes qui souffrent »<sup>144</sup> ou qui profitent de l'aide qui leur est offerte. Cette représentation fait écho, ou plutôt, constitue le reflet de celles qui sont produites

---

<sup>140</sup> GIAMMETTA C., *The sexual politics of asylum. Sexual orientation and gender identity in the UK asylum system*, Routledge, 2017, p. 22.

<sup>141</sup> FASSIN D., *La raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*, éd. De l'EHESS, av Seuil/Gallimard, 2010.

<sup>142</sup> CHAUVIN S. ; GRACES-MASCARENA B., « Becoming less illegal : Deservingness Frames and Undocumented Migrant Incorporation », *Sociology Compass*, Volume 8, Issue 4, 2014, p. 426.

<sup>143</sup> KOBELINSKY C., « Le jugement quotidien des demandeurs d'asile », TERRA-Editions, Collection « Esquisses » : <http://terra.rezo.net/article559>.

<sup>144</sup> AGIER M., *Aux bords du monde, les réfugiés*, Paris : Flammarion, 2002, p. 59.

et reproduites sur la scène médiatique et politique nationale. Cette construction vient donc se juxtaposer à la logique binaire régnante : le « vrai » réfugié est un héros souffrant, une noble victime de la haine et des injustices d'autrui méritant l'aide offerte ; tandis que le « faux » réfugié est un être obscur qui n'hésite pas à tirer profit d'un système ou des personnes beaucoup trop généreux<sup>145</sup>. La phrase « ils viennent tous que pour la carte d'adhésion » est répétée par tout-e-s les bénévoles avec ressentiment et l'impression d'être instrumentalisé-e. Parfois, tout semble se passer comme s'ils-elles oublièrent que leur travail est justement celui de garantir une réussite aux démarches d'asile de ses usagers.

### 3.2.3 La performance civique

Une autre performance requise est la performance civique : la participation aux activités des associations LGBTI, l'engagement et l'implication dans ses propres démarches, l'aide aux autres demandeur-se-s sont considérés comme des éléments de mérite et de crédibilité de l'orientation sexuelle des demandeur-se-s. Plus particulièrement dans le cas de l'association LGBTI qui s'organise dans une logique d'aide mutuelle, l'engagement des demandeur-se-s dans la prise en charge des autres requérant-e-s est très significatif : « Eux deux, qui sont mes assistants, sont des gars plus que conscients et donc on leur fera la lettre d'attestation. » *[Bénévole1 Groupe7]*. En effet, la participation au suivi des démarches des autres requérant-e-s, l'aide en tant que médiateur-trice-s ou la participation aux réunions ou aux moments d'autofinancement facilitent la consolidation du rapport de confiance.

Cette participation semble être encouragée dans une logique de responsabilisation : « Ils ont la clef des locaux et ils les nettoient chacun leur tour, payés, pour se responsabiliser. » *[Bénévole1 Groupe3]* et de réciprocité : « on les désigne responsables des dîners ou [on les charge] de suivre les nouveaux, comme ça, ils comprennent comment ça marche ici et comment ils peuvent se rendre utiles. » *[Bénévole1 Groupe1]*. On pourrait dire que c'est une forme de restitution de l'aide qui leur est offerte. Dès lors, il devient important de restituer quelque chose à la communauté, en contrepartie de l'hospitalité qui leur a été réservée.

Une autre logique mobilisée vise à répondre au « problème » de l'inactivité des demandeur-se-s, thème central dans le débat public, souvent utilisé de manière accusatoire : « Tu vois tout le temps ces gars qui sont dans les centres qui attendent on ne sait pas quoi et qui bivouaquent

---

<sup>145</sup> KOBELINSKY C., « Le jugement quotidien des demandeurs d'asile », TERRA-Éditions, Collection « Esquisses » : <http://terra.rezo.net/article559>.

autour de la gare, ils sont tous là-bas car ils ont rien à faire.. » [Bénévole1 Groupe7]. Alors les demandeur-se-s qui décident de s'engager – surtout ceux-celles qui le font de manière spontanée – sont valorisé-e-s et obtiennent un traitement différent par rapport à ceux qui ne se prêtent pas à suivre les activités des groupes :

« Il y a ceux qui travaillent très bien, qui s'engagent et ceux qui c'est évident qui viennent parce que c'est le juge qui leur a dit, et ça ne veut pas dire qu'ils ne sont pas gays. En même temps, la lettre d'attestation je l'écris parce qu'on leur croit, mais si les gars ne participent pas, n'aident pas, ne donnent aucune contribution... [...] on peut écrire qu'il est venu qu'il a participé mais on ne peut pas dire qu'il a donné sa contribution comme les autres, on doit dire la vérité, après qui veut, participe et ceux qui ne veulent pas, à moment donné, ils partent. » [Bénévole1 Groupe5].

Le risque de « mensonge » ou la non-participation provoque un désinvestissement de la part des bénévoles qui, bien que ne refusant pas de donner leur aide au demandeur, le font de manière peu approfondie, en se justifiant par l'obligation de dire la vérité aux institutions. « J'ai eu que deux refus par la Commission de [ville], c'étaient des histoires sur lesquelles j'avais des doutes et donc je ne m'étais pas trop exposé avec la Commission, tandis que mon chouchou il est allé à [la même ville] et il a obtenu le statut tranquillement. » [Référant Groupe2]. L'engagement des sentiments moraux dans la relation entre bénévoles et usagers produit un traitement différentiel dans le soutien des demandeur-se-s et ceci impacte considérablement les chances de réussite concernant la procédure. De plus, la non-participation aux activités des groupes peut également être perçue comme un problème de crédibilité et, dans certains cas, être ressentie comme un symptôme de fausse homosexualité : « Certains on les a perdus, ils étaient intéressés seulement à la carte, ils sont disparus, ce qui nous fait comprendre qu'ils n'étaient pas réellement homosexuels. » [Bénévoles2 Groupe4]. Un autre élément positif, qui s'ajoute à la participation aux activités, est l'engagement et la participation à ses propres démarches, c'est-à-dire l'intérêt montré par le/la demandeur-se vis-à-vis de l'avancement de ses démarches. Pour les bénévoles, le fait de garder un contact constant avec l'association est un aspect favorable au/à la demandeur-se. Chauvin et Gracés-Mascarena<sup>146</sup> soulignent que la performance civique peut être double : celle qui concerne le travail, donc le côté économique et celle qui concerne l'intégration culturelle. Dans ce dernier cas, la langue, la religion et l'idéologie du/de la migrant-e sont examinées en tant qu'indicateurs d'intégration. L'assimilation culturelle est souvent exaltée dans les discours médiatiques en faveur des migrant-e-s : « C'est un bon migrant parce qu'il a accueilli les valeurs de la nation ». Cette stratégie est confirmée par une des personnes interviewées : « La nouvelle tendance est d'accepter plus pour le parcours d'intégration que pour le récit de

---

<sup>146</sup> CHAUVIN S. ; GARCES-MASCARENAS B., « Becoming Less Illegal: Deservingness Frames and Undocumented Migrant Incorporation ». *Sociology Compass*, 8, 2014, p. 427.

persécution. » [*Bénévole1 Groupe3*]. Bien évidemment, la participation des migrant-e-s aux groupes est un élément utilisable lors de la Commission comme confirmation de sa propre orientation.

Les trois types de performances requises aux demandeur-se-s et les stratégies de reconnaissances employées par les bénévoles montrent une continuité avec celles employées par les institutions, avec toutefois quelques nuances. Tandis que l'audition auprès de la Commission prend de plus en plus la forme d'un interrogatoire, dans la première évaluation avec les associations LGBTI, les bénévoles s'appuient aussi sur la confiance et l'intimité, en se montrant compréhensif-ve-s (voire paternalistes, comme nous le verrons plus tard). En conclusion, la question des limites morales de l'accueil définit une zone grise faite d'intimidation – c'est-à-dire la menace de se voir refusé le suivi- et de compassion – la possibilité du soutien -, et interroge le rapport entre acteurs associatifs et institutions.

### ***3.3. Les associations comme filtre***

Au jugement moral s'ajoute évidemment un discours lié à l'efficacité vis-à-vis des institutions. Penser comme les juges dans le jugement des demandeur-se-s et dans la construction de leurs dossiers, augment la possibilité d'obtenir de résultats. Toutefois, ce faisant, les groupes s'exposent à la communication des instances des institutions<sup>147</sup> en expliquant textes de lois et décrets aux demandeur-se-s et en s'exerçant à leur application dans la construction des dossiers. Les bénévoles se trouvent à faire un travail d'intermédiaires entre l'État et les migrant-e-s, « entre les professionnels et les profanes »<sup>148</sup>. À travers le travail que les groupes assurent, ils deviennent une facette importante des politiques migratoires. Comme l'explique Pette, s'interroger sur le rôle des associations dans les politiques publiques c'est comprendre quel est l'effet de cette participation et en même temps comprendre quel est l'effet de l'État sur les associations elles-mêmes et sur leurs pratiques<sup>149</sup>. En effet, comme nous avons déjà vu, les groupes sont amenés à reproduire les mêmes pratiques que les membres des Commissions Territoriales. Cette démarche d'uniformisation à travers la juridicisation de leur travail et d'individualisation de la construction du dossier

---

<sup>147</sup> VALLUY J., *L'accueil étatisé des demandeurs d'asile : de l'enrôlement dans les politiques publiques à l'affaiblissement des mobilisations de soutien aux exilés*, Paris : Université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, CRPS, CEAF, TERRA, 2007, p. 8.

<sup>148</sup> JAKSIC M., « Devenir victime de la traite. L'épreuve des regards institutionnels », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 198, no. 3, 2013, p. 42.

<sup>149</sup> PETTE M., « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture », *Sociologie*, vol. 5, no. 4, 2014, p. 408.

du/de la demandeur-se est en accord avec les transformations des politiques migratoires et notamment de l'asile. À travers cet apprentissage, les bénévoles deviennent des experts en droit des étrangers, ce qui a un poids considérable dans le parcours de reconnaissance des demandeur-se d'asile suivi-e-s par les groupes. Les acteurs associatifs tendent à intégrer dans l'appréciation des cas individuels le critère de la réussite à l'examen de la demande d'asile et se font ainsi *juges préalables* de la demande d'asile. Ce mécanisme est un puissant facteur de diffusion des normes et manières de penser institutionnelles dans le milieu associatif<sup>150</sup>.

### 3.3.1 Le poids des groupes de soutien sur les demandeur-se-s d'asile

Le fait d'être suivi-e par un groupe de soutien, quel qu'il soit, a des avantages dans le cadre des démarches pour la demande d'asile. Premièrement, grâce à la participation ou à l'inscription à une association, le/la requérant-e prouve son intégration au sein du tissu social de la ville où il/elle habite et montre son engagement civique. En outre, l'engagement et la revendication identitaire des personnes LGBTI implique une conception de l'homosexualité comme fait à exhiber et à revendiquer, conception majoritairement encouragée. En effet, le/la migrant-e qui milite et fait partie d'une association LGBTI adhère à une version reconnaissable (et attendue) de l'homosexualité et devient ainsi intelligible. Deuxièmement, les groupes aident le/la demandeur-se dans la préparation à l'entretien, lui expliquent ses droits, lui donnent une idée du type de questions qui lui seront posées lors de l'audition, mais surtout, aident à la constitution du dossier à présenter aux autorités, en cherchant les articles et les matériaux à insérer et en contribuant à l'écriture du récit que le/la demandeur-se rendra à l'autorité.

La constitution du dossier du/de la migrant-e est très importante car, si la recherche des preuves de la véracité du récit du/de la requérant-e incombe théoriquement à un membre de la Commission Territoriale assigné au/à la requérant-e, la désorganisation du système des Commissions Territoriales a pour conséquence que ce membre ne prend connaissance du profil du/de la demandeur-se que le jour même de l'audition. En effet, les recherches sont faites pendant l'entretien en Commission et se révèlent en général approximatives. Le bénévole du *Groupe1* témoigne de plusieurs cas où la négligence des membres de la Commission a abouti à une décision négative :

---

<sup>150</sup> VALLUY J., *L'accueil étatisé des demandeurs d'asile : de l'enrôlement dans les politiques publiques à l'affaiblissement des mobilisations de soutien aux exilés*, Paris : Université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, CRPS, CEAF, TERRA, 2007, p. 7.

« La Commission de [ville] a une fois refusé l’asile à un demandeur qui avait été battu alors qu’il suffisait de taper son nom sur Google pour trouver des photos. Ils n’ont même pas cherché, c’était pourtant très simple [...] et après, il est venu chez nous et on a recueilli ensemble les matériaux à présenter lors du recours en appel. » [*Bénévole1 Groupe1*].

Un dossier bien construit donne des preuves et de la crédibilité au récit du/de la demandeur-se, mais met aussi le membre de la Commission dans une prédisposition positive puisqu’on lui épargne du travail. Les institutions construisent leur travail de validation en s’appuyant en partie sur la mobilisation des associations et de la société civile. Les bénévoles demandent les mêmes papiers, les mêmes arguments et éléments et les mêmes pièces justificatives que les institutions, dans une optique de préparation au véritable « entretien ». De même, ils adaptent leur façon de penser à celle des juges afin de faire entrer en résonance le récit du/de la demandeur-se avec les catégories juridiques et ainsi de rendre audible aux institutions l’histoire des demandeur-se-s qui est traduite dans un langage plus légitime<sup>151</sup>.

En ce qui concerne les demandeur-se-s, l’accompagnement des associations donne de la solidité au/de la demandeur-se puisqu’il/elle a suivi un parcours et qu’il/elle arrive à l’entretien déjà préparé-e. Les associations de soutien aux demandeur-se-s d’asile peuvent être de véritables ressources dans les démarches pour arriver au statut, du point de vue financier aussi. C’est le cas du *Bénévole1* du *Groupe7* qui prend de son propre argent, l’argent nécessaire au déplacement (pour une consultation psychologique) d’un demandeur suivi par le groupe. De même, d’autres groupes, à travers des formes d’autofinancement, arrivent à payer les déplacements des demandeur-se-s ainsi qu’à trouver des hébergements pour ceux-celles qui en ont besoin.

De plus, comme l’écrit Giammetta<sup>152</sup> dans son enquête sur le droit d’asile fondé sur l’orientation sexuelle en Angleterre, les demandeur-se-s d’asile interviewé-e-s considèrent comme très importante la contribution des organisations et des associations dans la construction du récit à proposer aux autorités frontalières. La majorité d’entre eux affirme que grâce à leur aide, ils ont acquis de la confiance en eux et que sans leur soutien, ils ne seraient pas parvenus à obtenir une protection. Aussi, le soutien des groupes est-il également une ressource culturelle. Les compétences en matière de lecture et d’écriture du langage juridique des bénévoles arrivent à débrouiller les sigles, les notions et les règles qui pour être comprises, nécessitent une socialisation bureaucratique et juridique. Évidemment la compréhension des normes juridiques et l’accompagnement des groupes a un impact sur la

---

<sup>151</sup> D’HALLUIN-MABILLOT E., « Comment produire un discours légitime ? », *Plein droit* 2004/4 (n° 63), p. 32.

<sup>152</sup> GIAMMETTA C., « Narrativising one’s sexuality and gender : neoliberal humanitarianism and the right of asylum », in Stella, F. Taylor, Y. et al. (eds) *Sexuality, Citizenship, and Multiple Belongings : Transnational, National, and Intersectional Perspectives*, Routledge : New York. 2015, p. 70.

réussite des requérant-e-s et, au contraire, « l'absence d'accompagnement social et juridique, la méconnaissance des attentes formelles, mais surtout informelles, des institutions contribuent au discrédit des certaines requêtes par les décideurs »<sup>153</sup>.

Les organisations occupent donc une position d'intermédiaire entre le/la requérant-e et la Commission territoriale. À travers l'aide et la préparation à l'entretien du/de la demandeur-se, les groupes servent d'interface entre le langage bureaucratique des institutions et l'expérience particulière du/de la requérant-e. Ils font le relais entre le local et le global car ils traduisent des concepts qui ont une valeur universelle, tels que les Droits de l'Homme et notamment les droits consacrés dans la Convention de Genève, qui sont culturellement produits. D'un côté, ils travaillent comme traducteurs des discours et des pratiques relatifs aux lois internationales et aux institutions juridiques qui sont appliquées à la situation de souffrance spécifique du//de la demandeur-se. D'un autre côté, ils offrent une aide dans la constitution du récit du/de la migrant-e :

« Avant l'audition avec la Commission on fait un rencontre préparatoire pour expliquer comment ça marche, on ré-contrôle le récit, on le développe [...] Je travaille beaucoup pour faire émerger l'identité dans le récit. Après il peut y avoir celui qui est bien et qui te raconte que quand il avait 10 ans il a compris que [il est homosexuel ndr.]... C'est sûr qu'il y a celui qui a plus de difficultés à raconter, car ils n'ont pas tous les mêmes expériences. C'est pour cela que tu lui demandes de raconter sa vie, qu'est ce qu'il faisait, quels sentiments il ressentait, tu travailles sur ça [...], le statut est assigné en cas de crainte de persécution et sur qui tu es. Donc tu dois démontrer, tu dois faire comprendre ton SOGI. » [Référant Groupe2].

La traduction, dans ce cas, se fait à partir de l'expérience du/de la demandeur-se, donc d'une expérience locale, qui doit s'inscrire dans un registre linguistique global ou, du moins, national. Ce qui est mis en place, c'est la traduction d'un langage faible et marginal, celui du réfugié, dans un langage fort, celui institutionnel. Dans ce cas, le rôle des bénévoles se rapproche de celui des traducteurs culturels par le travail d'interprétation qu'ils font des catégories et des expériences du/de la demandeur-se.

Comme le montre Merry<sup>154</sup> dans son étude sur le « *People in the Middle* », à savoir les militants pour les droits humains, ce travail de traduction pose les activistes, ici, les bénévoles des associations LGBTI, dans un rôle aussi puissant que vulnérable. D'un côté, ils ont la possibilité de manipuler les discours et les connaissances de ceux-celles qui se trouvent dans une position de faiblesse. De l'autre, ils sont exploités par les institutions pour lesquelles ils servent de traducteurs. Ils ont donc les moyens de créer des marges de possibilités pour les demandeur-se-s, mais en même temps, ils doivent jouer le jeu des institutions.

---

<sup>153</sup> D'HALLUIN-MABILLOT E., *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*. Édition EHESS, 2012, p. 74.

<sup>154</sup> MERRY S., « Transnational Human Rights and Local Activism: Mapping the Middle », *American Anthropologist*, 108(1), 2006, p. 39.

### 3.3.2 L'attestation de la subjectivité du/de la demandeur-se

Dans le cas spécifique de la demande d'asile fondée sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, le rôle des associations LGBTI revêt une importance majeure, car il implique un jugement sur la sexualité du/de la requérant-e préliminaire à celui du membre de la Commission.

Comme expliqué dans l'introduction, l'attention des juges dans ce type de demandes est focalisée principalement sur la sexualité des migrant-e-s plutôt que sur la persécution en soit. L'élément recherché est donc la sexualité voire la non-hétérosexualité du/de la demandeur-se. Le soutien des groupes simplifie le travail du juge qui fait confiance à l'évaluation de l'association. Si l'association accorde un suivi dans les démarches juridiques aux demandeur-se-s, cela signifie qu'elle les reconnaît comme ayant effectivement une orientation sexuelle LGBTI, et donc comme ayant potentiellement droit au statut de réfugié. Ce qui est demandé aux groupes par les avocats, par les travailleurs, par les institutions et par les demandeur-se-s eux/elles-mêmes est de fournir des références ou des confirmations qui puissent crédibiliser le récit et l'identité sexuelle des requérant-e-s. L'attestation de l'association prend alors la forme d'un document qui est produit par les bénévoles. Les bénévoles affirment que la carte d'adhésion aux associations LGBTI servait auparavant de certification efficace auprès des Commissions. Maintenant, elle a perdu de valeur à cause de la diffusion de cette stratégie parmi les demandeur-se-s et les institutions. Ce qui est demandé aux groupes, c'est de mener un travail de plus en plus approfondi et de produire des matériaux personnalisés et distinctifs : « Parfois les juges te demandent des comptes rendus mensuels, c'est fou, les gars qui participent sont 25, ils sont dispersés sur 200km de territoire, chacun avec ce truc à faire, peut-être que je les vois une fois par mois, ou deux fois par mois, parfois tous ensemble, qu'est-ce que je peux dire en un mois de travail ? »[*Bénévole1 Groupe4*].

La lettre de fréquentation ou de référence est l'outil qui s'est affirmé parmi les groupes enquêtés et qui est majoritairement apprécié par les institutions. Dans cette lettre, les bénévoles écrivent le parcours du/de la demandeur-se-s au sein du groupe et s'il/elle a confirmé les attentes des bénévoles en termes de performance de genre et sexuelle, vulnérabilité et civique. La lettre sert donc de confirmation de l'orientation sexuelle, de support à l'histoire et de confirmation de la véracité du/de la requérant-e. Parfois, mis à part la lettre, les bénévoles produisent d'autres matériaux qui peuvent la compléter : « Dans la lettre j'atteste la participation, le parcours qu'il a fait. La participation aux fêtes, aux événements, aux manifestations, c'est tout documenté pour certifier [...]. On a un registre de présence et moi je prends des photos des réunions qui fonctionnent de documentation utile au parcours

juridique. » [Bénévole1 Groupe3]. La sollicitation de l'expertise juridique et de production de documentation qui atteste la sexualité du/de la demandeur-se façonne encore une fois la relation entre bénévoles et usagers et pousse les bénévoles à adopter des pratiques visées à consolider le dossier des requérant-e-s – qui pourtant relèvent de l'ordre du contrôle et de la surveillance.

On pourrait donc dire que cette première « sélection » permet aux institutions qui examineront la demande, de résoudre les ambiguïtés liées à la véracité de l'orientation sexuelle et des récits des migrant-e-s. Ainsi, c'est le premier élément du processus de légitimité, ou en cas de refus de l'association, d'illégitimité qui est mis en place. La crédibilité attribuée aux groupes LGBTI se construit à travers la collaboration et les contacts constants avec la Commission Territoriale qui font que la première évaluation faite par les bénévoles est prise en considération. En outre, le fait d'être les seuls organismes à combler le vide institutionnel en organisant des formations sur le droit d'asile fondé sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre destinées aux fonctionnaires et aux travailleurs sociaux a contribué à donner une légitimité aux groupes, qui sont considérés comme des « spécialistes » du secteur. Enfin, l'expertise acquise et la collaboration constante créent un rapport de confiance et de proximité avec l'autorité, comme l'explique l'un des interviewés : « Désormais, ils me connaissent, et quand je présente mon rapport, il y a comme une discrimination positive, car ils savent comment je travaille. » [Bénévole1 Groupe2]. En effet les groupes entretiennent des relations formalisées avec les Commissions Territoriales de la région où ils sont : « Ils [la Commission Territoriale ndr.] savent que nous travaillons avec les migrants, donc ils nous ont appelé, en même temps le président de l'association voulait déjà les rencontrer, donc on a pris un rendez-vous. L'un avait besoin de l'autre, donc on a concrétisé. » [Bénévole1 Groupe7]. Dans ce cas, l'externalisation du jugement de l'identité sexuelle du/de la demandeur-se-s aux groupes est explicité sans ambiguïté lors d'un accord avec les institutions, où les bénévoles et les acteurs institutionnels s'accordent sur un travail coordonné :

« *May we have the letter, may we have the letter, may we have the letter* [en imitant]. Nous on établit un protocole d'intention, puis s'il arrive des requérants qui veulent la carte, on leur donne la carte. Moi j'aurais voulu que la carte était délivrée à la fin du parcours mais l'association a une politique différente, parce que plus d'associés ils ont, plus ont de fonds. Et donc quiconque vient, paie 5 euros et peut avoir la carte. Alors nous on fait une chose à un niveau plus haut que la carte, quand il y a quelqu'un qui est insistant qui veut la lettre alors on fait une attestation de fréquentation qui dit que le requérant est venu, a participé, qu'il a promis de participer jusqu'à la fin de l'année. Mais pour la Commission Territoriale on a établi que cette attestation c'est de l'air chaud. Ça compte le 0,001 pour cent. Tandis que si nous faisons la lettre elle a une valeur, un poids, que la Commission Territoriale prend carrément en considération. » [Bénévole1 Groupe7].

Le groupe, en attestant cela, reconnaît implicitement qu'il existe une authentification possible entre vrai et faux homosexuel-le-s. Comme l'explique d'Halluin-Mabillot dans le cas des professionnels de santé qui travaillent dans des associations en soutien aux demandeur-se-s d'asile, le fait de fournir des certificats dessert le droit d'asile et donne l'illusion que les faux réfugiés sont ceux sans certificat, dans une logique qui tend de plus en plus à qualifier les uns et disqualifier les autres<sup>155</sup>. Cette démarche porte à la dépréciation de la parole du demandeurs-se-s pour donner plus de valeur à la certification des groupes. Le crédit est donné d'avantage à l'expert plutôt que au/ à la requérant-e : en voulant l'aider il-elle la prive de sa vérité.

Concrètement, la discrimination positive dont bénéficient les groupes risque de désavantager les demandeur-se-s qui n'arrivent pas à s'adresser aux associations. Ceci est reconnu par certains bénévoles : « Ce n'est pas automatique d'arriver à l'association. Il n'y a pas de tri, nous n'avons pas d'accords avec le Ministère. Cela ne doit pas se retourner contre ceux-celles qui n'arrivent pas à prendre contact avec nous. Cela ne doit pas devenir un laisser-passer. Il faut faire attention » [*Bénévole1 Groupe1*]. Et encore :

« Le problème, c'est que beaucoup de tribunaux et de Commissions veulent maintenant un rapport des groupes LGBTI. Mais il n'y a pas des groupes LGBTI partout ! Est-ce que cela veut dire que s'il n'y a pas de groupes, il n'y a pas de gays ? Et puis il est possible qu'il [le migrant ndr.] ne veuille pas venir à l'association, ce n'est pas obligatoire ! Cette vision stéréotypée a des effets sur les refus. » [*Bénévole1 Groupe2*].

En même temps cette injonction dans laquelle se trouvent les bénévoles ne crée pas de la désaffection de leur part, conscients de l'importance de leur travail et de la collaboration avec les institutions. L'accord et le suivi des associations LGBTI jouent donc un rôle très significatif pour la bonne réussite de la demande d'asile.

Cette supposition devient une certitude à partir du moment où l'on regarde le taux d'octroi du statut de réfugié aux demandeur-se-s qui sont suivi-e-s par les associations. Les données issues des entretiens montrent un lien entre l'engagement de l'association dans la préparation des démarches du/de la migrant-e et une décision positive à l'issue de l'audition.

Si l'on regarde le taux de réussite des groupes, on découvre que la grande majorité les migrant-e-s qui se sont adressé-e-s aux groupes de soutien ont obtenu une forme de protection. Au cours de ces cinq dernières années, le *Groupe1* a suivi environ 80 cas, dont plus de 60 suivis du début à la fin, 20 cas arrivés pour faire un recours en appel après avoir été refusés par la Commission territoriale, 2 arrivés de manière autonome, en-dehors des projets d'accueil. Tout-e-s ont reçu une forme de protection. En ce qui concerne le *Groupe2* il n'y a

---

<sup>155</sup> D'HALLUIN-MABILLOT E., *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*. Édition EHESS, 2012, p. 225.

pas des chiffres précis, le *Référant* affirme que tout-e-s les demandeur-se-s LBGTI ont obtenu une forme de protection, sauf deux cas. Le *Groupe4* des 40 demandes suivies n'a reçu que 4 refus. En effet, les données issues des entretiens font supposer qu'il y a un lien entre l'engagement de l'association dans la préparation des démarches du/de la migrant-e et une décision positive à l'issue de l'audition. Les bénévoles, bien qu'étant persuadés de remplir des fonctions sociales et de compenser les carences du dispositif d'accueil, vivent la contradiction d'être partie prenante du dispositif et des tensions politiques qu'il génère, selon la notion de *double contrainte* employée par Pierre Bourdieu<sup>156</sup> et reprise par Fassin. Ce dernier utilise le concept de double contrainte pour montrer la tension constitutive des politiques de l'asile, d'un côté l'humanitaire qui veut assurer la survivance des individus, de l'autre côté la répression qui sélectionne les victimes et chasse et exclue les « indésirables »<sup>157</sup>. Comme l'explique Giammetta<sup>158</sup>, le système d'asile en accord avec la logique de la double contrainte prend la forme d'une nasse qui filtre et tri les migrant-e-s. L'asile est donc un véritable outil de filtrage tout au long de ces étapes. Le filtrage peut être trouvé avant la demande d'asile, dans les strictes procédures, dans la décision finale du juge, dans l'accord de suivi des groupes de soutien aux demandeur-se-s d'asile, mais aussi à travers la relation avec les autres demandeur-se-s qui, comme expliqué précédemment, peuvent servir en tant qu'acteurs de contrôle et de filtrage entre « vrai » et « faux » gay.

### 3.3.3. Externalisation du jugement et multiplication de la frontière

Alors même que les groupes doivent répondre à l'ensemble des demandes qu'eux reçoivent, la contrainte du résultat les oblige à sélectionner des candidats sur la base de ce qui leur est requis, afin d'améliorer leur performance<sup>159</sup>. Ce qui impacte la relation entre bénévoles et demandeur-se-s et le traitement de chaque cas qui est analysé, déconstruit, recomposé par les bénévoles et par le jugement qui est porté sur la personne et les émotions qui suscite. Même si les groupes travaillent pour ne pas imposer des critères discriminants, la sélection s'impose en fonction des logiques externes aux associations. Comme soutient Mathilde Pette dans le cadre

---

<sup>156</sup> BOURDIEU P., *La Misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 342.

<sup>157</sup> FASSIN D., « Compassion and Repression: The Moral Economy of Immigration Policies in France. » *Cultural Anthropology*, vol. 20, no. 3, 2005, pp. 362–387.

<sup>158</sup> GIAMMETTA C., « New asylum protection categories and elusive filtering devices: the case of 'Queer asylum' in France and the UK », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 2018, p. 3

<sup>159</sup> RICHEZ-BATTESTI N., « Évaluer la production associative par les pouvoirs publiques : du contrôle à la coproduction de critères ? » in ENGELS X. ; HÉLY M. et alt. *De l'intérêt général à l'utilité sociale. La reconfiguration de l'action publique entre État, associations et participation citoyenne*, Paris, L'Harmattan, p. 123.

d'une stratégie publique de délégation des « missions d'intérêt général » au monde associatif, la mise en place d'évaluations des performances standardisées est nécessaire, dans une optique visant résultats et « chiffres »<sup>160</sup>.

Cette logique s'inscrit dans un contexte plus ample d'externalisation des frontières et de l'asile. L'ensemble des politiques publiques menées par des États membres et les institutions de l'Union Européenne depuis les années 1990, pour lutter contre l'immigration « clandestine » ont fait jouer aux pays limitrophes de l'Union Européenne des fonctions de rétention et de rejet pour bloquer les migrants avant leur arrivée sur le territoire européen. Cette politique vise à créer des camps de regroupement des demandeurs d'asile à l'extérieur du territoire de l'Union, d'accroître les capacités d'accueil des pays voisins, de développer l'ensemble des instruments policiers et humanitaires permettant de fixer les exilés dans les pays limitrophes de l'Union Européenne<sup>161</sup>. Le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) joue un rôle important dans la mise en œuvre de l'« externalisation de l'asile ». Cette tendance est observable aussi dans le retournement du dispositif d'accueil national ou européen lorsque les procédures aboutissent au rejet toujours plus massif des requêtes.<sup>162</sup> Les tendances actuelles semblent renforcer la volonté des autorités européennes et nationales de faire le « tri » des personnes migrantes et de diriger et canaliser leurs mobilités. Cette opération voit la participation et l'enrôlement d'associations de solidarité aux exilé-e-s qui bien qu'apparaissant comme des initiatives autonomes de la société civile deviennent, au fur et à mesure, des organismes paraétatiques relayant les manières de penser étatiques<sup>163</sup>.

L'approche *hotspot*, contribue à réorganiser le processus d'externalisation de l'asile<sup>164</sup>, ou au moins son éloignement à la frontière : une opération inédite, qui tend à déplacer de plus en plus les lieux de sélection des migrant-e-s, où ils/elles seront catégorisé-e-s comme illégitimes ou légitimes à la migration. La frontière en tant qu'espace physique ou symbolique se multiplie donc sur le territoire national à cause du durcissement de la représentation des

---

<sup>160</sup> PETTE M., « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture », *Sociologie*, vol. 5, no. 4, 2014, p. 414.

<sup>161</sup> VALLUY J., *L'accueil étatisé des demandeurs d'asile : de l'enrôlement dans les politiques publiques à l'affaiblissement des mobilisations de soutien aux exilés*, Paris : Université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, CRPS, CEAF, TERRA, 2007, p. 26.

<sup>162</sup> Selon les statistiques disponibles on peut observer seulement entre le 2015 et le 2016 une augmentation du 10 % (du 53 % au 63%) des rejets sur le territoire italien. Dans le 2017 le taux se confirme autour du 60 %. De plus les hésites des juges montrent une différence très importante entre le taux d'octroi du statut de réfugié, qui reste inférieur au 10 % (8 % dans le 2017), et l'octroi d'autres forme de protection, tels que la protection subsidiaire et la protection humanitaire. Site du Ministère de l'Intérieur, « I numeri dell'asilo » (Les numéros de l'asile). Consulté le 25/08/2018. <http://www.interno.gov.it/it/sala-stampa/dati-e-statistiche/i-numeri-dellasilo>.

<sup>163</sup> VALLUY J., *Sociologie politique de l'accueil et du rejet des exilés*, Recueil Alexandries, Collections Etudes, mai 2008, p. 56.

<sup>164</sup> DE GENOVA N. ; TAZZIOLI M., « New Keywords Collective. Europe / Crisis: New Keywords of "the Crisis" in and of "Europe" Near Futures » Online No 1 *Europe at a Crossroads* - March 2016.

« faux réfugiés ». La fonction de contrôle et de filtrage est incarnée dans une multiplicité de lieux tels que les camps, les centres de rétentions, et d'acteurs tels que la police, les institutions mais aussi les associations et les organisations de soutien aux étrangers. Ainsi, les groupes et associations de soutien et solidarité aux étrangers s'inscrivent aussi dans cette démarche progressive. Jérôme Valluy dans sa recherche sur les travailleurs des CADA (centres d'accueil pour demandeurs d'asile) en France, montre comme même les organisations de solidarité aux exilés sont enrôlées dans cette démarche d'externalisation. Elles sont employées par les politiques publiques, dans la gestion des centres d'accueil ou bien dans le suivi des démarches juridiques des demandeurs, dans un processus de professionnalisation et financement par les institutions qui répond aux intérêts et aux finalités étatiques en laissant de côté les mobilisations sociales en soutien des exilés.

Il existe des différences considérables entre les organisations décrites par Valluy et les groupes que j'ai enquêtés. Les groupes ne relèvent pas des financements de la part des institutions à présent, ce qui a une influence sur le rapport avec les institutions. En même temps, les groupes mènent un travail d'accueil considérable : ils se chargent de leur expliquer la législation et les démarches à effectuer, ils assurent le travail de préparation des dossiers et enfin ils s'occupent de la partie relationnelle. Comme l'explique Pette, les institutions, en déléguant ces tâches, envoient un message : la possibilité d'obtenir la régularisation se trouve au sein des institutions ainsi que dans les associations de soutien<sup>165</sup>. Dans la relation de partenariat avec les institutions, les groupes intériorisent donc ces critères bureaucratiques et s'y conforment en adaptant leurs pratiques, ce qui se traduit par un triage et une sélection, afin d'obtenir des résultats ainsi que préserver leur crédibilité face aux institutions<sup>166</sup>. Les groupes deviennent ainsi des prestataires de service de l'État, dans la mesure où les Commissions Territoriales externalisent vers les groupes les diverses étapes des démarches de l'asile<sup>167</sup>. Ils deviennent des acteurs importants dans la régulation des populations immigrées, une nouvelle frontière à surmonter.

---

<sup>165</sup> PETTE M., « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture », *Sociologie*, vol. 5, no. 4, 2014, p. 415.

<sup>166</sup> VALLUY J., « Les mobilisations de défense des exilés affaiblies par les politiques d'accueil de demandeurs d'asile », in LEFRANC S ; MATHIEU L., *Les Mobilisation de victimes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, p. 88.

<sup>167</sup> PETTE M., « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture », *Sociologie*, vol. 5, no. 4, 2014, p. 414.

### 3.4 La modernisation du sujet migrant LGBTI

Le long voyage qui porte à l'obtention du statut ou – plus souvent – au refus, comporte un arrangement et une adaptation constante des requérant-e-s aux attentes des institutions, des travailleurs sociaux, des bénévoles des associations de soutien et de la société. Chaque étape et frontière comporte un travail de redéfinition de sa propre histoire et identité afin de rentrer dans le cadre défini par la loi ainsi que par la logique humanitaire et par l'économie morale de l'asile. En accord avec la définition du pouvoir foucauldienne qui considère que le pouvoir n'est pas que répressif, mais aussi créatif, le « pouvoir de faire vivre » se base sur la régulation des populations et des corps et les transformations de subjectivités<sup>168</sup>. Alors, le filtrage et la régulation des migrations ne fonctionnent pas seulement en tant qu'obstacles, mais aussi en tant que dispositifs qui transforment et produisent de nouvelles identités, dans ce cas de nouvelles identités homosexuelles<sup>169</sup>. L'identité du/de la demandeur-se-s à laquelle est octroyé le statut est donc produit par tous les intermédiaires de la procédure. Qui sont donc les demandeur-se-s qui arrivent à surmonter cette frontière et qui sont inclus-e-s dans le système de protection ? En accord avec la loi et avec les éléments analysés jusqu'ici, on peut affirmer que les demandeur-se-s qui sont assimilés sont ceux-celles qui rentrent dans ce cadre du bon citoyen sexuelle, c'est-à-dire le réfugié LGBTI engagé et intégré dans la communauté LGBTI et dans la société, qui se montre victime souffrant de sa propre culture oppressive et qui cherche dans les sociétés occidentales le lieu de sa libération.

Les groupes de soutien, encore une fois, contribuent à la production de cette nouvelle identité sexuelle à travers le travail que les bénévoles des groupes appellent le « travail d'*empowerment* » :

L'*empowerment*, pour moi, c'est un processus de volonté personnelle [...] Nous, on te fournit les outils si tu veux réussir à avancer, mais si tu ne veux pas prendre les outils, moi, je ne peux pas te forcer. Tu dois être prêt, quand t'es prêt, on avance dans le processus, même si c'est compliqué de donner les mêmes outils à tout le monde. » [*Bénévole1 Groupe1*].

Le terme *empowerment* revient constamment dans les entretiens avec les bénévoles et recouvre plusieurs significations. Comme l'explique le bénévole dans la citation ci-dessus, il consiste à fournir des instruments aux demandeur-se-s, des outils matériels qui font office d'outils servant à grandir dans un processus « de conscience individuelle ».

Ces outils matériels sont la langue – les demandeur-se-s sont invités à suivre des cours de

---

<sup>168</sup> FOUCAULT M., *The history of sexuality: An introduction (Vol. 1)*. New York: Random House, 1978.

<sup>169</sup> FASSIN E. ; SALCEDO M., « Becoming gay? Immigration policies and the truth of sexual identity », *Sexual Behavior*, Springer Journal, pp. 1117-1121.

langue italienne « qui est fondamental pour s'insérer. » [Bénévole1 Groupe1] ; la participation à des projets d'inclusion dans le monde du travail auprès de coopératives sociales ; la participation aux activités de l'association et l'engagement dans l'organisation. Ainsi comme je l'ai déjà expliqué, le travail mené par les bénévoles consiste en l'inclusion au sein des groupes et la responsabilisation du/de la migrant-e. En outre, certain-e-s demandeur-se-s contribuent à ce processus d'inclusion en travaillant en tant que « *community developers* », c'est-à-dire qu'ils ou elles aident, en tant que médiateur-trice-s, les nouveaux-elles arrivé-e-s dans leur insertion au sein de l'association : « ils servent de tuteurs aux nouveaux [...] ils deviennent un point de référence constant. C'est un réseau qui va au-delà de la ville. » [Bénévole1 Groupe1]. La participation à cette forme d'aide mutuelle est également perçue comme un élément d'*empowerment* et d'élévation morale, car il s'apparente à une forme d'utilité sociale : « c'est un vrai processus d'*empowerment*. Ces personnes ont une histoire migratoire et ont compris qu'il est utile d'aider les autres. » [Bénévole1 Groupe1]. La participation, bien qu'elle ne soit pas obligatoire, est encouragée dans un esprit d'intégration dans la communauté.

Un aspect plus « intérieur » du processus d'*empowerment* comprend le « travail de formation identitaire » du/de la demandeur-se d'asile qui est présent dans toute la relation entre les organisations et les demandeur-se-s. Une grande partie du travail de socialisation ainsi que du processus de prise en charge des migrant-e-s est en effet centrée sur ce travail. Travail qui, selon les bénévoles, revêt encore plus d'importance depuis qu'un changement dans la typologie des sujets migrants est intervenu. En effet, il y a quelques années, les demandeur-e-s d'asile qui s'adressaient aux associations étaient issu-e-s des classes moyennes et supérieures : « avant, ils avaient fréquenté les écoles, ils venaient d'un contexte culturel plus occidental, avec une vision moins traditionaliste qui déterminait une approche plus apaisée, plus élaborée de ces thèmes et qui entraînait une plus grande acceptation. » [Bénévole1 Groupe1]. Maintenant, les personnes qui s'adressent à l'association rentrent dans la catégorie médiatique des « boat people » qui désigne les personnes qui fuient leur pays à cause des guerres ou pour des raisons économiques. Ces migrant-e-s ont en effet eu une socialisation différente par rapport aux demandeur-se-s précédent-e-s et ils/elles ont en général un niveau scolaire et économique plus bas. L'affirmation de ce bénévole laisse entendre que les demandeur-se-s qui arrivent actuellement ont une approche plus traditionnelle et moins ouverte par rapport au thème de la sexualité et qu'un travail différent est donc nécessaire : « ils nous arrivent avec un comportement, après, c'est à travers notre médiation qu'ils se définissent une identité. » [Bénévole1 Groupe1]. Comme expliqué plus haut, les migrant-e-s dont l'orientation sexuelle se révèle ambiguë, les bisexuels ou les

migrant-e-s qui ne se définissent pas en tant qu’homosexuel-le-s mais qui ont des rapports avec personnes du même genre, soit, en définitive, ceux et celles qui ne rentrent pas dans une catégorie socialement reconnue, sont inséré-e-s dans ce processus de subjectivation qui se fonde sur le postulat selon lequel l’approche occidentale de la sexualité est un modèle d’émancipation.

En effet, l’attachement à la culture d’origine ou à une perception différente de la sexualité est perçu comme une forme de « déséducation » qui doit être corrigée : « la religion, c’est un élément problématique, pour certains demandeurs. Dieu vient en premier, puis seulement le travailleur social. » [Bénévole1 Groupe1]. Selon cette représentation, le/la demandeur-se qui fuit une culture homophobe et souffre donc d’homophobie intériorisée doit être éduqué-e à la bonne manière de vivre sa sexualité, dans une optique pédagogique de progrès occidental. Il/Elle est perçu-e comme un individu sans identité, ou bien avec une identité qui doit être modelée : « nous, on définit beaucoup la question de l’identité, pas celle du comportement. » [Bénévole1 Groupe1]. Le comportement sexuel est interprété par les bénévoles comme une phase d’hybridisme identitaire, c’est-à-dire une phase préliminaire à celle de la définition identitaire. Le demandeur est ainsi infantilisé et doit être accompagné dans le développement de son identité: « Il faut apporter de l’ordre dans la vie des personnes, tu dois créer un parcours, une histoire. » [Bénévole2 Groupe4], qui est premièrement entendu pour servir à la demande d’asile, mais, au fond, relève d’une représentation « occidentalisée » de l’homosexualité et donc d’une croyance que les bénévoles des groupes revendiquent.

Comme l’explique Giammetta<sup>170</sup>, la formation de la subjectivité du/de la requérant-e devient une forme d’assimilation à la culture du pays d’arrivée. Le *coming out* – et donc l’affirmation de l’identité - tout comme le processus d’*empowerment* deviennent des processus positifs de sortie de l’obscurantisme de la culture d’origine du/de la migrant-e. La personne qui se dit victime du traditionalisme culturel du pays d’origine en ce qui concerne sa sexualité est dans une position qui trouve facilement légitimation et peut obtenir une protection des démocraties occidentales<sup>171</sup>. Celui qui décide de ne pas suivre ce processus est perçu comme un faux gay ou comme une victime de sa culture répressive – *i.e.* homophobie intériorisée. Nonobstant les bénévoles étudient les situations géopolitiques et culturelles des pays d’origines des demandeur-se-s, résiste cependant une certaine négligence dans l’apprentissage des traits culturels. Ainsi, parfois cette situation amène à des discours culturalistes : « Les Africains sont très machistes et homophobes » ; c’est un stéréotype répété très souvent par les bénévoles

---

<sup>170</sup> GIAMMETTA C., « Rescued’ subjects: The question of religiosity for non-heteronormative asylum seekers in the UK », *Sexualities*, Vol. 17(5/6), 2014, p. 584.

<sup>171</sup> BRUCE-JONES E., « Death Zones, Comfort Zones: Queering the Refugee Question. » *International Journal on Minority and Group Rights* 22 (1): 2015, pp. 101–127.

dans une démarche homogénéisant le continent africain.

Les discours *gay friendly* et civilisateurs employés principalement par les associations LGBTQI internationales défendant les minorités sexuelles dans les pays où l'homosexualité est criminalisée contribuent à cette rhétorique. Les campagnes de ces associations renforcent l'idée d'une homophobie culturellement structurelle à ces sociétés pour y opposer l'Occident, alors considéré comme berceau de la liberté sexuelle<sup>172</sup>. Ainsi, la vision qui s'impose est celle du/de la migrant-e victime de l'oppression sexuelle qui s'échappe en Occident afin de pouvoir exprimer son « vrai soi ». La complexité de l'expérience et de l'histoire sexuelle et de genre est brimée par cette vision essentialisée<sup>173</sup>. C'est ce que Joseph Massad<sup>174</sup> désigne par le terme d'*impérialisme culturel*, à savoir le fait que les groupes LGBTI sont convaincus de la nécessité de l'universalité de l'homosexualité.

« Petit à petit, les sociétés changent, à mesure qu'elles se rapprochent du modèle occidental... je ne dis pas que le modèle occidental est le bon... mais sur ces thèmes... il est encore perçu comme un facteur civilisateur... je veux dire... comme un modèle exporté par les colonisateurs qui n'est pas accepté. Tant que cette histoire continuera, on ne va pas progresser. » [*BénévoleIGroupe1*].

Les raisons de cette représentation s'inscrivent dans une logique et une rhétorique qui ont été définies par Jasbir Puar<sup>175</sup> sous le terme d'homonationalisme, terme qui indique la collusion entre l'idéologie nationaliste et les revendications de droits LGBTQI visant à construire un nationalisme sexuel spécifique. L'auteure reprend le terme d'« homonormativité », conçu par Lisa Duggan<sup>176</sup>, pour le fusionner avec le terme de « nationalisme ». L'homonormativité désigne le mécanisme de dépolitisation de la culture gay et lesbienne au profit d'une normalisation croissante et d'une volonté d'intégration à la société de consommation néolibérale. À ce cadre théorique, Puar ajoute que les revendications LGBTI ont non seulement perdu leur pouvoir de contestation, mais qu'elles sont également instrumentalisées pour créer un nouveau type de citoyenneté limitée et pour redéfinir les frontières.

Cette vision néo-orientaliste, selon Stefan Dudink<sup>177</sup>, repose sur une opposition, non pas entre deux cultures, l'une occidentale et l'autre orientale, mais entre une nature occidentale et une culture orientale. En effet, le statut « naturel » de l'homosexualité, considérée en Occident

---

<sup>172</sup> REBUCINI G., « Homonationalisme et impérialisme sexuel : politiques néolibérales de l'hégémonie », *Raisons politiques 1* (n° 49), 2013, p. 82.

<sup>173</sup> GIAMMETTA C., *The sexual politics of asylum. Sexual orientation and gender identity in the UK asylum system*, Routledge, 2017, p. 15.

<sup>174</sup> MASSAD J. A., *Desiring Arabs*, Chicago/Londres, The University of Chicago Press, 2007, p. 41.

<sup>175</sup> PUAR K. J., *Homonationalisme, Politiques queer après le 11 Septembre*, Éditions Amsterdam, 2012.

<sup>176</sup> DUGGAN L., *The Twilight of Equality?: Neoliberalism, Cultural Politics, and the Attack on Democracy*, Beacon Press, 2004.

<sup>177</sup> DUDINK S., « Les nationalismes sexuels et l'histoire raciale de l'homosexualité », *Raisons politiques 1* (n° 49), 2013, p. 50.

comme une donnée évidente et pas socialement construite, donne à la culture qui la respecte un statut « naturel ». Tandis que la culture islamique, représentée comme immuable et figée dans le passé, est considérée comme « simplement culturelle ». Le caractère naturel attribué à l'homosexualité s'inscrit ainsi dans l'histoire de sa racialisation. Dudink estime que la considération envers l'homosexualité n'aurait pas changé, même dans les États qui la tolèrent, mais que la raison pour laquelle elle est moins stigmatisée est qu'elle a progressivement « blanchie ». Un des axes sur lesquels est construite la rhétorique homonationaliste est dès lors la « blanchité » – entendue comme une articulation entre classe et race, à laquelle contribue également l'auto-représentation d'une partie de la communauté LGBTI qui se présente comme purifiée, convenable et digne<sup>178</sup>. L'homosexualité devient donc une caractéristique des communautés blanches, progressistes et civilisées. Ces discours alimentent la production d'une dichotomie entre Occident et Orient, entre moderne et arriéré et ils inversent les récits orientalistes du siècle passé qui évoquaient la dépravation du « monde arabo-musulman »<sup>179</sup>.

L'homonationalisme est donc à la fois inclusif et exclusif : à la nouvelle citoyenneté sont admises les subjectivités LGBTI normalisées, mais est exclue la figure du terroriste, représenté par l'étranger, mais aussi par l'altérité *queer*. Cette opposition se traduit en politiques et rhétoriques racistes et discriminatoires à l'égard des migrant-e-s et notamment des populations musulmanes accusées d'homophobie et de sexisme. Le travail d'*empowerment* conduit au sein des groupes semble donc aller dans la direction de l'homogénéisation des subjectivités gay et de modernisation des subjectivité migrant-e-s LGBTI, en participant à la production d'une nouvelle subjectivité qui est celle du migrant gay, qui s'adapte à un modèle d'homosexualité blanche et occidentale et donc à droit à accéder au statut de réfugié.

---

<sup>178</sup> ACQUISTAPANE A. ; ARFINI E. ; DE VIVO B ; FERRANTE A. A. ; POLIZZI G., « Tempo di essere incivili. Una riflessione terrona sull'omonazionalismo » in Zappino, F. et al., *Il genere tra neoliberalismo e neofondamentalismo*, Ombre Corte, 2016, p. 63.

<sup>179</sup> JAUNAIT A. et al., « Nationalismes sexuels ? Reconfigurations contemporaines des sexualités et des nationalismes », *Raisons politiques* 1 (n° 49), 2013, p. 13.

## CONCLUSIONS

Le travail de soutien et d'accompagnement des groupes de soutien aux demandeur-se-s d'asile LGBTI — malgré son caractère expérimental et en cours d'élaboration — recouvre une place importante au sein du dispositif d'accueil, dans le processus de légitimation des demandeur-se-s d'asile et dans la redéfinition des frontières. Afin de répondre à l'hypothèse initiale, j'ai abordé une pluralité de thématiques pour comprendre comment se structure cette nouvelle forme de prise en charge, comment elle s'inscrit dans le dispositif d'accueil italien et ce qu'elle produit.

Le manque de formation autour des questions liées aux genres et à la sexualité des travailleurs sociaux et des institutions encourage des associations LGBTI à s'engager dans la prise en charge des demandeur-se-s d'asile. À partir de l'idée d'une identité partagée (LGBTI) des groupes spécifiquement adressés aux demandeur-se-s LGBTI se créent sur tout le territoire national afin de combler le vide laissé par le dispositif d'accueil. Les groupes mènent un travail d'accompagnement juridique et administratif, visant à aider les demandeur-se-s dans la constitution de leur dossier et dans la préparation à l'audition avec les autorités qui jugent l'asile. De plus ils offrent des activités de socialisation qui visent à créer un réseau de support et un espace *safe* dans lequel les demandeur-se-s puissent se sentir accueilli-e-s. Ils organisent aussi des formations autour des questions LGBTI adressées aux travailleur-se-s sociaux des centres d'accueil. Les groupes en se constituant en fonction du dispositif d'accueil, sont façonnés par le même : ils proposent un travail sur une échelle locale, avec une approche civique, en tissant des relations avec d'autres organisations présentes sur le territoire. Cependant ils n'arrivent pas à se donner une organisation concertée à une échelle nationale. Le caractère atomisé de ce type d'engagement est dû aussi aux tensions qui existent à partir de l'histoire des affiliations politiques des groupes et des bénévoles engagé-e-s.

Les bénévoles engagé-e-s dans les groupes présentent des profils socio-culturels plutôt similaires : un haut capital culturel, une professionnalisation dans le secteur du travail social — notamment dans le dispositif d'accueil des migrant-e-s — qui détermine un bon niveau de spécialisation et d'expertise. Le travail au sein des groupes est organisé de manière segmentée pour des exigences de type gestionnaire, toujours en adaptation au système politico-administratif. Cependant, la division du travail répond à des facteurs spécifiques qui créent une hiérarchisation des tâches sur la base de l'expertise de chaque bénévole ainsi que des rapports sociaux de sexe, d'âge et de race qui structurent le monde social des groupes. L'analyse qui porte sur les raisons de l'engagement des bénévoles et sur le sens qu'ils-elles attribuent à leur travail solidaire et aux procédures d'asile façonne leur engagement, leur

rapport aux demandeur-se-s et aux institutions : la compréhension de leurs représentations et discours autour de la cause des étrangers constitue des éléments de compréhension de leur conduit<sup>180</sup>. Nous avons pu observer que les bénévoles emploient trois types de langage de justification de leur engagement : le langage de la compassion qui comprend les demandeur-se-s comme détenteur-se-s de souffrance et s'articule à la logique humanitaire ; le langage politique qui se caractérise par une dimension plus contestataire du système qui produit cette souffrance ; et en dernier, le langage du management qui se détache des deux langages précédents pour mettre l'accent sur la mise à valeur de compétences dans l'engagement. Cependant le discours mobilisé par tous les enquêtés point sur la notion de « utilité sociale » qui renvoi au sens de responsabilité vers la communauté et à un registre moral. Les groupes pensent donc leurs actions comme investies d'une mission qui les détacherait des pouvoirs publics.

Étudier le travail militant des groupes permet donc de comprendre comment ils participent — parfois malgré eux — à l'instrumentalisation du travail citoyen par les institutions. En effet le travail des groupes se trouve confronté aux logiques humanitaires et répressives qui caractérisent les politiques migratoires dans lesquelles ils s'inscrivent. Politiques qui peuvent représenter un outil de protection pour certain-e-s ou d'exclusion pour — beaucoup — d'autres. Les groupes alors recouvrent une position de médiation entre les obligations imposées par les institutions et les instances des demandeurs dans une double posture : de dominants vis-à-vis des usagers et en position de dominés vis-à-vis des institutions. Leur engagement est affecté par la double injonction d'assistance et de sélection qui uniformise leur travail aux exigences de ces doubles interlocuteurs.

Au nom de l'efficacité et de la légitimité acquise aux yeux des institutions les groupes reconfigurent des logiques sélectives, en se basant sur la véridicité de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre des requérant-e-s, sans pouvoir les mettre en discussion. Dans un processus d'« osmose idéologique » avec les institutions, ils reproduisent des stratégies de reconnaissance des « vrais » et des « faux » demandeur-se-s LGBTI qui visent à accorder le support qu'aux demandeur-se-s qui adhèrent à leurs attentes. Pour les demandeur-se-s l'accès aux associations génère une série d'épreuves qui se basent sur trois types de performance : de genre et sexuelle, de vulnérabilité et civique. Le jugement préliminaire opéré par les groupes crédibilise le dossier des demandeur-se-s, aussi grâce à la production de documents d'attestations qui seront analysés par les Commissions Territoriales, dans une démarche d'externalisation du jugement. Ainsi, malgré le caractère humanitaire, éthique et citoyen que

---

<sup>180</sup> D'HALLUIN-MABILLOT E., *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*. Édition EHESS, 2012, p. 22.

les bénévoles attribuent à leur engagement, ils sont portés à conduire un travail de triage pour déterminer qui a droit au statut, délégué – plus ou moins – officieusement par les institutions. Les groupes occupent donc un rôle important dans la régulation des populations migrantes et dans le processus de reconfiguration et de multiplication des frontières. La sélection des groupes fonctionne en tant que filtre entre les « vrai-e-s demandeur-se-s » et les « faux-fausse » et constitue un premier pas du procès de légitimation des demandeur-se-s. Dans la construction de la légitimité des usagers, les groupes négocient avec les demandeur-se-s une identité plus conforme aux modèles culturels de la société d'accueil. Ce qui émerge est une représentation stéréotypée qui relève du croisement de rapports de domination de genre, de sexualité et de race présents dans le cadre le plus ample de la société. Les représentations mobilisées afin de légitimer ou délégitimer les demandeur-se relèvent un caractère homonormatif qui privilégie les individus dont l'identité ou l'orientation sexuelle rentre dans la catégorie d'homosexualité plus reconnaissable et rapprochée au modèle qui est imposé en occident — blanc (ou blanchis), de classe moyenne, engagé, manifeste — qui se montre victime de sa propre culture et prêt à embrasser celle du pays d'accueil.

Au-delà du cadre étudié, cette analyse aspire à donner des éléments pour comprendre de manière plus générale les évolutions des relations entre les institutions et le monde associatif notamment dans la transformation du processus de reconfiguration des frontières à travers inclusion et la mise en valeur des droits sexuels<sup>181</sup>. De lors, l'hypothèse qu'on peut avancer est que le droit d'asile fondé sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre devient un instrument homonormatif — auquel contribuent aussi les groupes de soutien — qui participe au progressif rétrécissement du droit d'asile, car l'accès à cette nouvelle forme de citoyenneté sexuelle n'est permis qu'aux demandeur-se-s qui se placent dans un cadre identitaire intelligible correspondant souvent à une représentation blanche et occidentale. Cette hypothèse pourrait ouvrir sur de nouvelles recherches, surtout à la lumière des transformations politiques en cours par rapport au nouveau gouvernement<sup>182</sup> qui s'est instauré en Italie, qui permettraient d'approfondir et d'élargir les espaces de l'enquête, en y incluant notamment la voix des premières personnes concernées, les demandeurs et les demandeuses d'asile LGBTI.

---

<sup>181</sup> BORRILLO D., *Le droit des sexualités*, Presses Universitaires de France, 2009.

<sup>182</sup> Le 4 Mars 2018 en Italie s'est instauré le nouveau gouvernement d'alliance entre le Mouvement 5 étoiles – mouvement antisystème – et la Ligue – parti d'extrême droit – qui du principe propose une politique « anti-immigration » et pour la famille traditionnelle.

## BIBLIOGRAPHIE

- ACQUISTAPANE A. ; ARFINI E. ; DE VIVO B. ; FERRANTE A. A. ; POLIZZI, G., « Tempo di essere incivili. Une riflessione terrona sull'omonozionalismo » in ZAPPINO F. et al., *Il genere tra neoliberalismo e neofondamentalismo*, Ombre Corte, 2015, pp. 61-73.
- AGIER M., *Aux bords du monde, les réfugiés*, Paris : Flammarion, 2002.
- « Le gouvernement humanitaire et la politique des réfugiés », in CORNU L. ; VERMEREN P. (dir.), *La philosophie déplacée : Autour de Jacques Rancière*, Colloque de Cerisy, Paris, Horlieu Editions, 2006.
- Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008.
- AYOUB P. M. ; PATERNOTTE D., « L'International Lesbian and Gay Association (ILGA) et l'expansion du militantisme LGBT dans une Europe unifiée », *Critique internationale* 1 (N° 70), 2016, pp. 55-70.
- ALEXANDER M. J., « Not Just (Any) Body Can Be a Citizen: The Politics of Law, Sexuality and Postcoloniality in Trinidad and Tobago and the Bahamas. » *Feminist Review*, no. 48, 1994, pp. 5-23.
- ANDRIJASEVIC R., « Sex on the move: Gender, subjectivity and differential inclusion », *Subjectivity*, Volume 29, Issue 1, 2009, pp. 389-406.
- BARTHÉLÉMY M., *Associations : un nouvel âge de la participation ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.
- BECKER H., *Outsiders*, Paris, Métailié, 1985.
- BENEDUCE R. ; TALIANI S., « Les archives introuvables. Technologie de la citoyenneté, bureaucratie et migration. » in *La bureaucratisation néolibérale* Paris: La Découverte, 2013, pp. 231-261.
- BERG L.; MILLBANK J., « Constructing the personal narratives of lesbian, gay, bisexual asylum claimants », *Journal of refugees studies* 22(2), Oxford University Press, 2009, pp. 195-223.
- BERNSTEIN M., « Celebration and Suppression : The Strategic Uses of Identity by the Lesbian and Gay Movement », *American Journal of Sociology*, Vol. 103, No. 3 November, 1997, pp. 531-565.
- BORRILLO D., *Le droit des sexualités*, Presses Universitaires de France, 2009.
- BOZON M. ; RENNES J., « Histoire des normes sexuelles : l'emprise de l'âge et du genre », *Clio*, vol. 42, no. 2, 2015, pp. 7-23.
- BOURDIEU P., *La Misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.

- BROQUA C., *Agir pour ne pas mourir! Act Up, les homosexuels et le sida*. Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2005.
- BRUCE-JONES E., « Death Zones, Comfort Zones: Queering the Refugee Question. » *International Journal on Minority and Group Rights* 22 (1): 2015, pp. 101-127.
- BUTLER J., *Trouble dans le genre. Féminisme et subversion de l'identité*, Paris, La découverte, 2006.
- CHAUVIN S. ; GARCES-MASCARENAS B., « Becoming Less Illegal: Deservingness Frames and Undocumented Migrant Incorporation ». *Sociology Compass*, 8, 2014, pp. 422–432.
- CHAVEZ B., « Border (in)Securities: Normative and Differential Belonging in LGBTQ and Immigrant Rights Discourse », *Communication & Critical/Cultural Studies* 7, 2, 2010, pp. 136-55.
- Queer Migration Politics: Activist Rhetoric and Coalitional Possibilities*, Urbana: University of Illinois Press, 2013.
- CAVATORTA G., « Le dispositif de l'asile en Italie : un dosage paradoxal d'exclusion et inclusion », *Le sujet dans la cité*, 1 (Actuels n° 1), 2012, pp. 50-63.
- DE GENOVA N., « The Legal Production of Mexican/Migrant 'Illegality' », *Latino Studies*, Vol. 2, 2004, pp. 160-185.
- « Spectacles of migrant 'illegality': the scene of exclusion, the obscene of inclusion », *Ethnic and Racial Studies*, Vol. 36, No. 7, 2013, pp. 1180-1198.
- DE GENOVA N. ; TAZZIOLI M., « New Keywords Collective. Europe / Crisis: New Keywords of "the Crisis" in and of "Europe" Near Futures » Online No 1 *Europe at a Crossroads* - March 2016.
- DEMOUSTIER D., « Le bénévolat, du militantisme au volontariat », *Revue française des affaires sociales*, no. 4, 2002, pp. 97-116.
- DI CECCO S., *Ils doivent se rendre utiles, Les transformations du travail migrant en Italie : le cas des demandeurs de protection internationale*, Mémoire de Master 2 Université Paris7, UFR sciences et société, 2016.
- DINES N. ; RIGO E., « Postcolonial Citizenships And The Refugeization Of The Workforce: Migrant Agricultural Labor In The Italian Mezzogiorno », in PONZANESI S. ; COLPANI G., *Postcolonial Transitions In Europe: Contexts, Practices And Politics*, Rowman And Littlefield, London, 2015, pp. 151-172.
- D'HALLUIN-MABILLOT E., *Les épreuves de l'asile. Associations et réfugiés face aux politiques du soupçon*. Édition EHESS, 2012.
- « Comment produire un discours légitime ? », *Plein droit* 4(n° 63), 2004, pp. 30-33.
- DUCLOS B. ; NICOURD S., « Le bénévolat n'est pas le résultat d'une volonté individuelle », *Pensée plurielle*, vol. n° 9, no. 1, 2005, pp. 61-73.

- DUDINK S. ; JAUNAIT A., « Les nationalismes sexuels et l'histoire raciale de l'homosexualité », *Raisons politiques* 1 (n° 49), 2013, pp. 43-54.
- DUNEZAT X., « Chapitre 10 / Trajectoires militantes et rapports sociaux de sexe », *Le sexe du militantisme*. Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2009.
- DUNEZAT X. ; PICOT P., « Quand la catégorisation masque l'inégalité », *Journal des anthropologues* [En ligne], 150-151, 2017, pp. 63-83.
- FASSIN D., « Compassion and Repression: The Moral Economy of Immigration Policies in France. » *Cultural Anthropology*, vol. 20, no. 3, 2005, pp. 362–387.
- La raison humanitaire. Une histoire morale du temps présent*, éd. De l'EHESS, Seuil/Gallimard, 2010.
- « De l'invention du traumatisme à la reconnaissance des victimes. Genèse et transformation d'une condition morale. Vingtième Siècle. » *Revue d'histoire*, 123, 2014, pp. 161-171.
- FASSIN D. ; KOBELINSKY C., « Comment on juge l'asile. L'institution comme agent moral », *Revue française de sociologie* 4 (Vol. 53), 2012, pp. 657-688.
- FASSIN E., « La démocratie sexuelle et le conflit des civilisations », *Multitudes*, 3 (no 26), 2006, pp. 123-131.
- « A double-edged sword: Sexual democracy, gender norms, and racialized rhetoric » In BUTLER J. ; WEED E. (Eds.), *The question of gender: Joan W. Scott's critical feminism*, Bloomington: Indiana University Press, 2011, pp. 143-158.
- FASSIN E. ; SALCEDO M., « Becoming gay? Immigration policies and the truth of sexual identity », *Sexual Behavior*, Springer Journal, 2015, pp. 1117-1125.
- FILLIEULE O., « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel. Post scriptum », *Revue française de science politique*, vol. vol. 51, no. 1, 2001, pp. 199-215.
- FILLIEULE O., et al. « L'altermondialisation en réseaux. Trajectoires militantes, multipositionnalité et formes de l'engagement: les participants du contre-sommet du G8 d'Evian », *Politix*, vol. 68, no. 4, 2004, pp. 13-48.
- FILLIEULE O. ; ROUX P., *Le sexe du militantisme*. Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.), 2009.
- FOUCAULT M., *The history of sexuality: An introduction (Vol. 1)*. New York: Random House, 1978.
- GIAMMETTA C., « Narrativising one's sexuality and gender : neoliberal humanitarianism and the right of asylum », in TAYLOR F. S., et al. (eds) *Sexuality, Citizenship, and Multiple Belongings : Transnational, National, and Intersectional Perspectives*. Routledge : New York, 2015, pp. 56-72.

« Rescued’ subjects: The question of religiosity for non-heteronormative asylum seekers in the UK », *Sexualities*, Vol. 17(5/6), 2014, pp. 583–599.

*The sexual politics of asylum. Sexual orientation and gender identity in the UK asylum system*, Routledge, 2017.

« New asylum protection categories and elusive filtering devices: the case of ‘Queer asylum’ in France and the UK », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, pp. 1-17, 2018.

GUALDI M. ; DELL’AMICO G., *IO, Immigrazione e omosessualità, tracce per volontarie e volontari*, Arcigay, 2010.

HAMIDI C., « Les raisons de l’engagement associatif. Le cas de trois associations issues de l’immigration maghrébine », *Revue française des affaires sociales*, pp. 149-165, 2002.

HÉLY M. (dir.) ; SIMONET M. (dir.), *Le travail associatif*. Nouvelle édition [en ligne]. Nanterre : Presses universitaires de Paris Nanterre, 2013.

HUGHES E., *Men and their Work*, Glencoe, The Free Press, 1958.

JAKSIC M., « Devenir victime de la traite. L’épreuve des regards institutionnels », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 198, no. 3, 2013, pp. 37-48.

JANSEN S. ; SPIJKERBOER T., *Fleeing Homophobia. In fuga all’omofobia: domanda di protezione internazionale per orientamento sessuale e identità di genere in Europa*, COC Nederland, Vrije Universiteit Amsterdam, 2011.

JAUNAIT A. et al., « Nationalismes sexuels ? Reconfigurations contemporaines des sexualités et des nationalismes », *Raisons politiques* 1 (n° 49), 2013, pp. 5-23.

KERGOAT D., *Se battre, disent-elles...* Paris, La Dispute, 2012.

KERGOAT D. ; IMBERT F. ; LE DOARÉ H. ; SENOTIER D., *Les Infirmières et leur coordination 1988-1989*, Paris, éditions Lamarre, 1992.

KOBELINSKY C., « L’asile gay : jurisprudence de l’intime à la Cour nationale du droit d’asile », *Droit et société* 3 (n° 82), 2012, pp. 583-601.

« “Sont-ils de vrais réfugiés ?” Les tensions morales dans la gestion quotidienne de l’asile » in FASSIN D.; EIDELIMAN JS. (dir.), *Économies morales contemporaines*, Paris : La Découverte, 2012, pp. 155-174.

LA VIOLETTE N., « Les identités multiples et le droit des réfugiés : catégories juridiques fixes et rigides? » *Canadian Ethnic Studies*; Vol. 35 Issue 3, 2003, pp. 39-54.

LEWIS N. M., « Remapping disclosure: gay men’s segmented journeys of moving out and coming out », *Gender and Health Promotion Studies Unit*, School of Health and Human Performance, Dalhousie University, Halifax, 2012, pp. 211-231.

- LE CROM JP. ; RETIÈRE JN., « Les bonnes volontés à l'épreuve de l'efficience dans le champ de l'aide alimentaire » dans HÉLY M. ; SIMONET M. (dir.) *Le travail associatif*, Presses universitaires de Paris Ouest, 2013, pp. 79- 95.
- LOCHARD Y., « L'association, un monde à part ? », dans HÉLY M. ; SIMONET M. (dir.) *Le travail associatif*, Presses universitaires de Paris Ouest, 2013, pp. 143-157.
- LOISON-LERUSTE M. ; HÉLY M., « Des entreprises associatives en concurrence : le cas de la lutte contre l'exclusion » in HÉLY M. ;SIMONET M. (dir.) *Le travail associatif*, Presses universitaires de Paris Ouest, 2013, pp. 191-207.
- LUIBHÉID E., « Heteronormativity and immigration scholarship: A call for change ». *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies* 10(2), 2004, pp. 227-235.
- « Queer/migrations. An Unruly Body of Scholarship », *GLQ* 14:2-3, Duke University Press, 2008, pp. 169-190.
- MAI N., « Between Embodied Cosmopolitanism and Sexual Humanitarianism: The Fractal Mobilities and Subjectivities of Migrants Working in the Sex Industry », in BABY-COLLINS ; V. and ANTEBY L. (eds.) *Borders, Mobilities and Migrations, Perspectives from the Mediterranean in the 21st Century*. Brussels: Peter Lang, 2014, pp. 175–192.
- MAI N. ; KING R., *Sexuality and Migration: Mapping the Issue(s)*, Institute for the Study of European Transformations, London Metropolitan University Sussex Centre for Migration Research, University of Sussex, 2009.
- MALKKI L., « Speechless Emissaries: Refugees, Humanitarianism, and Dehistoricization », *Cultural Anthropology*, 11(3), 1996, pp. 377-404.
- MANALASAN M. F., *Queer Intersections: sexuality and gender in migration studies*, IMR Volume 40 Number 1, 2006, pp. 224-249.
- MASSAD J. A., *Desiring Arabs*, Chicago/Londres, The University of Chicago Press, 2007.
- MATHIEU L., « Repères pour une sociologie des croisades morales », *Déviance et Société*, vol. 29, no. 1, 2005, pp. 3-12.
- MCADAM D., *Freedom Summer*, New York, Oxford University Press, 1988.
- MC LAREN M. A., *Feminism, Foucault, and Embodied Subjectivity*, State University of New York Press, 2002.
- MERRY S., « Transnational Human Rights and Local Activism: Mapping the Middle », *American Anthropologist*, 108(1), 2006, pp. 38-51.
- MONTEIL L., « De l'« Amour vieux-jeune ». Âge, classe et homosexualité masculine en Chine post-maoïste », *Clio*, vol. 42, no. 2, 2015, pp. 147-164.
- MORGAN D., « Not gay enough for the government: Racial and sexual stereotypes in sexual orientation asylum cases », *Law and Sexuality Review* 15, 2006, pp. 135–161.

- NAPLES N. A. ; LEWIS R. A., « Introduction: Queer migration, asylum, and displacement », *Sexualities* 17, 2014, pp. 911-918.
- NICOURD S., « Qui s'engage aujourd'hui ? Regards sociologiques sur la participation », *Informations sociales*, vol. 145, no. 1, 2008, pp. 102-111.
- PETTE M., « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture », *Sociologie*, vol. 5, no. 4, 2014, pp. 405-421.
- « Les associations dans l'impasse humanitaire ? », *Plein droit*, vol. 104, no. 1, 2015, pp. 22-26.
- PETTE M. ; ELOIRE F., « Pôles d'organisation et engagement dans l'espace de la cause des étrangers. L'apport de l'analyse des réseaux sociaux », *Sociétés contemporaines*, vol. 101, no. 1, 2016, pp. 5-35.
- POZZOLI L. ; LELLERI F., *I.O. Immigrazione e Omosessualità. La montagna e la catena. Essere migranti omosessuali oggi in Italia*, Arcigay, mars 2009.
- PREARO M., *La Fabbrica dell'orgoglio. Una genealogia dei movimenti LGBT*, Àltera edizione ETS, 2015.
- PRECIADO P. B., « Identité en transit », *Liberation*, 27 mai 2016.
- PUAR K. J., *Homonationalisme, Politiques queer après le 11 Septembre*, Éditions Amsterdam, 2012.
- RAVON B. ; PICHON P., « Aller à la rencontre : l'engagement des professionnels et bénévoles de l'aide auprès des « personnes en souffrance » » in *Ce qui nous relie*, MICOUD A. ; PERONI M. (dir), La Tour- d'Aigues, Éd. De l'Aube, 2000, pp. 71-87.
- REBUCINI G., « Homonationalisme et impérialisme sexuel : politiques néolibérales de l'hégémonie », *Raisons politiques* 1 (n° 49), 2013, pp. 75-93.
- RICHEZ-BATTESTI N., « Évaluer la production associative par les pouvoirs publiques : du contrôle à la coproduction de critères ? » in ENGELS X., HÉLY M. et alt. *De l'intérêt général à l'utilité sociale. La reconfiguration de l'action publique entre État, associations et participation citoyenne*, Paris, L'Harmattan, 2006, pp. 115-129.
- ROZIER S., « 4. Les justifications de l'engagement ». COLLOVARD, A, et al.. *L'humanitaire ou le management des dévouements : Enquête sur un militantisme de «solidarité internationale» en faveur du Tiers-Monde*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2002, pp. 133-176.
- SIMÉANT J., *La cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Science Po, 1998.
- SIMONET M., *Le travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?*, Paris, La Dispute, coll. « Travail et salariat », 2010.
- SPIRE A., « L'asile au guichet. La dépolitisation du droit des étrangers par le travail bureaucratique », *Actes de la recherche en sciences sociales* 4 (n° 169), 2007, pp. 4-21.

STICHELBAUT F., « L'application de la Convention sur les réfugiés aux demandeuses d'asile lesbiennes : de quel genre parlons-nous ? », *Nouvelles Questions Féministes* 2 (Vol. 28), 2009, pp. 66-79.

VALLUY J., *L'accueil étatisé des demandeurs d'asile : de l'enrôlement dans les politiques publiques à l'affaiblissement des mobilisations de soutien aux exilés*, Paris : Université Paris-I-Panthéon-Sorbonne, CRPS, CEAF, TERRA, 2007.

« Du retournement de l'asile (1948-2008) à la xénophobie de gouvernement : construction d'un objet d'étude », *Cultures & Conflits*, n° 69, Printemps, 2008, pp. 81-111.

« Les mobilisations de défense des exilés affaiblies par les politiques d'accueil de demandeurs d'asile », in LEFRANC S et MATHIEU L., *Les Mobilisations de victimes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2009, pp. 83-98.

« De l'asile aux répulsions : la radicalisation des frontières », *Le sujet dans la cité* 1, 2012 pp. 84-95.

VEGLIO M., « Uomini tradotti. Prove di dialogo con richiedenti asilo », *Diritto, Immigrazione e cittadinanza*, Fascicolo n.2, 2017, pp. 1-20.

*PRINCIPES DIRECTEURS SUR LA PROTECTION INTERNATIONALE N° 9 : Demandes de statut de réfugié fondées sur l'orientation sexuelle et/ou l'identité de genre dans le contexte de l'article 1A(2) de la Convention de 1951 et/ou de son Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés*, Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), 23 octobre 2012.

LES PRINCIPES DE JOGJAKARTA, *Principes sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre*, Mars 2007.

*Statut de réfugié et appartenance à un groupe social (Directive 2004/83/CE) : Une victoire à la Pyrrhus pour les personnes homosexuelles*, Caroline Lantero & Marie-Laure Basilien-Gainche.

*Resettlement Assessment Tool: Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender and Intersex Refugees*, UNHCR, Avril 2013.

International Lesbian and Gay Association (16/05/2007). *Homophobie d'État*. [En ligne: <http://www.ilga.org/news>].

Testo del decreto-legge 17 febbraio 2017, n. 13 (in Gazzetta Ufficiale - Serie generale - n. 40 del 17 febbraio 2017), coordinato con la legge di conversione 13 aprile 2017, n. 46 (in questa stessa Gazzetta Ufficiale - alla pag. 1) recante: «Disposizioni urgenti per l'accelerazione dei procedimenti in materia di protezione internazionale, nonche' per il contrasto dell'immigrazione illegale». (17A02767).

Directive 2004/83/CE du Conseil de l'Union Européenne du 29 avril 2004.

## SITOGRAFIE

BENINI M., « Asilo per Chinonso: ecco perché aveva taciuto di essere gay », *Il Grande Colibrì*, 26/07/2017. Consulté le 10/06/2018 URL:<https://www.ilgrandecolibri.com/asilo-per-chinonso-ecco-perche-aveva-taciuto-di-essere-gay/>

BENINI M., « Europa, buone notizie per l'asilo agli omosessuali? », *Il Grande Colibrì*, 12/11/2013. Consulté le 7/05/2018. URL : <https://www.ilgrandecolibri.com/asilo-politico-gay-europa/>.

BENINI M., « Asilo per LGBT, basteranno nuove regole migliori? » *Il Grande Colibrì*, 19/02/2015 .Consulté le 7/05/2018. URL : <https://www.ilgrandecolibri.com/regole-diritto-asilo-lgb/>.

LYAS, « Io, rifugiato trans, e l'accoglienza in Italia », *Il Grande Colibrì*, 23 Dicembre 2016, Consulté le 10/06/2018. URL: <https://www.ilgrandecolibri.com/rifugiato-trans-accoglienza/>.

NOTARO P.C., « Richiedenti asilo gay, no a test e interrogatori invasivi », *Il Grande Colibrì*, 23/07/2014. Consulté le 11/06/2018. URL : <https://www.ilgrandecolibri.com/esami-asilo-politico-gay/>.

« Servizi per i migranti LGBTI », *Il Grande Colibrì*. Consulté le 11/06/18. URL: <https://www.ilgrandecolibri.com/migranti/>.

« Russie. Liberté menacée : mesures de répression sur les libertés d'expression, de réunion et d'association en Russie », Amnesty International, Londres, 24 Avril 2013. Consulté le 10/09/2017. URL : <https://www.amnesty.org/fr/documents/eur46/011/2013/fr/>.

« State Sponsored Homophobia Report 2016 », ILGA, May 2017. Consulté le 12/02/2018. URL : <http://ilga.org/what-we-do/state-sponsored-homophobia-report/>.

« I numeri dell'asilo », Ministero degli Interni, 1 Mars 2017. Consulté le 25/08/2018. <http://www.interno.gov.it/it/sala-stampa/dati-e-statistiche/i-numeri-dellasilo>.